L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1544 - VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Encart : France Solar (Côte d'Or)

Côte d'Or

› Reproducteurs charolais

Une bonne génétique à acquérir



Nièvre

› FCO

Les résultats de l'enquête du GDS



Yonne

› Fête de l'agriculture

Les festivités attirent du monde à Sens







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Chasse : Ça se précise
05 • Poulailler : Tout beau, tout n'œuf
06 • Charolais : Une bonne génétique à acquérir
07 • Financements : Deux agricultrices à soutenir

Nièvre

08 • Ruralité : La fête de l'Agriculture c'est ce week-end !
09 • FCO : les résultats de l'enquête du GDS dévoilés
10 • Élevage : Un projet ambitieux
11 • Viticulture : Un nouveau chai pédagogique à Cosne

Yonne

12 • Fête de l'agriculture : Du monde à Sens
13 • Vendanges : Le crémant ouvre le bal de la récolte
14 • Bio : Essais d'associations de cultures avec du maïs
15 • Union charolais croissance : Une belle vente

France-Europe

16 • Miel : Les apiculteurs confirment une récolte «*catastrophique*»
17 • Eau : Les projets de stockage créent des frictions
18 • Suicide des agriculteurs : La profession poursuit son engagement

Filières

19 • **Cultures** Tournesol : S'adapter à chaque situation pour récolter tous les quintaux
20 • **Élevage** Élevage bovin :Que faire en cas de boiteries ?

Dossier

21-25 • Dossier spécial Quads & SSV

Infos Services

26-27 • Firmes et Machinisme
28-29 • Marchés
30-32 • Petites annonces
33-36 • Annonces Légales
37-38 • Vie quotidienne
39 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

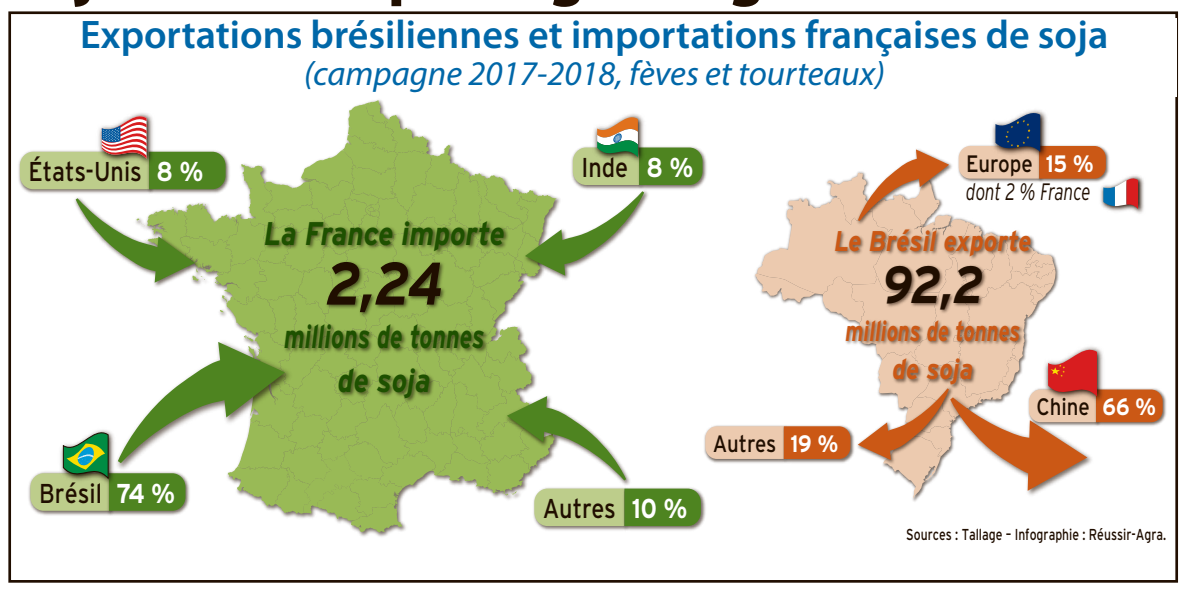
Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Le graphique

Soja : la France privilégie l'origine Brésil



C'est une donnée à intégrer aux débats sur l'accord UE/Mercosur et la forêt amazonienne : lorsque la France importe du soja, il provient le plus souvent du Brésil, pour 74 % des volumes importés durant la campagne 2017-2018. Viennent ensuite l'Inde et les États-Unis, pour 8 % chacun. La France n'est toutefois pas le plus gros importateur européen de soja brésilien ; il en importe deux fois moins que les Pays-Bas. Pour relativiser encore ce chiffre, le Snia rappelle que 80 % des matières premières de l'alimentation animale sont produites en France, notamment parce que la France a développé une filière de production de biocarburants, notamment à base de colza, qui fournissent des tourteaux alternatifs à ceux issus du soja. Du point de vue du Brésil, la France est un petit client, ne représentant que 2 % de ces exportations de soja ; dans son ensemble, l'Union européenne est toutefois un acheteur important du Brésil, puisqu'il représente 16 % de ses envois.

En bref

Space D. Guillaume relance le chantier de l'étiquetage de l'origine des viandes

« *Nous allons remettre en chantier le dossier de l'étiquetage de l'origine des viandes* », a indiqué le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume dans son discours au Space, le 10 septembre à Rennes. « *Les parlementaires sont motivés, le gouvernement les soutient* », a-t-il souligné, sans donner plus de précisions sur les mesures envisagées et ni le calendrier. De source syndicale, il s'agirait d'étendre à toutes les viandes l'obligation d'affichage de l'origine en restauration déjà en vigueur pour la viande bovine. « *Nous avons laissé le temps aux uns et autres de s'organiser* », a souligné M. Guillaume, reconnaissant que cette mesure « *ne va pas faire plaisir à certains au milieu de la filière* ».

ZNT Jeunes Agriculteurs s'oppose à « tout cadre réglementaire national »

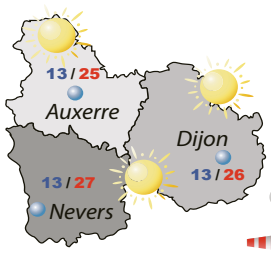
Jeunes Agriculteurs s'oppose à « *tout cadre réglementaire national* » pour instaurer des zones de non-traitement et appelle, dans un communiqué du 10 septembre, à privilégier « *les solutions locales et concertées* » après la mise en consultation de l'arrêté sur les ZNT. Ce texte, publié le 9 septembre, crée des zones de non-traitement entre 5 et 10 mètres autour des habitations, avec néanmoins des dérogations possibles en cas d'adoption de chartes départementales. Le syndicat estime que « *le gouvernement préfère le réglementaire hors-sol au bon sens des acteurs locaux* ». Moins catégorique, la présidente de la FNSEA Christiane Lambert avait au contraire salué, lors d'une conférence de presse le 9 septembre, les marges de manœuvre offertes par l'arrêté. « *Avec les chartes au cas par cas, on est capable de revenir à 3 mètres voire moins si on est capable de montrer que le riverain est protégé* », avait-elle déclaré.

Betterave Des rendements bas comme l'an passé

Le service de statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) vient de livrer, le 10 septembre, une première estimation de la récolte de betterave à sucre 2019. Elle s'établirait à 37 millions de tonnes, en recul de 6,9 % par rapport à l'an passé. Affectés par la sécheresse, les rendements de cette année sont bas, à 82,2 tonnes par hectare, mais comparables à ceux de la précédente campagne (81,9 t/ha) qui avait également été marquée par une sécheresse estivale. Le recul de la production sur un an est essentiellement dû aux surfaces en baisse : -7,2 %, à 451 000 hectares.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 13 Septembre



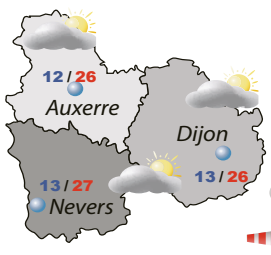
Ensoleillé
Un temps agréable et bien soleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 23 à 26°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Aimé
Soleil : 07h25 - 20h10
Lune : 20h21 - 06h18

Samedi 14 Septembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront dans l'ensemble stationnaires.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 24 à 27°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

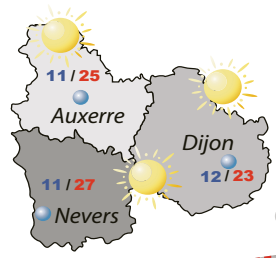
Saint Materne
Soleil : 07h26 - 20h08
Lune : 20h42 - 07h21

Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 15 Septembre



Agréable
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 23 à 26°C

Vents : Est 30 km/h

Saint Roland
Soleil : 07h28 - 20h05
Lune : 21h02 - 08h25

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 Septembre au Mercredi 18 Septembre

Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 28 à 30°C

Du Jeudi 19 Septembre au Dimanche 22 Septembre

Le ciel sera bien nuageux au cours de cette période.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 28 à 30°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Zones de non-traitement

Lancement d'une consultation sur la distance entre champs traités aux pesticides et habitations

Le 9 septembre, le gouvernement a mis en consultation un nouveau dispositif de protection des riverains vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il propose ainsi de fixer à 5 ou 10 mètres la distance minimale entre les habitations et les zones d'épandage de produits phytosanitaires. Pour Christian Durlin, administrateur de la FNSEA, ce texte manque de souplesse et ne s'adapte pas à la diversité agricole française mais aussi aux mesures de sécurité déjà mises en place pour protéger les riverains.



Photo : Réussir

Après cette phase de consultation, le décret et l'arrêté définitifs entreront en vigueur le 1er janvier 2020.

Le 7 septembre, Élisabeth Borne, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont annoncé le lancement d'une consultation sur un nouveau dispositif de protection des riverains vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires, pour fixer dans la loi, une distance minimale entre les champs traités aux pesticides et les habitations. Cette consultation prend la forme d'un projet de décret, publié le 9 septembre sur le site internet du ministère de l'Agriculture, il sera discuté durant trois semaines. Il se base sur les préconisations scientifiques rendues par l'Anses le 14 juin dernier où l'agence conseille la mise en place de distances de sécurité entre les surfaces traitées et les habitations allant de 3 à 10 mètres, selon les types de cultures.

Pour le gouvernement il s'agit ainsi de renforcer la protection de la santé des populations riveraines des zones de traitement des cultures par des produits phytosanitaires, ainsi que celle des exploitants agricoles, et améliorer le dialogue entre agriculteurs, riverains et élus locaux. Dans le détail, les distances proposées dans ce projet seront de 5 mètres pour les cultures dites basses comme les céréales et les légumes et de 10 mètres pour les cultures hautes, telles que les cultures arboricoles et vignes. Concernant les substances les plus dangereuses, la distance souhaitée par le gouvernement est de 10 mètres, quelle que soit la culture.

Le texte mentionne aussi la possibilité d'adapter les distances dans le cadre de chartes validées au niveau départemental, après échanges entre les agriculteurs, les riverains et les élus. Elles pourraient ainsi être ramenées à 3 mètres pour les cultures basses et la viticulture et à 5 mètres pour les autres cultures, à la condition d'avoir recours à des matériels de pulvérisation les plus performants sur le plan environnemental. Le texte prévoit également que ces distances puissent, le cas échéant, être adaptées à l'avenir, après expertise de l'Anses et au regard des nouvelles données scientifiques et des techniques d'application des produits.

Favoriser les discussions locales

En dépit de ces propositions Christian Durlin, administrateur de la FNSEA, estime que le texte manque de souplesse et ne prend pas assez en compte les mesures déjà mises en place pour protéger les riverains. *« Il y a déjà des conditions d'utilisation strictes et nous avons mis en place de nombreux dispositifs pour protéger les riverains : buse anti-dérive, filet anti-vent… »*, détaille l'agriculteur. Il regrette donc que le texte impose des distances sans laisser le choix à l'agriculteur du dispositif de protection à mettre en place. Pour lui, le texte *« trop strict »* ne s'adapte pas à la diversité des productions agricoles. *« Les discussions doivent se faire autour de chartes de bon voisinage dans les territoires, il y a un réel problème de dialogue sur le sujet des produits phytosanitaires, au niveau local nous avons l'opportunité de dialoguer et de rappeler que des dispositifs de sécurité existent déjà et nous pouvons les compléter avec des engagements adaptés aux territoires et aux productions »*, explique Christian Durlin.

Afin que cette diversité soit représentée il appelle ainsi les agriculteurs à s'exprimer largement durant la consultation qui durera trois semaines. *« Il faut que notre diversité soit représentée, nous sommes d'accord pour faire des progrès mais les discussions doivent se tenir au niveau territorial »*, insiste-t-il.

Après cette phase de consultation, le décret (règles d'élaboration des chartes) et l'arrêté (distances minimales) définitifs, élaborés en octobre, entreront en vigueur le 1er janvier 2020. Ils sont également soumis à la consultation de la Commission européenne.

ACTUAGRI

Participez

Pour participer à la consultation publique, rendez-vous sur le lien suivant : https://cutt.ly/QwA6oPc ou utilisez le QR code

Transition écologique

La FNSEA rappelle l'engagement des agriculteurs

La FNSEA a tenu une conférence de presse la veille de l'ouverture du Space, le 9 septembre. Les représentants nationaux et régionaux ont évoqué les différents sujets d'actualité, notamment la question des distances minimales d'épandage.



Photo : Actuagri

En dépit de la médiatisation de l'arrêté pris par le maire de Langouët en vue d'interdire les épandages de pesticides à moins de 150 mètres des habitations, le projet d'arrêté du gouvernement, mis à la consultation, préconise finalement des distances minimales de 5 mètres pour les cultures basses et de 10 mètres pour les cultures hautes, se basant sur les recommandations de l'Anses. Si cette mesure rassure la FNSEA, *« nous travaillons pour que les chantiers locaux permettent de faire au cas par cas »*, explique Christiane Lambert, qui a fait le point le 9 septembre sur les sujets d'actualité, à Romillé (35), la veille de l'ouverture du Salon des productions animales (Space). Ainsi, les chartes riverains prévues dans le cadre de la loi Egalim sont en négociation au niveau départemental pour garantir avant tout la sécurité des riverains, la distance minimale de traitement n'étant pas le seul moyen de protection. D'autres solutions peuvent et doivent être évoquées : murs, haies, technologies de précision comme les buses anti-dérives, les panneaux récupérateurs en arboriculture et viticulture, désherbage mécanique, voire de nouvelles techniques en développement. *« La recherche avance, il faut laisser le temps aux scientifiques de faire leurs découvertes »*, insiste Thierry Coué, président de la FRSEA Bretagne. *« Les agriculteurs d'aujourd'hui ont un vrai degré de précision, il n'y a pas de dérive de produit »*, insiste la présidente de la FNSEA, illustrant son propos de photos montrant que juste à côté des parcelles traitées, les adventices poussent sans aucun problème, signe de l'absence de dérive de pesticides. Malgré les initiatives d'une trentaine de maires inspirés par l'exemple de Langouët, sur le terrain la discussion reste heureusement plus apaisée, indiquent les représentants de la FNSEA. L'objectif de 30 chartes riverains signées devrait être atteint fin septembre, et la totalité des chartes (départementales) devraient être signées avant la fin de l'année, précise Thierry Coué.

Pourtant, l'agriculture, qui est l'un des secteurs les plus impactés par le changement climatique, a déjà bien amorcé sa transition, rappelle Christiane Lambert, chiffres à l'appui : *« -77 % d'utilisation des antibiotiques en 5 ans, 90 % des plastiques qui sont recyclés… »*. Néanmoins, montrée du doigt dans les médias, l'agriculture est de plus en plus attaquée et les intrusions par des militants environnementalistes dans les exploitations, notamment en Bretagne, se font de plus en plus fréquentes. Cette situation a d'ailleurs fait l'objet d'un rendez-vous entre la FNSEA et le ministre de l'Intérieur, le 4 septembre. Un soutien plus appuyé du gouvernement est donc attendu par les agriculteurs.

ACTUAGRI

Chasse

Ça se précise

L'ouverture de la chasse approche à grands pas en Côte-d'Or. De nombreux adeptes ont rendez-vous ce dimanche pour le lancement de la saison.


Anne Beurton, fille d'agriculteur sur la commune de Censerey, va débuter sa septième campagne de chasse.

Les fusils sont bientôt de sortie dans le département. À Nailly, hameau de la commune de Censerey, Anne Beurton attend l'ouverture de la chasse avec impatience.

La jeune femme de trente ans est devenue une grande passionnée au fil du temps : *«Mon grand-père chassait, mon père et mon frère sont aussi chasseurs. À force de les accompagner dès mon plus jeune âge, j'ai moi-même voulu passer mon permis. Je me rends désormais chaque dimanche à la chasse, sur ma commune, mais aussi dans une société voisine certains samedis après-midi»*. Traqueuse depuis plusieurs années, Anne Beurton aime évoluer dans les bois avec ses beagles, griffons et bassets fauves de Bretagne : *«les voir et les entendre chasser est un moment très intense ! À la chasse, nous avons aussi l'occasion d'apprécier de très beaux paysages et animaux, c'est ce que j'affectionne le plus dans cette activité, qui offre aussi l'opportunité de passer d'agréables journées entre amis. Vous l'aurez compris, je préfère de loin la chasse au bois, il me fera donc attendre le 12 octobre pour l'ouverture»*.

Une bête noire de 90 kg

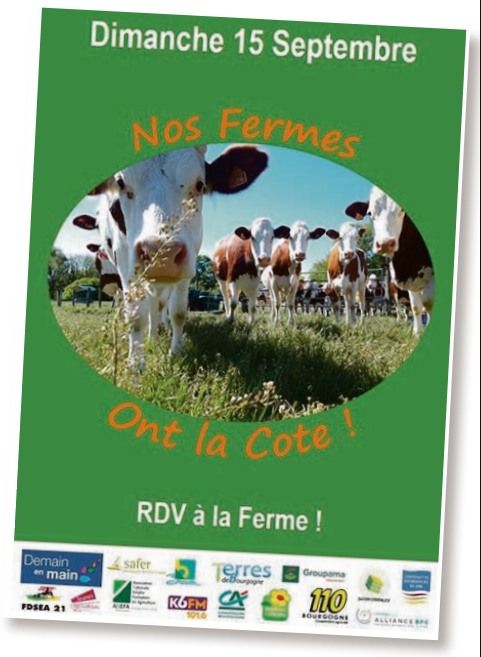
Plusieurs sangliers figurent sur le tableau de chasse de la jeune Côte-d'orienne : *«je ne les ai pas comptés mais j'ai eu la chance d'en prélever déjà plusieurs depuis mes débuts il y a six ans. Le plus gros pesait 90 kg. Plusieurs sangliers m'ont échappé l'an passé, mais le principal était de les diriger vers les chasseurs postés»*. Trésorière de sa société, Anne Beurton n'est pas la seule femme à chasser à Censerey : *«nous sommes deux actionnaires, dans un groupe qui compte onze personnes. Une troisième fille nous rejoint parfois, car nous l'invitons assez régulièrement. Non, la chasse n'est pas réservée uniquement aux hommes, même si ces derniers sont forcément plus nombreux. Pour traquer, il ne faut pas avoir peur de marcher beaucoup tout au long de la journée, car c'est assez physique»*. Anne Beurton, issue d'une famille d'agriculteurs, souligne la nécessité de réguler les populations de gibiers : *«leur nombre a considérablement augmenté ces dernières saisons. Mon père me le disait encore il y a peu : de son temps, il ne se tuait que quelques sangliers par ici. Si aucun prélèvement n'était effectué, des problèmes de tout ordre seraient à déplorer, en commençant par des dégâts considérables dans les prairies et grandes cultures»*.

AG

Nos fermes ont la cote

Rendez-vous à la ferme !

Deux exploitations agricoles ouvrent leurs portes ce dimanche en Côte-d'Or, dans le cadre de *«Nos fermes ont la cote»*. Les rendez-vous sont donnés à Saulon-la-Chapelle chez Ludovic Maret (Poul'et Compagnie, 07 78 67 72 07) et à La-Villeneuve-sur-Vingeanne chez Ève et Frédéric Poinsot-Laffage (Gaec des 3 Provinces, 06 26 36 20 35, déjeuner sur réservation). Cette opération est organisée par Demain en Main, l'association de communication de la FDSEA21, qui vise à améliorer le lien entre les agriculteurs et le grand public. Demain en main participe à d'autres manifestations tout au long de l'année à l'image de la foire gastronomique de Dijon et Made in viande. Les agriculteurs qui souhaitent s'inscrire dans ces évènements ou bénéficier d'un coup de main pour toute autre action grand public peuvent composer le 03 80 68 67 67 ou écrire à accueil@fdsea21.fr pour tout renseignement.



Safari Armurerie
Atelier de réparation - Essais en stand de tir
19, Rue de la Boutière - 71150 CHAGNY
Tél. : 03 85 87 26 76 - E-mail : armureriesafari@wanadoo.fr
Nouveau site : www.armureriesafari.fr

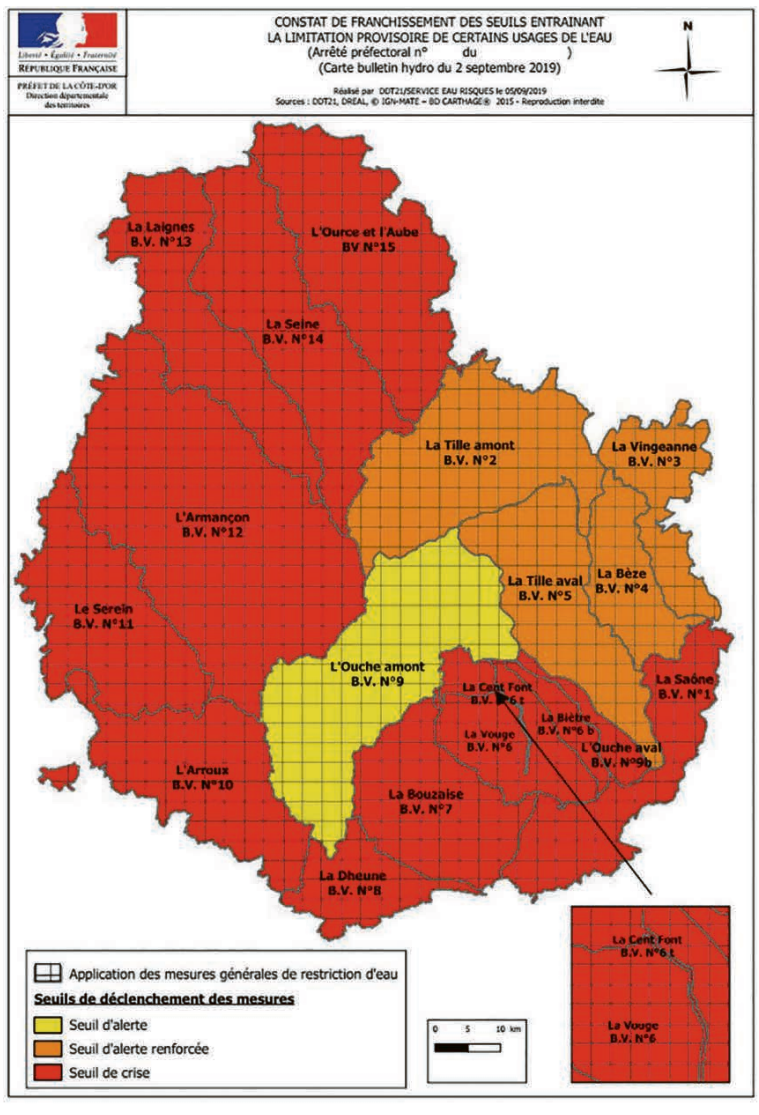
Sécheresse

Treize sous-bassins en crise

La sécheresse s'accentue encore en Côte-d'Or. Avec 13 sous-bassins en crise sur 18, c'est un record historique qui est atteint. Un renforcement des mesures de restriction est applicable depuis lundi 9 septembre. Le préfet appelle à la vigilance de chacun. La situation est la suivante :

- seuil d'alerte : Ouche amont
- seuil d'alerte renforcée : Tille amont, Tille aval, Bèze-Albane, Vingeanne
- seuil de crise : Saône, Bièvre, Cent Fonts, Vouge, Arroux-Lacanche, Seine, Ource-Aube, Armançon-Brenne, Serein-Romanée, Ouche aval, Bouzaise, Laignes, Dheune.

Sur ces bassins (en jaune, orange ou rouge sur la carte), des mesures de restriction d'usage pour les activités agricoles, industrielles ou les golfs sont donc mises en place et renforcées dans les bassins en alerte renforcée et en crise. L'irrigation agricole est interdite aux heures les plus chaudes de la journée mais reste possible de 17 h à 12 h en semaine sauf pour les secteurs en crise (en rouge sur la carte). Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'état à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/la-secheresse-en-cote-d-or-a3113.html



Poulailler

Tout beau, tout n'œuf

Un jeune agriculteur de Jours-lès-Baigneux se lance dans un élevage de 12 000 poules pondeuses bio.



Thibaut Aubry, devant son nouveau bâtiment situé sur la commune de Bussy-le-Grand.

Installé depuis juin 2018 sur une centaine d'hectares de grandes cultures, Thibaut Aubry recherchait une diversification susceptible de lui assurer un revenu régulier. *«Le contexte n'est pas facile dans notre secteur, où les systèmes 100 % céréaliers rencontrent de plus en plus de problèmes de rentabilité. Cela devient très compliqué sur nos terres à faibles potentiels»*, rappelle ce fils d'agriculteur âgé de 31 ans. Le jeune Côte-d'orien avait préparé *«son coup»* en mûrissant un projet d'élevage de poules pondeuses bio pour son installation : *«il me fallait une diversification, si possible peu gourmande en foncier. Pour ce faire, je me suis inspiré du parcours de mon beau-frère vers Is-sur-Tille, qui a déjà un recul de plusieurs années dans cette même production. Aussi, un commercial m'avait bien vendu le projet, en mettant en avant la demande croissante des œufs bio. Je me suis lancé dans cet élevage en même temps que mon arrivée dans les grandes cultures. Les deux activités vont se compléménter»*. Thibaut Aubry a entamé le terrassement de son bâtiment en août 2018. Cet ancien exploitant forestier s'est lui-même chargé de nombreuses opérations manuelles pour alléger son investissement, en réalisant notamment la maçonnerie, les raccordements en eau et en électricité. Son imposant poulailler de 124 mètres de long et de couleur verte, s'intégrant parfaitement au paysage, a été inauguré le 22 août en présence d'une centaine de personnes, dont les responsables de Sanders et Cocorette, deux entreprises avec qui Thibaut Aubry travaillera très régulièrement. *«La première société me fournira l'aliment, la seconde viendra récupérer les productions deux fois par semaine, en moyenne. J'ai signé un contrat de quinze ans pour le rachat des œufs. Leur prix est indexé sur celui de l'aliment, c'est réconfortant»*, confie l'exploitant agricole.

Elles arrivent !

Le bâtiment d'élevage reçoit 12 000 poules ces touts prochains jours. *«Elles resteront environ 13 mois sur place, avant un vide sanitaire. Un parcours en plein air est à leur disposition. La norme du bio est respectée avec une surface intérieure d'un mètre carré pour six poules. C'est trois poules de moins au mètre carré qu'en conventionnel. À l'extérieur, chaque poule doit disposer de 4 m2, le parcours s'étend donc sur 4,8 ha. Le bâtiment est cloisonné aussi en quatre lots, il n'y a jamais plus de 3 000 poules ensemble»*, informe Thibaut Aubry. Une moyenne de quatre heures de travail l'attend désormais chaque jour dans sa nouvelle structure : *«une astreinte journalière est indispensable, je ferai le tour du poulailler chaque matin, avant de ramasser les œufs qui arriveront tous à un seul et même endroit. Une machine est à disposition pour les conditionner»*. Les poules sont censées pondre une moyenne de 0,8 œuf par jour. Le producteur s'attend donc à récolter 3,5 millions d'œufs chaque année. Le reste de la journée, Thibaut Aubry pourra continuer de travailler sur son exploitation céréalière en suivant la vie de son poulailler depuis l'écran de son smartphone, qui l'informera de nombreux paramètres techniques. Son bâtiment est équipé d'un système dit en volière qui évitera le curage et le démontage du matériel lors des vides sanitaires. Thibaut Aubry envisage d'épandre les fientes dans ses différentes cultures en bio (blé, pois, lentilles, triticale) pour réaliser des économies en intrants.

AG



À l'intérieur de la structure.

Approvisionnement local de la restauration collective

Un rendez-vous à ne pas manquer

En 2019, les actions visant à rapprocher les restaurants collectifs des producteurs locaux dans le département se poursuivent. Depuis 2018, le Conseil départemental de la Côte d'Or déploie un nouvel outil, *«Agrilocal 21»*, dont l'objectif est de faciliter la mise en relation et les achats entre producteurs et acheteurs publics. Cette plateforme est déjà utilisée par 37 départements français. Depuis l'été 2018, Agrilocal21 est ouverte à tout utilisateur du département via le site www.agrilocal21.fr. Depuis son lancement, 51 acheteurs et 87 fournisseurs se sont laissé tenter par la plateforme.

Pour continuer ce développement, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture coorganisent un temps de rencontre convivial entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective de Côte-d'Or. L'évènement aura lieu mercredi 2 octobre de 9 h 30 à 13 h 30 à la salle des fêtes d'Ahuy. Cette journée sera l'occasion de tisser des liens entre producteurs et chefs de la restauration collective, au-delà des marchés publics passés via la plateforme. Retours d'expérience, dégustations d'échantillons, présentation des fermes et échanges sur les pratiques de consommation dans les établissements seront au rendez-vous.
Contact : Gérard Mignerot au 03 80 63 64 80
ou agrilocal21@cotedor.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Reproducteurs charolais

Une bonne génétique à acquérir

Dix-huit élevages participent aux journées commerciales d'automne de la Fédération charolaise.


Philippe Terrand met à disposition cinq taureaux de 18 mois à Cussy-la-Colonne.

La Fédération charolaise organise ses journées commerciales vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre. Pas moins de 18 élevages participent à l'évènement dans le département, parmi lesquels le Gaec Terrand, à Cussy-la-Colonne. Cinq taureaux de 18 mois sont mis en vente par cette exploitation réalisant 180 vêlages. Les animaux proposés, typés élevage, présentent de bons index notamment en lait et facilités de naissance. *«Cette catégorie de bovins, déjà prête à la saillie, plaît tout particulièrement à cette période de l'année»*, fait remarquer Philippe Terrand.

L'éleveur de 55 ans et l'ensemble des adhérents de la Fédération charolaise réservent un très bon accueil aux futurs visiteurs. Ces trois journées sont l'occasion d'échanger et d'aller voir ensemble les animaux aux prés.

Des atouts à ne pas négliger

Le Gaec Terrand avait enregistré deux transactions lors de la dernière édition de ces journées d'automne : *«ce rendez-vous commercial est l'occasion d'écouler plusieurs reproducteurs. Des petites annonces dans les revues agricoles et un site internet mené par Simon Genetic nous permettent d'en vendre d'autres le reste de l'année»*. Philippe Terrand et son associé Vincent Lagrange espèrent réaliser une ou plusieurs ventes malgré la conjoncture une nouvelle fois défavorable : *«les atouts de la génétique ne sont plus à démontrer et permettent de faire progresser son cheptel et ses revenus. Nous n'omettons pas les péripéties du moment, particulièrement nombreuses, avec la sécheresse, les cours bas et la baisse de la consommation bovine. Pour ce dernier point, nous sommes très bien placés pour l'apprécier avec une diminution de notre activité vente directe depuis près d'un an. Le matraquage sur la viande bovine coûte cher à tous les éleveurs»*.

Un été aux prés

Philippe Terrand partage son quotidien à l'occasion de cette rencontre effectuée fin août : *«la sécheresse s'accumule, cela va sans dire. L'approvisionnement en eau est inédit, nous n'étions pas habitués à cela. Toutes les sources sont taries dans les prés. Nous passons une bonne partie journée à abreuver mais aussi à alimenter les animaux. Ces actions sont coûteuses en argent mais aussi en temps»*. Philippe Terrand estime sa *«facture sécheresse»* entre 15 000 et 20 000 euros, avec notamment l'achat de 150 tonnes de paille supplémentaires. *«Cela s'ajoute à des cours qui ne sont pas bons du tout depuis l'automne dernier»*, s'inquiète l'éleveur qui, comme l'ensemble du monde de l'élevage, ne comprend pas les accords du Ceta : *«c'est tout simplement incroyable. Il y a sans doute d'autres enjeux que je ne maîtrise pas mais pour nous, cela ne peut être que mauvais. De la m.. va être importée en France, c'est désolant pour nous, qui avons une pression grandissante en termes de normes et de traçabilité»*.

Semis précoces

L'actualité du Gaec Terrand est aussi liée à ses 100 ha de grandes cultures. Un quart de l'assolement a été semé en colza dès le 10 août : *«c'est une date inédite pour la ferme. Nous avons été impactés par les altises pour la première fois cette année. J'avais deux champs, qui ont été conduits de la même manière à l'exception de la date de semis. La parcelle semée le 15 août a donné 35 q/ha lors des dernières moissons, l'autre l'a été dix jours plus tard et n'a pas dépassé les 20 q/ha. Des semis précoces visent un meilleur développement de la plante pour se parer des attaques d'insectes. Maintenant, il faut dire que s'il ne pleut pas, ce ne sera pas gagner pour autant»*.

AG

Liste, adresse et téléphone des participants

Nicolas Guenot (Allerey, 06 31 23 56 01), Gaec Menetrier Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Ste de fait Baulot S. et E. (Semur-en-Auxois, 06 74 71 75 30), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne, 06 81 83 95 05), EARL Lechenault Yves (Foissy, 06 68 67 74 41), EARL Gabory Bruno (Jeux-les-Bard, 06 87 43 40 33), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux, 06 83 95 58 61), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11), François Lucand (Molphey, 06 76 52 81 85), Nicolas Baudion (Pouilly-en-Auxois, 06 88 94 68 00), Gaec Saint Roch (Recey-sur-Ource, 06 85 33 82 34), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93), Gaec Baulot Y. et X. (Villars-et-Villenotte, 06 70 12 20 09), Gaec Mimeur Jean et fils (Thoisy-le-Désert, 06 72 00 34 70), EARL Poillot Boyer (Vandenesse-en-Auxois, 06 07 35 67 46), EARL Tursin (Villargoix, 06 73 95 62 82). Renseignements à la Chambre d'agriculture au 03 80 90 68 80.

Productions végétales

De l'azote à l'automne pour les colzas !

La réglementation doit s'adapter pour accompagner le colza. Bien que les surfaces en colza s'annoncent au plus bas cette année sur les plateaux bourguignons, nous devons garder sous le coude cette culture qui a longtemps tiré son épingle du jeu et qui ne s'admet pas vaincue : tête de rotation robuste qui s'adapte aux conditions pédoclimatiques difficiles, prix de marché attractif à ce jour, filière dynamique sur le territoire français qui procure des débouchés comme le diester, bientôt l'Oleo100 et le tourteau non OGM, espèce à floraison abondante qui ravie les pollinisateurs…

Le colza est mis à l'épreuve du climat et des pressions sanitaires : un changement des pratiques semble indispensable pour maintenir la possibilité d'en produire. L'institut technique Terres Inovia propose depuis plusieurs années des leviers agronomiques pour passer le cap et continuer à produire du colza.

L'avancement des dates de semis, pour capter les pluies estivales et favoriser la croissance des colzas, est un levier. Mais le colza doit alors bénéficier de ressources pour garder une croissance active tout au long de l'automne : certains territoires ont besoin d'un apport d'azote en relais pour accompagner cette croissance. Or, la Directive nitrates actuelle interdit tout apport d'azote à l'automne sur le territoire classé en zone vulnérable, soit environ la moitié de la Côte-d'Or.

La FDSEA21, accompagnée de la Chambre d'agriculture et des OS de Côte d'Or, ainsi que de la FRSEA et de la Chambre d'agriculture régionale et de Terres Inovia, combat depuis de nombreuses années cet aspect du Programme d'actions national : il ne permet ni souplesse, ni adaptation territoriale.

Les discussions engagées depuis plusieurs années n'ont pas pu aboutir car elles ne relevaient pas des instances régionales, et on nous renvoyait sans cesse à des études d'impact nationales sur le risque de lessivage. Jamais les arguments relevant des aspects sanitaires, climatiques et de la perte de compétitivité des exploitations et des territoires soumis n'avaient été pris en compte à leur juste valeur. Sauf que la situation est critique. Nous avons donc continué à nous mobiliser collectivement : la FDSEA21 s'est tournée vers ses structures nationales : la FNSEA et la FOP, pour obtenir un soutien syndical à l'expertise technique des Chambres d'agriculture et de Terres Inovia lors des discussions nationales. L'Institut a ainsi pu entamer un cycle de négociations auprès des ministères pour une modification salutaire du prochain PAN, en 2022, qui semble en bonne voie.

En attendant, nous portons ensemble auprès du Préfet de région, du DDT, du DRAAF et des ministères une demande de dérogation transitoire.

Elle pourra ainsi prouver que de telles pratiques réalisées à bon escient contribuent à la sauvegarde du colza sur les territoires en impasse, et constitue une expérimentation préalable à la modification du PAN.
Avec une position de principe plutôt favorable de la préfecture et des retours encourageants du ministère de l'Agriculture, nous espérons une réponse positive sous peu, et vous tiendrons au courant.

TERRES INOVIA ET FDSEA21

Financements d'activités

Deux agricultrices à soutenir

Un programme participatif vise à financer vingt projets d'agricultrices en France. Deux Côte-d'oriennes sont concernées.



Émilie Lucot, éleveuse de poules pondeuses bio à Auxonne.



Gaëlle Mougniotte, maraîchère et artisan légumière à Meursanges.

La *«Cagnotte des Champs»* soutient vingt femmes ayant un projet d'agriculture durable en France. Cette association loi 1901 propose à tous, particuliers et entreprises, de se joindre à l'aventure en participant au financement de ces projets. Le 1er septembre a été lancée une collecte de fonds pour tenter de donner un *«coup de pouce»* de 5 000 à 10 000 euros à chaque agricultrice. Les dons, défiscalisables à hauteur de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises, démarrent à partir de cinq euros. Le département de la Côte-d'Or est très bien représenté dans ce programme intitulé *«Les Cultiv'Actrices»*. Émilie Lucot, maraîchère et éleveuse de poules pondeuses de race rustique à Auxonne, souhaite installer une poussinière à la ferme et acquérir des panneaux solaires pour produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de la structure. Gaëlle Mougniotte, à la tête d'une petite exploitation maraîchère bio à Meursanges, envisage de développer son laboratoire de transformation. Les différents projets sont à découvrir sur www.lacagnottedeschamps.fr.

Lycée de Quétigny

Une envie d'innover ?

Le lycée agricole de Quetigny travaille avec les agriculteurs de la région depuis plus de 20 ans. La démarche est simple : un exploitant propose un thème d'études personnalisé tenant compte de ses attentes professionnelles.



Les étudiants de BTSA *«Agronomie et productions végétales»*, vendredi dernier à la ferme de Tart-le-Bas.

Les étudiants de BTSA *«Agronomie et productions végétales»* réunis en groupes de deux ou trois, travaillent sur le projet et proposent une réponse innovante. Les thèmes sont choisis en octobre et les étudiants présentent leurs travaux devant les agriculteurs en février. Chaque année, huit à dix projets sont traités. Des agriculteurs coutumiers de cet exercice n'hésitent pas à proposer des thèmes chaque année. La démarche est enrichissante car les agriculteurs et les étudiants avec l'aide d'experts échangent ensemble sur leurs approches pour trouver la solution la plus adéquate. Le lycée de Quetigny fait appel à tous les agriculteurs ayant un projet innovant à soumettre aux étudiants. *«Les thématiques sont très variées. Elles concernent divers investissements (matériels/bâtiments…), des nouvelles cultures de ventes ou fourragères, l'évolution des systèmes de cultures, des itinéraires techniques plus adaptés aux divers contextes pédoclimatiques, le stockage, la transformation ou encore la commercialisation…»*, indiquent Philippe Maitrepierre et Élodie Guérin, les deux nouveaux enseignants qui pilotent le module d'intérêt local de la classe de BTS. Contacts : philippe.maitrepierre@educagri.fr, elodie.guerin@educagri.fr

▸ *Agenda*

20-21 et 22/09 Journées commerciales charolaises

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne dans les élevages bovins. Le rendez-vous est donné les 20, 21 et 22 septembre. Vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au pôle agricole de Créancey. Par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/ et visible sur la vidéo http://simongenetic.com

▸ *Formations*

16/09-01/10 Cessation et la transmission d'exploitation (Pouilly)
Contact : Élise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

27/09 Sécuriser son système fourrager en élevage bovins allaitants (Auxois)
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

21-22/10 Soudure à l'arc

23-24/10 Soudure Semi-automatique (Chevigny Saint Sauveur)
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Anciens exploitants

Pique-nique annuel



Une cinquantaine de personnes ont participé le 21 août au pique-nique annuel des anciens exploitants de Côte-d'Or. La journée avait débuté par une visite guidée de la biscuiterie Mistral à Semur-en-Auxois. Après le déjeuner, les participants accompagnés parfois de leurs petits-enfants ont visité la forteresse de la Butte de Thil à Précy. Contact : 03 80 68 67 67.



Sécheresse

La situation continue à se dégrader dans la Nièvre

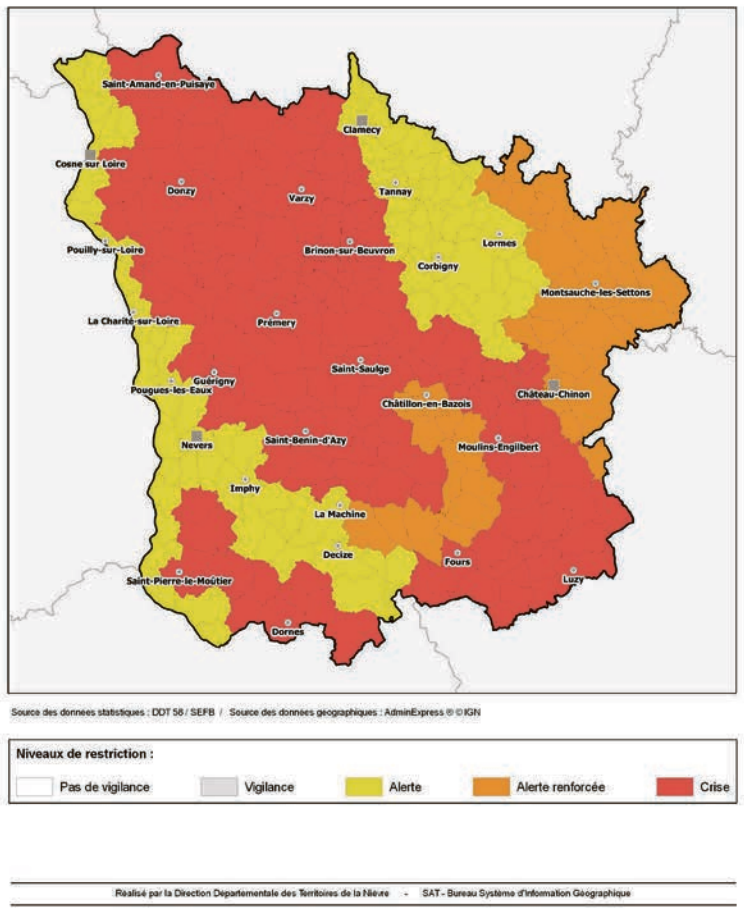
La situation hydrologique continue à se dégrader avec l'absence de pluie pour atteindre sur l'essentiel du département un niveau critique des cours d'eau. Au vu de cette évolution, de nouvelles mesures de restrictions d'usages de l'eau sont mises en place, par arrêté préfectoral, sur le département.
Cet arrêté, à effet immédiat, institue les niveaux suivants :
• Crise sur 9 des 16 zones couvrant le département à savoir : les zones Acolin-Colâtre, Mazou- Nohain, Alène-Cressonne, Beuvron, Dragne, Ixeure-Canne, Nièvre, Sauzay et Vrille. Ce niveau restreint les usages aux seuls usages prioritaires (alimentation en eau potable et abreuvement des animaux essentiellement). Quelques dérogations sont possibles en ce qui concerne les prélèvements pour irrigation agricole (retenues déconnectées, maraîchage, horticulture et pépinières) ;
• Alerte renforcée sur les zones Aron, Chalaux-Cure et Yonne amont. Ce niveau implique à une réduction de 50 % des prélèvements ;
• Alerte, sur les zones Loire amont, Loire aval, Allier et Yonne aval. Ce niveau réduit de 25 % les prélèvements.
Les mesures de restrictions d'usage mises en place sont précisées dans l'arrêté. Ce dernier est consultable sur le site des services de l'état (http://www.nievre.gouv.fr/les-restrictions-en-vigueur-dans-la- nievre), en mairie et sur le site national Propluvia (http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr).

Préfecture de la Nièvre

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Niveaux de restriction des usages de l'eau dans le Département de la Nièvre

Situation au 26 août 2019



Formations

26/09 Découvrir l'agroforesterie
La Chambre d'Agriculture organise le jeudi 26 septembre à Saint-Saulge, une formation pour découvrir la filière de l' agroforesterie. Au programme : fonctionnement d'un système agroforestier et l'intérêt des systèmes. Une visite d'une exploitation d'un agriculteur engagé en agroforesterie sera également proposé.
Renseignements : 03 86 93 40 18 ou etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr

30/09-01/10 Protéger ses cultures avec la phytothéraphie
La Chambre d'Agriculture organise du 30 septembre au 1er octobre de 09h à 17h30 à Nevers, une formation pour apprendre à protéger ses cultures avec la phytothérapie. Objectif : comprendre la fabrication des extraits fermentés tisanes, être capable d'utiliser les protocoles ou encore appréhender le fonctionnement de la plante et du sol. Patrick Goater, expert de l'utilisation des extraits de plantes sera l'intervenant de la journée. Renseignements : 03 86 93 40 37.

Ruralité

La fête de l'Agriculture c'est ce week-end !

Les Jeunes Agriculteurs organisent le samedi 14 septembre la fête de l'agriculture. De nombreuses animations vous attendent.

Les JA du Canton de Châtillon-en-Bazois sont sur le pont. Dans quelques jours, ils accueilleront avec l'aide du bureau départemental JA Nièvre, la traditionnelle fête de l'agriculture qui cette année se déroule à Mont-et-Marré à partir de 10 h 30. Outre la finale départementale de labours, cette fête de l'agriculture a été placée sous le signe de l'acrobatie avec spectacle équestre, show moto trail sans oublier la course de traîne-cul. En fil rouge de ces animations, vous pourrez assister à la finale départementale de labours qui débutera vers 11 h 30. Vous aurez bien entendu la possibilité de vous restaurer sur place le midi. Le soir, repas animé avec un jambon à la broche. Il sera servi à la MJC de Châtillon-en-Bazois, le tout pour 20 euros. Renseignements et réservations au 06 22 93 86 95

Théophile Mercier



Les JA vous attendent ce samedi à Mont-et-Marré à partir de 11 h 30.

Circuit courts

L'automne à la ferme est lancé

Le réseau Bienvenue à la Ferme organise du 14 septembre au 17 novembre l'automne à la ferme. Un événement qui permet la rencontre entre consommateur et producteur.

Favoriser la rencontre. C'est l'objectif du printemps à la ferme organisé du 14 septembre au 17 novembre par le réseau Bienvenue à la Ferme (BAF, une marque des Chambres d'Agriculture). BAF est le premier réseau de producteurs en vente directe proposant des produits de qualité et d'accueil à la Ferme. Durant près deux mois, vous allez pouvoir découvrir les coulisses des fermes engagées dans cet événement mais aussi les secrets de fabrication de leurs produits. *«L'automne à la Ferme»* répond aux attentes des consommateurs toujours à la recherche de qualité et de naturel. L'évènement commence donc ce week-end à *«l'huilerie Brossard»* à Raveau avec une visite de l'exploitation, démonstration de fabrication de produits cosmétiques et de moutarde. L'évènement vous fera découvrir aussi la viticulture grâce au *«domaine de l'Épineau»*, le maraîchage au *«Potager de Seguret»*, la transformation fromagère à *«La Chèvrerie de Julie et d'Amandine»* à Montigny-sur-Cannes et Garchy sans oublier l'élevage bovin chez Muriel Harand à Asnois.

Théophile Mercier



Sanitaire

FCO : les résultats de l'enquête du GDS dévoilés

Suite aux nombreux cas de FCO détectés dans le département l'hiver dernier. Le GDS 58 a demandé à la fédération régionale des GDS de Bourgogne Franche-Comté de réaliser une enquête sur l'évolution de la FCO depuis plusieurs années. Après un travail approfondi sur le sujet, les résultats sont enfin dévoilés.



L'enquête révèle un déficit de moins 10 000 veaux dès 2018

C'est une enquête qui va servir de référence pour les années à venir. Afin de répondre aux questions des éleveurs de la Nièvre confrontés l'hiver dernier à des cas très importants de FCO, le GDS 58 a voulu connaître l'ampleur du phénomène afin d'en évaluer l'impact. Il s'agissait avant tout de comprendre ses effets cliniques spectaculaires qui se sont manifestés en grande partie par des veaux anormaux sur le début de saison 2018-2019. Le GDS 58 avait dans un premier temps réalisé une enquête rapide auprès de ses adhérents et des vétérinaires pour alerter l'administration et les services sanitaires sur l'ampleur de la situation. Ces derniers avaient alors estimé que l'échantillon observé n'était pas assez représentatif pour généraliser le phénomène à l'ensemble du département. Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58 a donc fait appel à Étienne Petit, vétérinaire conseil et directeur de GDS BFC. Les données observées proviennent de la base de données nationale d'identification.

Un déficit de plus de 10 000 naissances dès 2018

1 851 élevages actifs ayant au moins 10 femelles de plus de 30 mois au 1er juillet 2018 et ayant eu au moins 1 vêlage sur la campagne 2017-2018 ont ainsi été étudiés. La période d'étude s'est étalée du 1er juillet 2018 au 31 mars 2019. La méthode consistait à comparer, élevage par élevage, d'une part les naissances attendues en réalisant une projection à partir des 5 années antérieures par rapport aux naissances observées sur la période équivalente et d'autre part les mortalités néonatales attendues aux naissances par rapport aux mortalités observées. Cela conduisait à pas moins de 460 indicateurs par élevage. Sur cette population, entre 2013 et 2017, les naissances sur une campagne arrêtée au 31 mars ont progressé environ de 109 000 à 120 000 naissances. Mais ce nombre a commencé à régresser dès 2018 et 2019 pour revenir à 109 000, pour une valeur attendue de 120 000, soit 11 000 naissances de moins en 2018 et en 2019. Parallèlement, le nombre de morts en période néonatale (moins de 30 jours) sur la période d'étude a régressé de 8 000 têtes en 2016 à 6 500 têtes en 2017-2018 et a légèrement augmenté en 2018-2019. Ce n'est donc pas le nombre de morts qui a été spectaculaire mais les causes de mortalités (anomalies congénitales) et paradoxalement le déficit important de naissances (10 % des naissances) déjà présent en 2017-2018 et renouvelé en 2018-2019 n'a pas provoqué un ressenti aussi vif.

Pourtant plus de 75 % des élevages ont eu moins de veaux présents qu'attendus. Lorsqu'on zoome plus précisément, c'est le mois de décembre 2018 qui a été le plus impacté au niveau des naissances. Le mois de décembre 2017 avait été également encore plus impacté, mais avait connu un léger rattrapage en mars 2018. Pour 2019, l'évaluation n'a pas été faite, puisque les données étaient arrêtées au 31 mars.

Aucun canton n'a été épargné, mais l'ouest du département a été plus touché

Géographiquement le phénomène a touché toute la Nièvre mais c'est au nord-ouest où les enlèvements de veaux ont été le plus importants que le rapport observés/attendus dépassait 110 % dans les cantons de Pouilly-sur-Loire, Donzy, Premery et la Charité. Les déficits de naissance ont été plus importants dans les cantons du sud-ouest (Saint Pierre le Moutier, Decize, Saint Bénin d'Azy…) Ces enlèvements ont été particulièrement marqués en janvier et février. Au moment de conclure son enquête Étienne Petit ne pouvait pas précisément expliquer l'origine des déficits de naissances et des surmortalités des veaux à la naissance. Certaines malformations congénitales sont assez spécifiques de la FCO mais d'autres facteurs peuvent intervenir dans ce phénomène, notamment les effets de la sécheresse, et de la maladie de Schmallenberg présente également dans le département.

> *«Je pense que l'on a baissé les bras sur le sérotype 8 à l'origine de cette maladie»*

Des pistes de réflexion

Cette enquête aura mis en évidence la nécessité de la vaccination notamment sur le troupeau reproducteur. Bon nombre d'éleveurs se sont contentés seulement de vacciner les animaux vendus, or ce n'est pas suffisant pour assurer une protection collective du troupeau. Étienne Petit espère aussi à travers cette enquête montrer aux autorités compétentes que la FCO n'est pas une maladie anodine. *«Je pense que l'on a baissé les bras sur le sérotype 8 à l'origine de cette maladie. Cette dernière est pourtant classée en catégorie 1 et elle est donc à ce titre de la responsabilité de l'État. Il serait utile d'interroger l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur la pertinence de la stratégie adoptée en France par rapport aux autres pays européens. Il faudrait en effet évaluer le coût actuel de la maladie en termes de perte d'animaux, de coûts d'export et de mettre en face les coûts et les bénéfices d'une stratégie qui viserait à retrouver le statut indemne perdu en 2015»* conclut Étienne Petit.

THÉOPHILE MERCIER

▸ Agenda

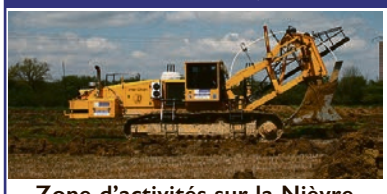
14/09 Fête de l'agriculture
Les JA de Chatillon-en-Bazois et les JA Nièvre organisent la fête de l'agriculture le samedi 14 septembre à Mont-et-Marré. Au programme : finale des labours à partir de 11 h 30 ; spectacle équestre, show moto trail sans oublier la course de traîne-cul. Restauration le midi sur place. Le soir, repas animé avec un jambon à la broche. Il sera servi à la MJC de Châtillon-en-Bazois, le tout pour 20 euros. Renseignements et réservations au 06 22 93 86 95

14-15/09 Automne à la ferme
Le réseau Bienvenue à la Ferme organise l'Automne à la ferme. Le premier rendez-vous est fixé les 14 et 15 septembre à l'Huilerie Brossard : Montifault - 58 400 Raveau. Rendez-vous le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 10 à 17 h Au programme : Visite de l'huilerie, fabrication de produits cosmétiques et de moutarde, salon de thé ; samedi soir : repas sur réservation et concert à 20 h Tél. 06 61 21 69 80

20/09 Pêche électrique d'inventaire
Le Bassin-Versant des Nièvres organise avec la Fédération de Pêche de la Nièvre le 20 septembre, la pêche électrique d'inventaire ouverte au grand public . Celle-ci aura lieu de 9h à 15h, à Nevers, sur le canal de dérivation de la Nièvre, rue de la fosse aux Loups (parking accessible depuis le Faubourg du grand Mouësse vers le restaurant du petit canal). Objectif : mieux connaître les espèces qui sont bloquées à l'aval du canal de dérivation de la Nièvre et qui sont donc dans l'incapacité de pouvoir remonter la Nièvre.
Renseignements : 06 77 47 25 42

21/09 Repas
L'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy organise son traditionnel repas le samedi 21 septembre à 19 h 30 au restaurant "Le Paddock" à Magny-Cours.
Sur place : salle de jeux, terrain de pétanque, hammam, sauna… Information et inscription au 07 86 88 82 50.

30/09 Observatoire Agricole
Cerfrance Alliance Centre organise les observatoires de l'agriculture, le 30 septembre 2019 à partir de 15 h 30 à l'Hôtel Mercure de Nevers. Un moment dédié à mettre en avant le panorama des exploitations agricoles de la Nièvre pour les résultats 2018 et les premiers résultats de la récolte 2019.
Renseignements : 06 48 43 31 76

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Élevage

Un projet ambitieux

Tiphaine Bondoux, 23 ans vient de reprendre les Écuries des Colchiques situées à Maux. Elle nous explique son choix et sa stratégie d'entreprise.



Tiphaine Bondoux finalise son installation et dans quelques jours, les «Écuries des Colchiques» vont s'appeler «Les Écuries Cupidon»

C'est un pari ambitieux que s'est lancé Tiphaine Bondoux. À seulement 23 ans, elle a décidé de reprendre seule les «*Écuries des Colchiques*» situées dans la commune de Maux. Après sa reprise définitive, l'exploitation s'appellera «*Les Écuries Cupidon*». Sa passion de l'élevage lui vient de ses parents qui sont exploitants agricoles à Limanton. Pour elle s'installer dans cette écurie est un moyen de ne pas laisser tomber une entreprise en parfait état. Après un bac pro Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole option élevage équin, elle obtient un BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux). Ayant le souhait d'aller plus loin dans sa qualification, elle passe et obtient un CQP ASA (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant). Récemment, elle s'est encore un peu plus professionnalisée en suivant un BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) avec l'option AE (Activité Équestre). Ce brevet lui permet désormais d'assurer des cours collectifs ou particuliers. Dans son projet d'installation Tiphaine Bondoux ne part de rien puisqu'elle reprend des écuries qui comprennent un centre équestre de 32 licenciés : du débutant jusqu'au galop 4. «*Mon objectif est de monter le nombre de licenciés à 50 voire 60. En plus des cours, je vais proposer du tir à l'arc à cheval et pourquoi pas amener certains licenciés en concours de saut d'obstacles et de dressage. Mes qualifications me permettent de toute manière d'accueillir des élèves jusqu'au galop 7. Enfin dans le courant de l'année, je proposerai des stages sur plusieurs jours*» explique la jeune femme. Pour son projet Tiphaine Bondoux va investir 200 000 euros dont 36 195 € euros sont financés par la Dotation Jeunes Agriculteurs. Mais en attendant, le Crédit Agricole de Moulins-Engilbert lui a proposé un prêt à taux 0. Un coup de pouce qui va lui permettre de lui donner de l'air et de s'installer plus sereinement.

Un Élevage amené à se développer

Côté élevage, Tiphaine Bondoux ne part pas non plus de zéro. Elle reprend un élevage constitué d'étalon Connemara ; d'une poulinière Connemara et d'un poulain mâle castré d'un an à vendre de race Connemara. La jeune éleveuse avait également anticipé en constituant elle-même son propre cheptel à savoir : un jeune étalon de 3 ans qui va commencer à saillir l'année prochaine de race Welsh Mountain, une poulinière de race Welsh Mountain et une pouliche d'un an de race Welsh Mountain. Il s'agit d'une race rustique qui vient du pays de Galles et qui ne dépasse pas 1,20 m au garrot. Ces chevaux son très polyvalents aussi bien pour le sport que pour l'attelage. Elle va également développer une partie pension au pair c'est-à-dire que le gardiennage est offert et en contrepartie le propriétaire s'engage à faire les soins quotidiens. «*C'est une petite pension qui ne va pas dépasser 20 chevaux*» précise la jeune femme. Enfin, Tiphaine Bondoux possède 24 hectares de prairies permanentes attenants à la ferme, dont 16 ha sont dédiés à la fauche pour l'autoconsommation ou la vente. En attendant la reprise définitive, la jeune femme peaufine les derniers détails. «*Je suis impatiente de débuter*» nous a-t-elle confié en conclusion.

Théophile Mercier
Contact : Tiphaine Bondoux : 07 85 60 68 32

Expertises et conseils en agriculture

AS BFC en renfort sur la Nièvre

Lundi soir à Nevers, le monde agricole et les professionnels nivernais ont découvert les tous nouveaux locaux de l'association de gestion et de comptabilité AS BFC. Si l'agence de Nevers est nouvelle, il s'agit en réalité d'une émanation d'AS Saône-et-Loire, spécialiste en agriculture et tout particulièrement en élevage et viticulture. À l'heure de la nécessité de s'adapter, l'expertise et l'expérience de ce réseau de conseillers spécialisés vient renforcer les compétences déjà présentes et a donc été salués par les FDSEA de Saône-et-Loire et de la Nièvre.



Les élus de la Nièvre et de Saône-et-Loire posaient ensemble devant la nouvelle agence nivernaise.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'agriculture d'aujourd'hui n'a plus rien à voir à celle passée. Ni même celle de demain. Les agriculteurs ont donc des besoins en termes de conseils de gestion de l'entreprise qui évoluent en permanence. C'est pour répondre à ces besoins présents et futurs que l'AGC AS BFC vient se mettre au service des exploitants Nivernais.
Les aléas climatiques à répétition et la conjoncture des marchés, notamment en élevage allaitant, font que la conduite des exploitations doit être fine et régulière. En témoignait, Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA, parlant au nom de tous les agriculteurs du département : *« nous avions une demande des agriculteurs sur le plan de la gestion comptable de leur entreprise agricole. Cependant, nous ne pouvions pas pleinement y répondre en raison de l'absence de compétences en interne. Nous nous sommes donc rapprochés de nos collègues qui disposent de service comptable et de gestion depuis de nombreuses années via les compétences techniques d'AS 71. Avec AS BFC, nouveau nom de la nouvelle structure régionale, nous complétons ainsi la palette de services déjà présents dans la Nièvre. À savoir notamment pour les adhérents FDSEA : le service emploi, l'achat groupé de fioul… »* a-t-il expliqué.

Son homologue de Saône-et-Loire, Christian Bajard partageait cette volonté d'être au service de l'agriculture et a salué cette mutualisation de compétences, réalisée en bonne intelligence. *« Nous n'avons pas la prétention d'être la boussole des agriculteurs mais il est important d'être innovant et de trouver des services qui soient conformes à leurs attentes. Nous pensons à la FDSEA de Saône-et-Loire, que pour avoir des services performants, il faut travailler avec d'autres. J'espère qu'ensemble nous allons pouvoir proposer un travail de qualité »* a ajouté à son tour l'éleveur charolais et président de la FDSEA de Saône-et-Loire. *« Ce qui est important de préciser, c'est que nous ne venons pas en opposition à d'autres structures existantes. Nous cherchons à tirer la profession agricole vers le haut »* concluait Bernard Lacour, le président d'AS BFC. Fidèle à ses valeurs, telle que son directeur, David Reboul les a rappelées : *« nous restons humbles et nous voulons bâtir une relation de service en toute simplicité en misant d'abord sur la proximité avec les agriculteurs, qui doivent nous considérer comme de véritables partenaires »*, plutôt qu'un prestataire parmi d'autres.
Présente historiquement en Saône-et-Loire depuis 1988, AS BFC accompagne plus de 1 500 exploitants en s'appuyant sur l'expertise de sa Fédération nationale comptant plus de 3 000 collaborateurs. Avec toujours les valeurs de responsabilité et de solidarité mais aussi et surtout de qualité de conseils caractérisant l'AGC, son responsable d'agence, Thierry Dudouit a été encouragé à réserver son meilleur accueil aux agriculteurs du département et artisans des territoires ruraux.



Viticulture

Un nouveau chai pédagogique pour le lycée de Cosne

La présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté était de passage jeudi 5 septembre pour lancer officiellement le programme de travaux du nouveau chai pédagogique du lycée viticole de Cosne-sur-Loire. Ce projet devrait voir le jour pour les vendanges 2022. Retour sur cette visite et le détail du projet.



Marie-Guite Dufay (en costume bleu au centre de la photo) entourée des élus régionaux, du président de la Safer et des membres de l'établissement et leurs élèves.

Visite express pour la présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay. Cette dernière est venue superviser la construction d'un chai à visée pédagogique que la région va financer pour le lycée viticole de Cosne-sur-Loire. Autour de la présidente de région, des responsables du monde viticole à savoir Katia Mauroy, présidente de l'appellation Pouilly fumé et Emmanuel Charrier, coprésidents de l'AOC Coteau du Giennois. À noter également la présence du nouvel élu de la Chambre d'agriculture, Benoît Cheveau sans oublier la Safer.

Ce projet est né de la volonté de Jean-Marc Guiberteau, le proviseur du Legta de Challuy dont dépend le lycée viticole de Cosne-sur-Loire. Le chai actuel n'est plus adapté aux pratiques rencontrées sur le terrain et présente plusieurs désavantages : surface restreinte, cuves inadaptées, système de régulation de la température obsolète et équipements vieillissants tels que le pressoir. L'objectif de ce projet est donc dans un premier temps d'assurer la sécurité des élèves et du personnel lors de la manipulation. Par ailleurs, l'acquisition d'une parcelle de 58 ares en appellation Pouilly fumé est en cours. Cette dernière est également le fruit de discussions menées en concertation avec la Safer de la Nièvre. L'établissement envisage de convertir cette parcelle en agriculture biologique. Pour son président, cette acquisition est une bonne chose et va donner une plus-value au domaine viticole du lycée de Cosnes-sur-Loire à savoir le *«Domaine des Athénes»*.

Un choix de procédure accélérée

Pour ce projet de chai qui doit voir le jour pour les vendanges 2022, il a été décidé de passer en démarche de conception - réalisation. Ce type de marché public permet à l'acheteur de confier à un opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux. Dans le cas de la réalisation du chai de Cosne, le choix du processus et des équipements de vinification sont intrinsèquement liés au bâti, rendant nécessaire l'intervention du fournisseur/installateur d'équipements de vinification dès la conception du chai. Cette articulation permet de gagner près de 6 mois par rapport à un appel d'offres classique. Sur le plan de la fonctionnalité, l'idée est de créer un chai qui réponde aux techniques de vinification actuelles pour une pédagogie adaptée au milieu professionnel. *«Ce nouveau chai doit nous donner plus de souplesse dans notre travail. Sur le plan du stockage, nous augmentons considérablement nos capacités. Nous prévoyons d'acheter plusieurs cuves de 10 à 50 hectolitres qui vont s'ajouter aux trois cuves de 75 hectolitres déjà existantes. Nous pensons que ce nouveau chai va être exclusivement dédié à l'activité de vin mousseux et de vin tranquille pour ne pas interférer avec notre deuxième activité de prestation de service»* explique Zachary Guiberteau, le directeur d'exploitation du domaine des Athénées.

La feuille de route de projet prévoit aussi un travail sur l'écologie à savoir : gestion améliorée de l'eau, utilisation au maximum de matériaux bio-sourcés et isolation thermique et inertie. Techniquement le bâtiment sera éclairé au maximum par la lumière naturelle et avec un éclairage artificiel basse consommation.

La cave sera sans lumière naturelle pour que le vin ne développe pas le goût de cette dernière. Il sera par ailleurs étudié par les concepteurs de récupérer l'eau de pluie. C'est au total un bâtiment de 292 m² qui doit voir le jour, financé à 100 % pour la région BFC à hauteur de 820 000 euros.

THÉOPHILE MERCIER



Marie-Guite Dufay reçoit une cuvée de l'établissement des mains d'un élève du lycée.

La production du lycée viticole

Le « Domaine des Athénées » nom de l'exploitation du lycée viticole de Cosne, s'appuie sur un domaine de 7,25 hectares de vignes réparties en 25 ares en AOC Sancerre ; 5,5 hectares en AOC Coteau du Giennois et 1,5 ha en vin de pays.Le lycée élabore 350 hectolitres de vin tranquille et 50 000 bouteilles de vins mousseux par an. L'encépagement fait de sauvignon, de pinot noir et de gamay permet de produire des vins blancs, rouges et rosés. Enfin un BTS viticulture œnologie vient d'ouvrir depuis la rentrée 2019 avec une capacité d'accueil de 32 élèves soit 2 promotions de 16 élèves.



Fête de l'agriculture

Les festivités attirent du monde à Sens

Le samedi 7 et le dimanche 8 septembre a eu lieu la fête de l'agriculture, à Sens. Un retour dans le Sénonais depuis celle de 2013 à Véron. Cette année, pas moins de 5 000 visiteurs sont venus sur les deux jours, où grand nombre de professionnels du milieu agricole étaient réunis.


La fête de l'agriculture de Sens a attiré pas moins de 5 000 personnes durant le week-end.

À Sens, le samedi 7 et le dimanche 8 septembre, l'ambiance était agricole avec la fête de l'agriculture (et la Saint-Fiacre le dimanche, place de la République et parc du Moulin, ndlr), organisée les JA (Jeunes agriculteurs) de l'Yonne. Marché de producteurs, moisson et travaux d'antan, moiss'batt-cross, chien de troupeau, mini-ferme… et tant d'autres animations étaient au programme.

Et pas moins de 5 000 visiteurs sont venus sur les deux jours. *«Une belle affluence»* pour le président des JA, Maxime Boucher. *«L'objectif de la fête était de promouvoir l'agriculture et les métiers qui la composent»*, poursuit-il. *«C'est également de montrer tout ce qui se fait dans le monde agricole, aussi bien en groupe d'organismes professionnels comme les banques, assurances… tous les métiers qui gravitent autour de l'agriculteur»*, reprend Mathilde Lemaitre, présidente de la fête de l'agriculture. Divers corps de métiers étaient présents, *«de l'élevage laitier, à l'élevage ovin ou encore la partie équestre. C'est pourquoi on a fait le choix de venir ici (sur son exploitation, ndlr) pour montrer que la partie équestre s'intègre dans le monde agricole»*, complète-t-elle.


Parmi les animations de cette année, le retour du moiss'batt-cross a été très apprécié.


Le saut d'obstacle à cheval était l'une des nouveautés de cette édition.

Faire découvrir le monde agricole

La proximité de la ville était aussi une volonté des JA. *«On souhaitait pouvoir faire découvrir notre monde agricole au monde urbain. Ça permet parfois de faire confronter des idéologies, de donner l'envie au monde urbain de venir discuter avec le monde agricole. C'est aussi de refaire découvrir des métiers anciens»*, explique Mathilde Lemaitre. Notamment avec la présence d'anciens engins agricoles qui ont fait des démonstrations de moissons et travaux d'antan.

La dernière édition dans le Sénonais datait de 2013, où la fête a eu lieu à Véron. *«C'est une volonté de changer de secteur chaque année. C'est pour rappeler que c'est une fête départementale qui est organisée chaque année par un canton différent»*, explique la présidente de la fête.

La fête de l'agriculture est un événement qui demande énormément d'investissement, préparé pendant une année entière. *«Ça permet au canton d'avoir des adhérents des Jeunes agriculteurs qui se regroupent plus souvent, qui se voit davantage, pour créer des liens et de rencontrer des autres personnes du métier que l'on ne côtoie pas forcément car ici, on est sur un canton qui s'étend sur plus de 40 km. Donc c'est bien de pouvoir se réunir tous ensemble»*, conclut Mathilde Lemaitre.

CHRISTOPHER LEVÉ


Maxime Boucher (président des JA), Mathilde Lemaitre (présidente de la fête) et Marie-Louise Fort (maire de Sens) ont conclu l'inauguration par un discours.


Les visiteurs ont pu découvrir des produits locaux avec le marché des producteurs.


De nombreuses personnes se sont arrêtées pour admirer les engins agricoles exposés par des concessionnaires.

Vendanges

Le crémant ouvre le bal de la récolte

Les vendanges ont débuté la semaine dernière dans l'Yonne. Et comme d'habitude, c'est par le crémant que commence la récolte. Des vendanges qui s'annoncent moyennes au niveau de la quantité mais plutôt bonne qualitativement avec un bon équilibre entre les sucres et l'acidité.



Les vendanges ont débuté le mercredi 4 septembre avec le crémant. Avec une quantité moyenne mais une bonne qualité des grains.

La période des vendanges est lancée dans le département. L'heure pour les viticulteurs de récolter le fruit d'un long travail effectué tout au long de l'année. Et comme à l'accoutumée, c'est par le crémant que la récolte a débuté, le mercredi 4 septembre. *«Ça a démarré gentiment car l'état sanitaire était bon, donc il n'y avait pas d'urgence»*, indique Guillaume Morvan, responsable des actions viticulture - œnologie à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«On a une très bonne qualité sanitaire due à un été sec, ce qui laisse de la tranquillité d'esprit pour pouvoir vendanger»*. Alors, qu'en est-il de la qualité de la récolte, pour le moment ? *«On a des bonnes teneurs en sucres. Les vignerons attendent donc l'évolution aromatique et l'évolution des tanins qui permettent de vendanger quand il faut»*, poursuit Guillaume Morvan.

Aussi, les pluies qu'il y a eu ces derniers jours ont fait du bien au raisin. *«Ça a permis d'attendrir la pellicule. Elles ont aussi permis d'améliorer la qualité. On est très bon sur les sucres et sur l'équilibre sucres - acidités. Il y a une bonne teneur en acide tartrique, ce qui permet de garder un fond d'acidité intéressant»*, détaille-t-il.

25 à 30 % de moins au niveau du rendement

Quant à la quantité ? *«Les rendements ne sont pas tout à fait là. On est en dessous des quotas. On est entre 55 et 60 hl/ha, suivant les parcelles, alors qu'on devrait faire 78 hl/ha»*, confie Damien de Luget, commerciale du domaine Verret à Saint-Bris-le-Vineux.

Un constat fait qui est le résultat d'un été climatiquement très compliqué. *«La sécheresse et la canicule n'ont pas permis aux baies de se remplir correctement»*, explique Guillaume Morvan. *«Les baies sont petites, alors on ne s'attend pas à avoir un rendement extraordinaire»*. Sans compter que les fortes chaleurs ont grillé certaines parcelles. *«Il y a beaucoup de perte sur les pinots noirs, mais peu sur les Chardonnays. Les pinots noirs ont davantage souffert de la chaleur»*, ajoute-t-il.

Cette semaine, les vendanges ont continué (ou démarré pour les vignerons qui ne vont pas faire de crémant) et vont se poursuivre jusqu'à fin septembre, voire début octobre pour certains domaines. *«On suit les maturités. C'est la nature et l'organisation interne, car il faut aussi être présent pour presser le jus, qui nous guide»*, reprend Damien de Luget. Pour les prévisions des rendements des autres vins, *«on devrait être dans la même lignée que les crémants. On va être sur du 25 à 30 % de moins par rapport à un rendement classique»*, commente le commercial du domaine Verret. *«Qualitativement, ça sera pas mal, sans être transcendant. Ça ne sera pas comme l'année 2018 qui a été exceptionnelle, tant sur le volume que sur la qualité»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Utiliser les extraits de plantes contre les bioagresseurs en grandes cultures**
Les 18 et 19 septembre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.
- **Utiliser les huiles essentielles contre les bioagresseurs en grandes cultures.**
Le 20 septembre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.
- **Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau ?**
Le 1er octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41.
- **Formation éleveur infirmier en élevage ovin.**
Le 22 octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41.

Formations proposées par Bio Bourgogne

- **Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture**
Les 1er et 8 octobre 2019, à Saint Fargeau - Inscriptions avant le 15 septembre. Contact : Aurélie Billon au 06.80.43.16.97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org.

► Agenda

19/09 Journée bio de la FDSEA 89
Le 19 septembre a lieu la journée de l'agriculture biologique de la FDSEA de l'Yonne, de 10 heures à 16 heures, au CFPPA du lycée La Brosse, à Auxerre. L'occasion de faire un tour d'horizon des opportunités dans le département.

19/09 Les rendez-vous de l'élevage en avallonnais
Les rendez-vous de l'élevage en avallonnais ont lieu le 19 septembre, dès 9 h 30, au Gaec Bonin (route de l'Ormeau – La Tuilerie), à Magny. Le thème de la journée : comment adapter les exploitations face aux évolutions du climat ? Des conférences et des démonstrations sont prévues tout au long de la journée sur cette thématique.

21/09 Journée innov'action à Chevigny
Le samedi 21 septembre a lieu une journée innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Cheviny (Etais-la-Sauvin), sur le thème : cultiver avec la biodiversité. Rendez-vous dès 10 h 30 pour un temps d'échanges avec des agriculteurs et des jardiniers amateurs. La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) fera une animation durant la pause repas. Une randonnée « parcours biodiversité » de 6 km est prévue à 14 heures. Contact : 03.86.94.22.15.

Sécheresse : sept secteurs en crise dans le département

La sécheresse s'accentue dans l'Yonne. Dans un communiqué du 9 septembre, la préfecture annonce que sept secteurs sont placés en crise. Ainsi, les secteurs de l'Armançon-Serein aval, du Cousin et de l'Ouanne-Loing sont placés en crise et rejoignent ceux de l'Armançon amont, le Serein amont, la Cure et la Vanne, qui sont maintenus en situation de crise. Une décision prise avec le constat suivant : *«le cumul de précipitations en août est à nouveau déficitaire, de l'ordre de 30 à 50 %. Il s'agit d'une sécheresse exceptionnelle, avec une période de retour supérieure à 10 ans»*, indique la préfecture de l'Yonne. De ce fait, l'arrosage des jardins, pelouses privées, potagers, espaces vers, massifs fleuris est interdit. De même que l'irrigation, sauf cultures maraîchères, horticoles, pépinières, et arboriculture fruitière, dont l'arrosage est possible avant 10 h 00 et après 18 h 00, entre autres. Les services de police de l'environnement effectuent des contrôles sur l'ensemble du département afin de contrôler le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral. Les mesures de restriction peuvent être consultées en mairie, sur le site internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr ou sur le site Propluvia : propluvia.developpement-durable.gouv.fr.



Maïs biologique

Des essais d'associations de cultures avec du maïs

Face aux conditions climatiques délicates survenues cet été et qui risquent de se répéter les années suivantes, Alysé, avec l'appui d'Axéréal, a mis en place des essais d'associations de maïs avec des légumineuses dans le but d'améliorer la qualité et la quantité de fourrage.

«Pour trouver des solutions face au changement et les difficultés qu'ont les éleveurs laitiers à avoir suffisamment de quantité de matière au niveau du maïs, des essais ont été engagés par Jean-Claude Chupin, conseiller à Alysé (décédé il y a quelques jours, nldr) avec des éleveurs», indique Jérôme Laviron, responsable du pôle viande à Alysé et en charge du territoire Yonne.

Lundi 9 septembre, quelques éleveurs se sont rendus au Gaec Rozan, à Saint-Privé (lieu-dit Les Minards) pour visiter la parcelle d'essais de maïs biologique.
Sur place, deux essais de fertilisation, sept essais variétaux et trois essais d'association avec du maïs. *«À chaque fois, on a six rangs de maïs qui ont été semés en étant associés avec du lablab, du cow pea ou du tournesol fourrager»*, explique Jérôme Laviron. Le but est de faire des associations de maïs avec des légumineuses. Des essais avaient déjà été faits dans d'autres régions de France, un peu plus dans le Sud et dans l'Est, avec des associations de maïs avec du lablab (un haricot cultivé en Afrique qui s'enroule autour de la tige du maïs, ndlr) ou du cow pea (un pois fourrager, ndlr). Alors, Jean-Claude Chupin a proposé aux éleveurs, ici, de faire ces essais.

Des analyses fourragères derrière les essais

Alors, quel est l'intérêt d'associer des légumineuses au maïs ? *«La légumineuse apporte de l'azote au maïs, ce qui permet d'en mettre moins au niveau de l'engrais. Et ça permet aussi d'apporter de la matière azotée et de la matière protéique au moment de l'ensilage pour nourrir les vaches»*, détaille Jérôme Laviron. *«Car le maïs est un aliment pauvre en matière azotée et là, en mélangeant avec des légumineuses, ça permet d'enrichir le maïs au niveau de la ration à distribuer aux vaches»*.


Le lablab est l'une des légumineuses associées au maïs dans le but d'essayer d'améliorer la qualité et la quantité de fourrage.

Malgré que les conditions climatiques ne mettent pas les cultures dans les meilleures conditions, *«les essais de ces associations permettront aussi de faire des analyses de fourrage derrière, pour voir comment ressort le fourrage par rapport à du maïs tout seul»*, poursuit-il. Le but est de faire ressortir les meilleures associations possible pour des conditions climatiques similaires à celles de cette année et qui risquent de se répéter dans les années à venir.
Cet été, les maïs ont souffert du manque d'eau. *«C'est une plante qui demande beaucoup d'eau. C'est pour cela que dans le sud de la France, les agriculteurs irriguent pour faire du maïs grains. Ici, il y a quelques agriculteurs qui irriguent, mais peu dans l'Yonne»*, commente Jérôme Laviron. *«Dès que le maïs est irrigué, il rend bien. Ce sont des maïs de 2,50 m voire 3 m, avec des rendements entre 18 et 20 tonnes de MS/ha, voire 25 tonnes de MS/ha. Alors que le maïs non irrigué va donner entre 8 et 10 tonnes de MS/ha»*.
L'objectif est de trouver des solutions, avec les associations, pour faire du maïs bio avec le plus de rendements possibles. *«Plus on a de rendement à l'hectare et plus on peut nourrir d'animaux avec la même surface»*.


Lundi 9 septembre, une visite de la parcelle d'essais de maïs bio a eu lieu à Saint-Privé.

Autre enjeu : l'autonomie fourragère, *«c'est-à-dire être moins dépendant du soja qui vient du continent Américain (essentiellement du Brésil, ndlr). Car les éleveurs laitiers utilisent beaucoup les tourteaux de soja pour compenser le manque de protéines qu'il y a dans les rations avec uniquement du maïs fourrage. Donc rajouter des légumineuses dans le fourrage au départ permet d'être moins dépendant de ces importations»*, conclut Jérôme Laviron.

CHRISTOPHER LEVÉ

Innov'action

Des cultures alternatives au colza

Lundi 9 septembre a eu lieu une journée Innov'action, dans l'Auxerrois et le Sénonais, sur le thème : la valse des cultures. Avec pour objectif de voir des cultures en remplacement du colza, adaptées à son secteur.

Le lundi 9 septembre, une journée Innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu simultanément dans l'Auxerre et le Sénonais, sur le thème : la valse des cultures. Quatre exploitations de part et d'autre ont été visitées : à Voisines (maïs), à Saligny (sorgho), à Evry (soja) et à Cuy (tournesol) dans le Sénonais. Ainsi qu'à Saint-Georges-sur-Baulche (soja), à Escamps (tournesol et sorgho) et à Saint-Bris-le-Vineux (millet) dans l'Auxerrois.
L'objectif ? Évoquer les nouvelles cultures de remplacement du colza, face à la difficulté de cette plante à se développer dans l'Yonne ces dernières années à cause de conditions climatiques défavorables pour elle. *«Il y a beaucoup d'agriculteurs qui ont changé leur assolement suite à cette problématique. Ils ont soit introduit de nouvelles cultures, soit augmenté la proportion de leurs autres cultures dans leur système»*, indique Élodie Joudelat, conseillère en production végétale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Une conduite différente suivant le secteur

Quant au choix des cultures ? *«Ce sont des têtes d'assolement, comme le colza. Et ce sont des cultures pour la plupart peu développées et sur lesquelles les agriculteurs nous ont interrogés au printemps»*, explique Élodie Joudelat. *«L'idée est de voir comment les agriculteurs qui témoignent font pour s'adapter par rapport au climat, s'il y a des choses dans la conduite qu'ils font pour mieux résister au sec. Comment ils font pour gérer la culture dans des années où les conditions climatiques sont spéciales»*. Aussi, ces plantes sont des cultures d'été. Une volonté de s'y intéresser lorsque l'on sait que des retournements de colza ont parfois lieu assez tard au printemps.
Alors, pourquoi faire cette journée sur deux secteurs différents, en simultanée ? *«Car les terres n'ont pas les mêmes potentiels, il n'y a pas les mêmes contraintes. Si les cultures sont les mêmes pour la plupart, l'adaptation et la conduite que font les agriculteurs sont différentes. Et c'est plus parlant lorsque l'on a un exemple près de chez soi»*, répond Élodie Joudelat.


Dans la parcelle de sorgho de la SCEA Horton, à Escamps, Jean-Luc Verdier (chemise bleue au centre), spécialiste national sorgho à Arvalis, est intervenu pour parler du sorgho (photo Chambre d'agriculture de l'Yonne).

Dans l'Auxerrois, le maïs a été remplacé par le millet dans les cultures abordées ce jour, *«pour coller au plus près de ce qui se fait sur chaque secteur»*. Des ingénieurs d'Arvalis et de Terres Inovia, ainsi que des conseillers de la Chambre d'agriculture étaient présents pour répondre aux questionnements des agriculteurs intéressés. Dans l'Auxerrois, une douzaine d'élèves du lycée La Brosse à Auxerre et 31 agriculteurs ont répondu à l'invitation. Dans le Sénonais, c'est une vingtaine d'agriculteurs qui se sont déplacés.

CHRISTOPHER LEVÉ

Union charolais croissance

Une belle vente aux enchères

Mercredi 4 septembre, une vente aux enchères de génisses a été organisée par l'UCC, à Charmoy. Les douze génisses mises en vente ont trouvé preneur, avec un record pour Ori, une femelle homozygote sans cornes, vendue pour 7 100 €.



Yannick Flochon

Ori, femelle homozygote sans corne a été vendue pour 7 100 € à un éleveur de l'Orne.

« C'est une bonne réussite », indique Séverine Breton, directrice de l'UCC (Union charolais croissance). *«Les animaux étaient de qualité. Les éleveurs et les acheteurs sont venus nombreux, il y a eu un bel engouement pour les enchères»*. Mercredi 4 septembre, une vente aux enchères de génisses était organisée par l'UCC, à Charmoy. Douze génisses (pleines, laitonnes ou de deux ans) étaient présentées, à 21 palettes. *«Ce sont majoritairement des accouplements UCC car la particularité de l'UCC, c'est qu'il y a un schéma où tous les ans, les techniciens se rassemblent pour définir sept pères à taureaux, qui sont définis sur les plans d'accouplements»*, explique Laurent Bonin, président de l'UCC.

Une vente à 7 100 €

Quant à la mise à prix ? *«Pour les génisses pleines, elle est de 2 500 €. De 2 200 € pour les génisses de deux ans et de 2 000 € pour les génisses d'un an (laitonnes)»*, détaille Laurent Bonin. Au total, la moyenne des douze génisses vendues est de 3 254 €, avec une vente record : celle d'Ori, pour 7 100 €, à un éleveur de l'Orne. Une femelle homozygote sans corne, née le 10 octobre 2018, dans l'Ain, fille de Jubilo P par Viking PP.

Elle présente un bon développement musculaire, une ossature fine et des bonnes qualités de race, avec beaucoup de qualités maternelles.

Cette troisième édition de vente de génisses (initiée en 2015 pour les 30 ans de l'UCC) est donc une réussite. *«Ce qui est bien c'est que ces ventes aux enchères sont une façon de montrer aux acheteurs de mâles que l'on peut travailler la lignée mâle comme la lignée femelle. Et qu'ils peuvent voir, avec ces femelles, les résultats que peuvent apporter les taureaux qu'ils veulent ou ont acheté. En somme, de belles journées autour de la génétique»*, conclut Séverine Breton.

CHRISTOPHER LEVÉ



Il y avait 21 palettes pour 12 génisses lors de la vente aux enchères, à Charmoy.

Fête des moissons et des récoltes

Une fête des voisins, version agricole

Jeudi 5 septembre a eu lieu la fête des moissons et des récoltes, à Rogny-les-Sept-Ecluses, chez Brice Veaulin. Avec pour objectif de montrer la vie d'une ferme céréalière en expliquant au grand public les méthodes d'agriculture d'aujourd'hui et de demain.



Brice Veaulin prend le temps d'expliquer son métier et ses pratiques aux personnes venues à la fête des moissons et des récoltes.

« *Cette fête des moissons et des récoltes est le moment propice pour échanger avec son voisinage»*, indique Brice Veaulin, céréalier à Rogny-les-Sept-Ecluses. *«L'objectif est d'échanger avec eux et d'expliquer ce que l'on fait dans nos champs, comment on le fait, pourquoi on le fait et ce que deviennent nos cultures»*.

Jeudi 5 septembre a eu lieu la première fête des moissons et des récoltes dans l'Yonne, à Rogny-les-Sept-Ecluses. Un événement qui intervient dans le cadre du réseau #agridemain, dont Brice Veaulin est pour la première fois ambassadeur. *«Le but est de communiquer avec le grand public sur nos méthodes de production»*.

Un métier qui se modernise

Car au-delà d'un bon moment passé ensemble autour d'un repas, telle *«une fête des voisins, version agricole»*, le céréalier en profite pour échanger avec les personnes présentes sur l'agriculture d'aujourd'hui et de demain. *«Je veux montrer que l'on travaille bien sur notre secteur et qu'il ne faut pas avoir peur de notre production agricole française, que notre assiette est saine. Il faut mettre en avant ce modèle agricole, surtout en ce moment où les gens ont peur de ce qu'ils mangent»*, poursuit Brice Veaulin.

Sur place, le public peut observer une moissonneuse-batteuse et un tracteur. *«Certains n'ont jamais eu l'occasion de voir une moissonneuse-batteuse. C'est aussi pour leur expliquer le fonctionnement, qu'ils comprennent pourquoi on travaille la nuit ou le jour, pour aussi mettre notre métier en avant»*. Un métier qui s'est modernisé. *«On ne fait plus l'agriculture de nos grands-parents. Je travaille avec un apiculteur, Pierre Bounaix, qui met des ruches sur mes exploitations, car j'ai des plantes porte-graines et des plantes mellifères, qu'il faut féconder»*, continue Brice Veaulin. *«Cette journée permet de montrer les interactions que j'ai avec d'autres professionnels sur mon secteur, pour montrer que l'on travaille tous ensemble et pas chacun de notre côté»*.

CHRISTOPHER LEVÉ

PUBLI-REPORTAGE

La Mairie de Fleury la Vallée s'équipe d'un tracteur Kubota



Les services communaux de Fleury la Vallée ont récemment investi dans un ensemble tracteur et broyeur. Le choix s'est porté sur un tracteur Kubota M5091 de 95 cv, équipé d'un chargeur frontal Manip et d'un broyeur d'accotements Kubota SE2200. Cet ensemble, livré par le concessionnaire Kub 89, sera principalement destiné à l'entretien des chemins et bordures de routes, mais il pourra également être utilisé aux travaux de manutention. Mr Le Maire, Jean-Claude Lescot, justifie le changement par le coût exorbitant de l'entretien de l'ancien tracteur. Le tracteur Kubota M5091 (95 cv) et sa garantie de 5 ans ont donc séduit le conseil municipal, et permettront de stabiliser les coûts de maintenance. Julien Demoly, Président de Kub 89, ajoute : *«Les garanties Kubota sont un réel atout et une preuve du sérieux de Kubota dans la fabrication des tracteurs, nos gammes agricoles s'intègrent parfaitement dans une utilisation communale par leur fiabilité, leur simplicité et leur robustesse. Rappelons que la réputation de Kubota en matériels d'espaces verts ou de travaux publics est depuis longtemps reconnue, et leur objectif est le même en ce qui concerne le matériel agricole»*. Les employés communaux, ravis de découvrir le matériel, ont été formés à l'utilisation par Mathieu Fumerand, technicien chez Kub 89. En fin de formation, Mr le Maire ajoutera: *«Gageons que ce nouvel investissement, intégralement financé par un emprunt à un taux défiant toute concurrence, fera la fierté des utilisateurs, Michel Idrame et Sébastien Layssac, sous la responsabilité de José Gomès»*.

KUB 89 Matériel agricole

ZA du Soleil Levant 89290 Venoy - 03 86 18 89 99

Miel

Les apiculteurs confirment une récolte «*catastrophique*»

Les organisations apicoles ont alerté sur les faibles niveaux de production de miel pour 2019, suite aux aléas climatiques de ces derniers mois.



L'hiver trop doux a entraîné une prolifération des abeilles, sorties de leur hibernation trop tôt, à une époque où les ressources mellifères sont encore trop rares.

«*Catastrophique*», «*calamiteux*» Les organisations d'apiculteurs ont confirmé, cette semaine, que la récolte de miel de 2019 serait exceptionnellement mauvaise. Si les chiffres officiels ne sont pas encore connus, le premier bilan de fin d'été établi par les organisations de professionnels est en effet particulièrement alarmant.

Ce premier bilan confirme ainsi les craintes que le secteur apicole avait déjà exprimées fin juin. À l'époque, plusieurs organisations de producteurs, dont l'Unaf, Interapi, et la section apicole du Modef, s'étaient alarmées de la situation des ruches.

«*L'hiver trop doux*» a entraîné une prolifération des abeilles, sorties de leur hibernation trop tôt, à une époque où les ressources mellifères sont encore trop rares. Par conséquent, les colonies ont surconsommé leurs réserves. Les apiculteurs, qui comptaient sur le printemps pour reconstituer ces réserves, ont vu leurs attentes anéanties à cause du «*mauvais temps*», qui n'a pas permis aux plantes de bien fleurir. Conséquence : les abeilles ont manqué de nourriture, et les ruches ont été décimées.

Les fortes chaleurs et canicules de cet été ont asséché les fleurs et douché les derniers espoirs des apiculteurs de sauver leur récolte. «*Seuls la région bretonne et le pourtour parisien ont réalisé des récoltes qu'on peut qualifier de normales*», s'inquiète Gilles Lanio, le président de l'Unaf. «*Mais ce n'est pas suffisant, d'autant que toutes les exploitations du sud de la France sons sinistrées*», ajoute-t-il.

Entre 12 000 et 18 000 tonnes

«*Globalement, c'est assez catastrophique, à l'exception de quelques cas isolés, notamment en Bretagne. Dans certains endroits, un orage a pu sauver la récolte, mais dans la majorité des exploitations, c'est calamiteux*», confirme également Éric Lelong, président de l'interprofession apicole, Interapi.

L'Unaf s'attend à un résultat de «*moins de 10 000 tonnes*» pour l'ensemble du territoire hexagonal, contre 19 788 tonnes en 2018 et 16 000 tonnes en 2017. Interapi est un peu moins pessimiste. «*Il faut s'attendre à une production entre 12 000 et 18 000 tonnes*», tempère ainsi Éric Lelong.

«*La situation reste meilleure qu'en 2014, année pendant laquelle nous étions descendus sous la barre des 10 000 tonnes*», poursuit-il. L'apiculteur alerte toutefois que «*l'automne sera déterminant pour l'avenir de nombreuses colonies*», car «*un automne sec serait catastrophique*»

Malgré une constante augmentation de sa consommation, la production de miel chute depuis vingt ans en France.

Décès

Jean-Claude Chupin nous a quittés

Tous les éleveurs de la zone Alysé et limitrophes connaissaient Jean-Claude Chupin. Originaire de Broc, dans le Maine-et-Loire, Jean-Claude avait rejoint la Caiac (devenue Alysé) en 1988. Conseiller lait à l'époque, il avait monté son secteur autour de la Puisaye en se rendant directement chez les éleveurs.



Il était très apprécié, toujours un mot pour rire. Certains éleveurs le considéraient comme un membre de la famille, aujourd'hui il travaillait avec les enfants des éleveurs qu'il était allé chercher à son arrivée. Il était connu de tous et bien au-delà de la zone Alysé.

Chaque mois, il rendait visite à son noyau dur d'éleveurs, il était toujours sur la route. Il vivait pour son travail et pour les éleveurs. Depuis une dizaine d'années, il était devenu expert nutrition et fourrages. C'était un grand passionné, toujours équipé de son herbomètre (outil pour mesurer l'herbe), il ne manquait aucune occasion de donner un conseil aux éleveurs.

Samedi 28 août, l'expert nutrition et fourrages Alysé, est brutalement décédé à l'âge de 53 ans.

Sabrina Beaudoin,
Loiret agricole et rural

Sécheresse

Au moins 55 millions d'euros de dégâts chez les clients Groupama

Au printemps et à l'été 2019, la sécheresse a provoqué au moins 55 M€ de dégâts toutes cultures confondues, a indiqué Groupama à Agra Presse le 2 septembre. L'assureur fait état de « plus de 14 000 déclarations » sur cette période.

La sécheresse a touché les maïs «*pendant les périodes de floraison*», mais aussi «*les cultures tardives*» (pommes de terre, betteraves, localement vigne et certaines cultures d'hiver). Au-delà de cette estimation «*provisoire*», Groupama s'attend «*à encore plus de pertes sur les maïs semences notamment*».

À l'automne 2018, un précédent épisode de sécheresse avait notamment perturbé les semis de colza, causant «*environ 20 MEUR de dégâts pour plus de 7 500 déclarations*». Plus prudent sur les dommages aux prairies, Groupama observe, à fin juillet, «*des zones fortement impactées par des déficits de production d'herbe*».

Les régions les plus touchées, selon l'assureur : le quart Nord-Ouest et le Massif central (avec «*des records de pertes à 71 % sur des contrats en Rhône-Alpes*»), ainsi que le Grand Est. À cette date, Groupama n'est pas en mesure de «*communiquer sur des montants d'indemnisation*», car «*la couverture assurantielle des prairies est cumulative sur l'ensemble de la période de pousse, jusqu'à fin octobre*».

Cette géographie du déficit fourrager est confirmée par Agreste, qui indique, dans une note du 30 août, que la pousse des prairies permanentes accuse un déficit de 18 % par rapport à la référence 1982-2009. Arrêté au 20 août, ce bilan montre une aggravation par rapport aux chiffres du 20 juillet (-11 %), à mettre sur le compte des «*conditions climatiques exceptionnelles (deuxième épisode caniculaire fin juillet suivi de faibles précipitations en août*»).

Seule la façade ouest semble relativement épargnée, la pousse de l'herbe étant même excédentaire en Aquitaine. Au niveau national, «*plus des deux tiers des régions fourragères sont maintenant déficitaires et 23 % présentent un déficit important*», précise le service de statistique du ministère de l'Agriculture.

Eau

Les projets de stockage créeent encore des frictons

Tout n'est pas réglé deux mois après la fin des Assises de l'eau. Un mot d'ordre était alors lancé : *«sobriété»* de la consommation face à une ressource qui se fait rare. Pas de créations de retenues d'eau sans projets de territoires, concernant tous les usages. L'intervention de Didier Guillaume à la télévision le 29 août a fait l'effet d'un pavé dans la mare… Il a annoncé la création d'une *«soixantaine»* de retenues d'ici à 2022. Les réactions n'ont pas manqué, témoignant des frictions toujours vives sur ce dossier explosif.



Après un été caniculaire, les esprits continuent de s'échauffer sur le stockage de l'eau. Les propos de Didier Guillaume le 29 août sur le plateau de CNews ont été largement commentés. Une *«soixantaine»* de retenues d'eau vont être autorisées par le gouvernement entre 2019 et 2022 pour l'irrigation, a déclaré le ministre de l'Agriculture. Certains sont scandalisés, d'autres attendent des actes. À l'occasion des Assises de l'eau, au terme de sept mois de concertation, le gouvernement a lancé un *«nouveau pacte»* pour faire face au changement climatique. Le mot d'ordre de sa feuille de route est la *«sobriété»* de la consommation d'eau, dans un contexte de raréfaction de la ressource. D'*«éventuels stockages»* pourront être créés, mentionne le document. Mais sans objectif chiffré. L'idée est de s'appuyer sur des projets de territoire, visant à identifier les ressources en eau disponibles, les besoins et économies possibles. Une méthode censée résoudre les conflits d'usage et relancer les projets de retenues. *«Au moins cinquante projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022»* doivent aboutir, indiquait alors le gouvernement.

Didier Guillaume *«remet de l'huile sur le feu»*

Certaines réactions jugent l'intervention du ministre *«irresponsable»* car elle *«remet de l'huile sur le feu»*. Le ministère de la Transition écologique ne semble pas sur la même longueur d'onde que celui de l'Agriculture. Le secrétaire d'État à la transition écologique s'étonne et réaffirme que *«la retenue, ce n'est pas la panacée»*. Pour beaucoup d'autres intervenants il s'agit d'abord *«de travailler sur les besoins et peut-être de réfléchir à l'évolution des cultures»* en examinant les dossiers à l'échelle d'un territoire avant de mettre en place des retenues d'eau.

Côté Premier ministre, Édouard Philippe s'est déjà prononcé auprès des préfets pour encourager les PTGE. Des projets de territoire qui sont victimes de nombreux blocages depuis maintes années, au grand dam du syndicalisme agricole majoritaire. Luc Servant, président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et vice-président de l'APCA, fait toutefois preuve d'un certain optimisme : *«Les travaux menés depuis deux ans, avec le rapport Bisch, les Assises, l'instruction aux préfets, ont montré la nécessité d'un stockage de l'eau pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et demain»*. *«On sent localement la volonté de s'impliquer»* dans le cadre défini par le gouvernement. Reste à bien suivre la nouvelle méthode pour les PTGE, reposant sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau.

De vives oppositions locales

Barrage de Sivens (Tarn), lac de Caussade (Lot-et-Garonne), bassines en Sèvre Niortaise-Marais poitevin, les conflits autour de projets de retenues d'eau se sont multipliés ces dernières années. Treize projets de bassines dans les Deux-Sèvres, deux en Charente-Maritime et un dans la Vienne sont notamment contestés par des militants. Ils dénoncent un système pompant principalement les ressources des nappes souterraines et soutenant une agriculture dite intensive. Leur collectif *«Bassines non merci !»* affiche des soutiens assez *«hétéroclites»* et s'interroge sur *«les seuils des nappes autorisant le démarrage du remplissage des réserves en hiver»*. Pour ce collectif, *«La solution n'est pas dans le développement de l'irrigation, mais dans le changement des pratiques agricoles et de la gestion du paysage et des écosystèmes»*.

Dans le camp des défenseurs du projet, la Coop de l'eau 79 met, elle, en avant ses efforts *«pour le dialogue»*. L'accès à l'eau des bassines est effectivement conditionné à une évolution des pratiques agricoles : réduction des phytos, implantation de haies, diversification des cultures.

France Nature Environnement (FNE) nuance cependant sa position en fonction du type d'ouvrage. La structure nationale, *«s'oppose fermement à la création de nouveaux barrages en travers des cours d'eau, compte tenu des milliers déjà existants»* qui cumulent de *«lourds impacts sur l'environnement»*. FNE prône *«une gestion plus sobre de la consommation en eau pour tous les acteurs et notamment la transition agroécologique des irrigants»*.

La question des recours encore en suspens

«On n'est pas du tout à l'abri de nouvelles attaques sur le terrain, reconnaît Éric Frétillère, président d'Irrigants de France. Mais je reste très positif parce qu'il va y avoir une prise de conscience, même des opposants», sur la *«nécessité de stocker l'eau face aux problématiques de changement climatique et sécurité alimentaire»*. Luc Servant, en charge de l'Environnement à l'APCA, juge *«nécessaire de faire évoluer la réglementation pour préciser ce qu'est le stockage, comment le mettre en place. Les recours aujourd'hui restent nombreux et s'appuient sur une fragilité de la loi : la notion de volume prélevable dans le milieu n'est pas reconnue. Chaque territoire définit un volume prélevable l'été, sur lequel s'appuient les AUP (Autorisations uniques pluriannuelles), qui ont été définis sur la base d'études hydrologiques remontant à 10-15 ans, avec peut-être pas assez de consensus»*. La feuille de route du gouvernement, à l'issue des Assises de l'eau, prévoit de lancer un travail sur la définition des volumes prélevables *«à l'horizon 2020»*.

Sécheresse

20 % du territoire soumis à des restrictions d'eau

Près de 20 % du territoire métropolitain sont concernés par des *«mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau»* (contre 4 % en 2018), a indiqué le ministère de la Transition écologique dans un communiqué du 29 août. Ce bilan a été communiqué à l'issue d'une réunion du Comité de suivi hydrologique autour de la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon. *«La pression sur la ressource en eau s'accentue»*, commente le ministère, qui pointe du doigt la situation du centre de la France, où la *«sécheresse des sols est particulièrement sévère»* et les niveaux des nappes *«particulièrement bas»*. Selon le ministère, 41 départements ont pris, ces dernières semaines, des *«arrêtés de crise imposant l'arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires»* (dont l'irrigation), afin de *«préserver les usages prioritaires»*.

Christiane Lambert plaide pour *«des discussions en amont avec les associations»*

«On parle bien de partage de l'eau», a lancé la présidente de la FNSEA, lors d'une conférence de presse le 4 septembre, réagissant à l'objectif de 60 retenues annoncé par Didier Guillaume. Christiane Lambert s'est positionnée, comme dans le dossier des phytos (ZNT, chartes de riverains), en faveur d'un dialogue renforcé avec la société civile. *«Il faut un débat local ; quand les gens se parlent, ils se comprennent»*, a-t-elle plaidé, s'appuyant notamment sur le positionnement de Deux-Sèvres Nature environnement (voir article ci-contre). Prenant acte de l'arbitrage du Premier ministre, et de l'instruction parue en mai, la présidente de la FNSEA a plaidé pour que les agriculteurs porteurs de projet lancent des *«discussions en amont avec les associations»*, car *«il a parfois été reproché que des projets aient été portés avec trop peu de dialogue»*.



Suicide des agriculteurs

La profession poursuit son engagement

En 2015, 372 agriculteurs et agricultrices ont mis fin à leurs jours. Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle la plus touchée par le suicide. Le sujet, qui anime au quotidien le monde agricole, se retrouve au cœur de l'actualité en raison de la sortie, dans quelques semaines, du film « Au nom de la terre », d'Édouard Bergeon. Le réalisateur y raconte les évènements qui ont amené son père, agriculteur, à se suicider. La profession agricole s'est saisie de cette occasion pour rappeler qu'elle est, depuis longtemps, engagée auprès des agriculteurs pour les accompagner lors de situations de détresse.

Dispositif d'écoute, entraide, aide au répit, avance de trésorerie… les leviers sont nombreux pour tenter d'éviter le passage à l'acte.

Si la sortie imminente du film d'Édouard Bergeon, Au nom de la terre, prévue le 25 septembre, remet le sujet du suicide en milieu agricole sur le devant de la scène, la profession agricole a mis en place, depuis plusieurs années, un certain nombre d'outils pour éviter aux agriculteurs de commettre l'irréparable dans un contexte où la pression - économique, sociétale…- se fait de plus en plus forte sur le secteur. *«Notre profession est la plus touchée, il importe donc de parler du phénomène mais en connaissance de cause»*, note Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. Si les 15-39 ans se suicident moins, la proportion augmente chez les 40-49 puis chez les 50-64 ans, avant d'exploser au-dessus de 65 ans. *«Dans la tranche des 50-64 ans, les agriculteurs concernés sont majoritairement des éleveurs, en particulier des éleveurs laitiers. Enfin, les retraités sont les plus touchés. Ils travaillaient beaucoup, n'avaient pas de loisirs. Sitôt l'arrêt de leur activité, ils se sentent inutiles. Comme ils n'ont jamais eu ni loisirs ni vie sociale, ils se retrouvent seuls. Ils ont par ailleurs un très faible revenu»*, explique Christiane Lambert.

Pour répondre à la diversité des situations de détresse, plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en place ces dernières années.

Agri Sentinelles : un réseau pour repérer les situations de détresse

Projet innovant autour de l'accompagnement des agriculteurs français en détresse, Agri Sentinelles est un réseau animé par l'Institut de l'Élevage et rassemble un grand nombre d'organisations agricoles partenaires, dont la FNSEA. Sur base du volontariat, il permet aux techniciens, conseillers, vétérinaires ou encore salariés de ces organisations, qui travaillent au quotidien avec les agriculteurs, de repérer les professionnels agricoles en situation de détresse et de les aider à se diriger vers un dispositif d'accompagnement adapté, ou de lancer l'alerte.

Les objectifs sont de réunir le plus grand nombre de sentinelles sur l'ensemble du territoire pour amplifier les actions collectives existantes de prévention et de gestion des situations suicidaires, contribuer à prévenir les situations de détresse, et informer davantage sur la détection des situations d'isolement social et de détresse psychique.

Agri'Écoute : un service d'écoute pour les agriculteurs en difficulté

Créé en 2014 par la MSA, Agri'Écoute est un numéro d'appel (09 69 39 29 19) qui permet aux exploitants agricoles en difficulté de joindre à tout moment des psychologues cliniciens diplômés spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire.

Un suivi personnalisé peut alors être mis en place et des solutions concrètes sont trouvées au cas par cas, l'adhérent pouvant par ailleurs garder l'anonymat dans le cadre de l'accompagnement à distance.

Entre juillet et décembre 2018, Agri'Écoute a reçu en moyenne 346 appels par mois. 83 % des appelants sont des agriculteurs en difficulté, 12 % sont des proches, 1 % sont des référents MSA, 4 % sont hors périmètre. La tranche d'âge 51/60 ans représente 43 % des appelants qui ont accepté d'indiquer cette information relative à leur âge. 9 % des appelants se sont inscrits dans une démarche de suivi.

Les cellules pluridisciplinaires, pour détecter et accompagner

Mises en place dès 2011, les cellules pluridisciplinaires MSA apportent une écoute aux situations de détresse et mettent en œuvre un réseau d'aide et d'accompagnement adapté à chaque cas. Le risque psychosocial est pris en charge par les équipes médicales, l'action sociale peut proposer des prestations, la relation-adhérent s'assure que toutes les prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale ont bien été demandées. En 2017, 1 870 situations de personnes en difficulté ont été détectées par les cellules pluridisciplinaires (une progression de 30 % par rapport à 2016). 75 % des personnes suivies sont des exploitants agricoles.

Séjour Ensemble pour Repartir : une pause familiale pour rebondir

Si les nouvelles générations choisissent le métier par passion, certains fils et petit-fils d'agriculteurs peuvent avoir du mal à équilibrer leur vie entre la volonté de s'engager 24 heures sur 24 pour valoriser l'héritage familial, et le besoin de lever le pied pour passer du temps avec sa famille, ce qui engendre parfois des difficultés. *«C'est notamment pour cela que nous avons mis en place les séjours Ensemble pour repartir»*, explique Christiane Lambert. Ce dispositif permet aux familles en souffrance de prendre ensemble quelques jours de vacances, loin de chez elles.

Accompagnées par deux travailleurs sociaux MSA, les familles sont invitées à partir cinq jours pendant les vacances scolaires. Des temps d'échange sont organisés durant le séjour avec un psychologue et entre les familles, ce qui permet aux participants de prendre du recul par rapport à leur situation. Le coût du service de remplacement est pris en charge par la MSA. « Il n'y a rien de plus important que les siens, aucune difficulté économique ne justifie que l'on renonce à sa vie », ajoute la présidente de la FNSEA.

L'aide au répit pour lutter contre l'épuisement professionnel

L'aide au répit vise à prévenir l'épuisement professionnel des exploitants agricoles et des salariés de la production et de la transformation (coopératives) d'un secteur d'activité exposé aux crises agricoles. Elle permet de bénéficier d'un financement pour se faire remplacer sur l'exploitation pendant 7 à 10 jours, avec renouvellement possible selon les situations.

Le travailleur social de la MSA propose par ailleurs un plan d'action personnalisé pour sortir du syndrome de l'épuisement et prendre du recul (aides au départ en vacances, *«séjours-répit»*, temps de loisirs, groupes de parole, consultations psychologiques, séances de sophrologie…). En 2018, 3 072 affiliés et 890 ayants droit ont été accompagnés sur l'ensemble des actions possibles pour un montant total de 2 857 619 €. Pour 2019, 3,3 millions d'euros sont mobilisés pour la reconduite du dispositif. Un passage à l'acte aux multiples causes Dans sa thèse, *«Les suicides des agriculteurs : pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide»*, le sociologue Nicolas Deffontaines, chercheur associé au CESAER INRA, établit les configurations principales qui poussent les agriculteurs à se suicider. Grâce aux données de suicide par catégories socioprofessionnelles qui existent depuis 1968, il constate que les agriculteurs sont généralement au sommet de la pyramide des suicides si on compare avec les cadres, les artisans, les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires. Il distingue ainsi 4 *«types»* de scénarios. Le premier, le suicide égoïste, il est caractérisé par l'isolement social, a fortiori chez les célibataires, plus fréquents dans la profession, notamment chez les petits paysans. Le sociologue remarque d'ailleurs que ces derniers ont un risque 1,5 fois supérieur de suicider qu'un agriculteur qui est installé dans une plus grande exploitation. Le suicide égoïste est provoqué par un déficit d'intégration. L'agriculteur ainsi acculé éprouve souvent un sentiment grandissant de disqualification sociale. Le deuxième *«type de suicide»* est le suicide altruiste, une configuration que l'on retrouve généralement chez les agriculteurs proches de l'âge de la retraite, au-delà de 55 ans, et qui éprouvent de grandes difficultés à transmettre leur exploitation.

Le troisième type est le suicide anomique, il concerne des agriculteurs très investis dans leur travail, dans la profession, mais qui font face à une menace vis-à-vis de leur indépendance statutaire.

Ce sont des agriculteurs très reconnus par leur profession, qui vont tomber dans une dépression, suite à l'effondrement de toutes leurs croyances dans leur travail. Enfin, le chercheur décrit le suicide fataliste. Il est causé par une difficile imbrication entre vies personnelle et professionnelle.

Certains exploitants sont tiraillés entre la volonté de garder une autonomie conjugale, avec un conjoint qui ne travaille pas dans l'exploitation par exemple, et des parents qui sont encore très présents. Il y a donc une injonction contradictoire pour l'agriculteur qui éprouve des difficultés à réguler sa vie quotidienne.

ACTUAGRI



Tournesol

S'adapter à chaque situation pour récolter tous les quintaux



Dans nos régions, la maturité des tournesols enregistre de grandes disparités. Une hétérogénéité qui s'explique par des différences de dates de semis, de précocité des variétés et d'alimentation hydrique des plantes. Le tournesol arrivé à maturité est sensible aux maladies et aux dégâts d'oiseaux. Il est donc risqué de faire attendre toutes parcelles montrant une majorité de plantes aptes à être récoltées.

En régions Nord et Est, on observe de grandes disparités de l'état d'avancement de la maturité des tournesols. Les différences de dates de semis, de précocité des variétés et d'alimentation hydrique des plantes (réserve du sol et pluviométrie) ont généré de gros écarts de stades. Les parcelles les plus avancées, issues des premiers semis dans les secteurs les plus contraints par l'alimentation en eau, ont été récoltées dès fin août - début septembre. Inversement les moins avancées sont toujours en pleine phase de remplissage. Face à cette situation il est important de se rappeler que le tournesol, quand il est à maturité, est sensible aux maladies et aux dégâts d'oiseaux. Il est, par conséquent, risqué de laisser traîner toute récolte de parcelles montrant une majorité de plantes aptes à être récoltées.

Malgré la canicule, la maturité des tournesols ne sera pas très précoce

Le début de cycle plutôt frais a retardé les cultures. Les températures très élevées à partir de juin ont accéléré le cycle du tournesol mais sans rejoindre la courbe de somme de température de 2018 qui avait permis des récoltes de tournesol dans de très bonnes conditions même pour les plus tardives. La maturité 2019 aura lieu à des dates plus classiques (septembre – début octobre) et il ne faudra pas attendre pour récolter son tournesol dès la maturité.

Déterminer le bon stade et récolter tôt

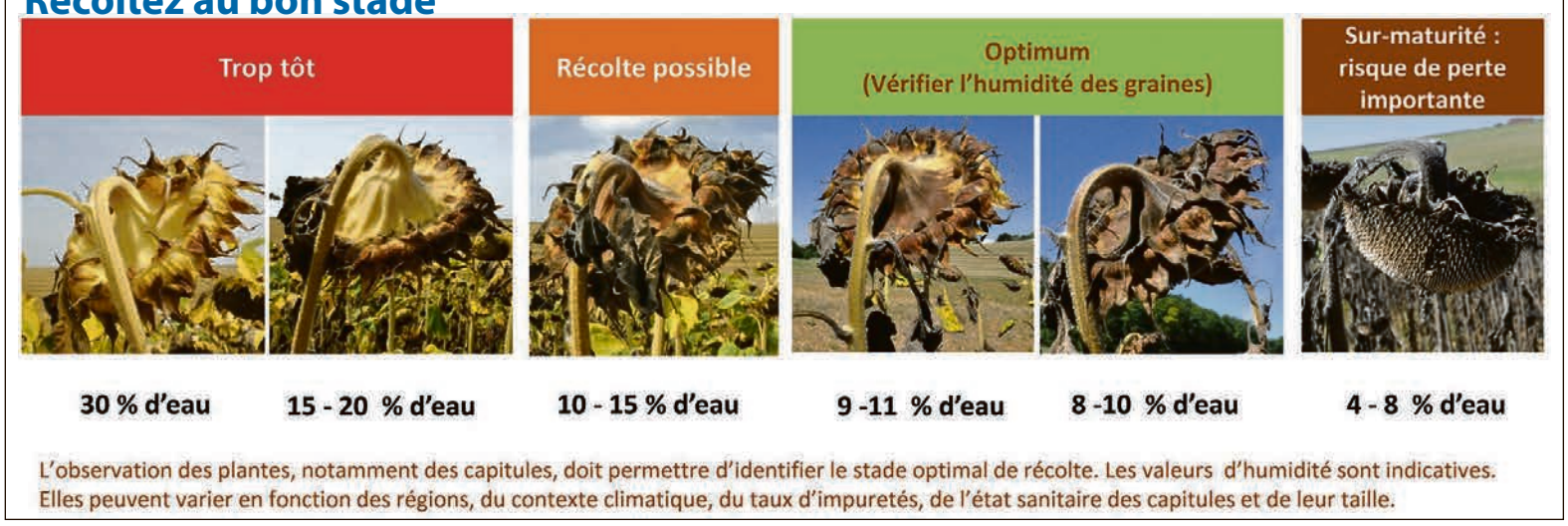
Récolter dès que possible est primordial. L'objectif est double : prioritairement limiter les pertes des gaines dues aux oiseaux et aux maladies de fin de cycle ; accessoirement libérer la parcelle pour implanter le blé suivant lorsque cette succession est prévue, dans les meilleures conditions possible. L'observation des plantes est un bon indicateur pour déterminer le stade optimal de récolte : le dos du capitule vire du jaune au brun, les feuilles sont toutes sénescentes, la tige se dessèche. Il est inutile, voire risqué, d'attendre que les plantes soient toutes noires. En complément, il est fortement recommandé de réaliser une mesure d'humidité sur un échantillon récolté mécaniquement. Les prélèvements manuels de graines sous-estiment généralement l'humidité.

Trouver un compromis dans les parcelles hétérogènes sans attendre les plantes les plus tardives.

Malgré ces indications à l'échelle de la plante, la principale difficulté reste l'appréciation du stade optimale de récolte à l'échelle de la parcelle. Il faut tenter de récolter dès lors que la majorité de la parcelle a atteint le stade optimal. Attendre les plantes les plus en retard conduirait à récolter la majorité de la parcelle à sur maturité et donc à s'exposer à d'importantes pertes de capitules. Sans oublier que plus on avance dans l'automne, plus on risque d'avoir une humidité ambiante qui se maintienne, limitant d'autant la perte d'humidité des graines et réduisant les plages de récolte en bonnes conditions.

M. Geloen – L. Jung - Terres Inovia

Récoltez au bon stade



L'observation des plantes, notamment des capitules, doit permettre d'identifier le stade optimal de récolte. Les valeurs d'humidité sont indicatives. Elles peuvent varier en fonction des régions, du contexte climatique, du taux d'impuretés, de l'état sanitaire des capitules et de leur taille.

En bref

Phytos Début de la consultation pour les zones de non-traitement

Comme attendu, une consultation publique de trois semaines a débuté le 9 septembre, et concernera deux projets de texte (un arrêté et un décret) encadrant l'utilisation des phytos à proximité des habitations. Selon le projet d'arrêté présenté par les ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et de la Santé la veille par communiqué, les distances minimales à respecter, seraient fixées de la manière suivante : en l'absence de charte de riverains, *«10m minimum pour l'épandage des substances les plus dangereuses ; pour les autres produits phytosanitaires, 10m minimum pour les cultures hautes (viticulture, arboriculture notamment) et 5m minimum pour les cultures basses (céréales par exemple)»*. Dans le cadre de chartes de riverains, elles pourraient être ramenées *«à 3m pour les cultures basses et la viticulture et à 5m pour les autres cultures, à la condition d'avoir recours à des matériels de pulvérisation les plus performants sur le plan environnemental»*. La FNSEA avait prévenu que des distances de cet ordre iraient dans le sens d'une résolution *«pragmatique»* du dossier. Un projet de décret encadre également l'élaboration de ces chartes et leur validation par le préfet de département. *«C'est la première fois qu'on va mettre en place des distances minimales et on est un des seuls pays à le faire»*, a déclaré à l'AFP la ministre de la Transition Ecologique Elisabeth Borne.

Engrais azoté La FNSEA redoute le vote des droits anti-dumping

Bruxelles *«pourrait mettre au vote le 11 septembre»* une taxe à l'importation d'engrais azoté, craignent la FNSEA et ses associations spécialisées AGPB (blé), AGPM (maïs), CGB (betteraves) et Fop (oléoprotéagineux). Cette proposition, qui *«augmenterait de 6% les coûts de production des producteurs de grandes cultures»*, vise l'instauration pendant cinq ans de droits antidumping définitifs sur les importations de solution azotée (UAN) en provenance de Russie, des USA et de Trinité-et-Tobago. Les organisations souhaitent que la France s'oppose à ce projet qui *«minerait encore un peu plus la compétitivité»* des producteurs, d'après le communiqué.

Protéines végétales Soufflet et l'Inra lancent un programme de recherche

Des travaux de recherche sur les protéines végétales sont lancés par Soufflet et l'Inra avec un double objectif agronomique et agroalimentaire, ont indiqué le 6 septembre les deux partenaires de longue date. Il s'agit d'*«identifier les meilleures techniques culturales alternatives de lutte contre les bruches de la lentille et de la féverole»*, selon un communiqué commun. Le programme sur quatre ans vise aussi à *«mieux comprendre les mécanismes de formation des arrière-goûts végétaux et de l'amertume des produits à base de farines riches en protéines végétales, afin de proposer de nouveaux produits et ingrédients»*. Concernant le volet amont, Soufflet et l'Inra cherchent des solutions à même de *«réduire l'utilisation d'intrants par la maîtrise des conduites culturales pour pérenniser et développer les productions»*. Sur la partie aval, les travaux doivent identifier les molécules à l'origine des défauts organoleptiques, comprendre leur mécanisme de formation, pour en diminuer la teneur dans le produit final.



Élevage bovin

Que faire en cas de boiteries ?

De nombreux facteurs peuvent expliquer la survenue de boiteries dans un élevage : génétiques, alimentaires, environnementaux… La douleur qu'elles génèrent induit de lourdes pertes économiques : diminution de production, retard de croissance, reproduction retardée, frais vétérinaires, temps passé aux soins, réforme anticipée.

La boiterie se diagnostique classiquement quand l'animal se déplace, mais des signes au repos permettent déjà d'identifier des anomalies : membres postérieurs avec des jarrets resserrés et des pieds qui partent vers l'extérieur, animaux qui se positionnent en écartant les pieds, ligne de dos arrondie.

Détecter les signes rapidement pour améliorer le délai d'intervention

On observe parfois des boiteries hautes (arthrites, fractures…) mais dans 90 % des troubles de l'appareil locomoteur, les affections du pied sont mises en évidence. Plus l'intervention est réalisée tôt, plus elle sera efficace. Le délai moyen d'intervention des éleveurs est de 70 jours pour les boiteries légères et de 20 jours pour les boiteries importantes. C'est évidemment trop, car les lésions peuvent devenir irréversibles et les pertes de production très importantes.

Lever le pied en toute sécurité

Une fois la décision prise, l'éleveur raisonne son intervention afin de travailler en sécurité, sans risque pour l'animal et pour un travail de qualité. Il faut garder à l'esprit que les bovins présentant des traumatismes physiques ou une faiblesse trop importante ne doivent pas passer à la cage afin d'éviter tout risque lié à la contention.

Lever un pied nécessite une organisation :

- Identifier les animaux nécessitant une intervention et les isoler.
- Placer la cage dans un endroit abrité de la pluie, avec éclairage, électricité et eau. La proximité du reste du troupeau permet de rassurer l'animal sur lequel on intervient.
- Agencer le parcours pour que l'accès à la cage semble le plus « naturel » possible. On essayera de rester le plus doux possible avec le bovin, afin de limiter les risques de lésions dans la cage et l'appréhension pour les parages ultérieurs.
- Prévoir après l'intervention un lieu avec des surfaces propres à sol meuble.

De l'identification de la boiterie au parage fonctionnel

L'observation du pied est la première étape. On essaye d'identifier les lésions principales, on vérifie l'absence de clou ou de caillou. Si on observe une croissance excessive de la corne ou si on suspecte une lésion podale, on effectue un parage fonctionnel. Cela doit permettre de rétablir les aplombs et détecter d'éventuelles lésions. Le pareur coupe à la bonne longueur en pince (8 cm entre le bout des poils et la pointe de l'onglon). Ensuite, il intervient au niveau de la sole afin d'enlever l'excès de corne pour obtenir son aplanissement. La dernière étape consiste à reconstituer une sole concave de façon à ce que l'appui ne se fasse que sur la projection de la muraille et en talon. La coupe en pince détermine à peu près la hauteur de corne de la sole à tailler, un contrôle régulier par pression du pouce évitant d'entamer le pododerme. Le talon est respecté au maximum lors de la taille de la sole. Sur les postérieurs, l'onglon externe est le plus souvent atteint. On commence toujours le parage par l'onglon intérieur et on essaye ensuite de reproduire la symétrie sur l'onglon externe. Si les lésions observées sont importantes, la pose d'un pansement et d'une talonnette s'impose. Des anti-inflammatoires pour soulager l'animal et des antibiotiques dans les cas rares qui le nécessitent (panaris, arthrite de la troisième phalange) pourront être prescrits par le vétérinaire traitant. Dans la plupart des cas, les soins locaux suffisent. Une formation est nécessaire afin d'apprendre les bases anatomiques, la technique de parage et la reconnaissance des diverses maladies podales. On observe trop de parages agressifs où le bovin ressort plus boiteux qu'il n'était en rentrant. La règle du pareur, c'est Regarder, Tâter, Parer.

Après le parage, surveiller de manière étroite

Lors de sa convalescence, l'animal doit pouvoir progresser sur des surfaces propres où le sol est meuble. Les dalles bétonnées et rugueuses sont donc à proscrire. Pour faciliter la surveillance, une parcelle enherbée à proximité des bâtiments d'élevage permettra à l'animal d'évoluer sans douleur. Certaines situations nécessitent une attention particulière et une vigilance quant aux recommandations préconisées par le pareur pour le bon rétablissement de l'animal. En cas de doute sur l'évolution, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre vétérinaire ou du pareur.

Une gestion préventive du troupeau à fortement privilégier

Intervenir sur le pied déformé d'un bovin boitant depuis plusieurs semaines n'est satisfaisant ni pour l'éleveur, ni pour l'animal. L'éleveur peut en amont intervenir sur plusieurs facteurs : réformer les animaux qui génétiquement ont des pieds qui se déforment, veiller à une bonne ration alimentaire afin d'éviter les fourbures, complémenter les animaux en minéraux afin de renforcer la corne, s'assurer que les sols sur lesquels ils se déplacent permettent une usure régulière de la corne. On peut également choisir de lever régulièrement les pieds afin de vérifier l'absence de lésions. Le parage préventif permet de ne pas être confronté à l'urgence et de limiter les conséquences induites (pertes de production) pour un animal qui boite. Il a pour but de ramener le pied à des dimensions normales pour équilibrer le poids du corps sur tous les onglons. Il consiste donc à enlever la corne superflue pour redonner au pied son aplomb normal.

Des professionnels pour vous aider à sélectionner les animaux à parer

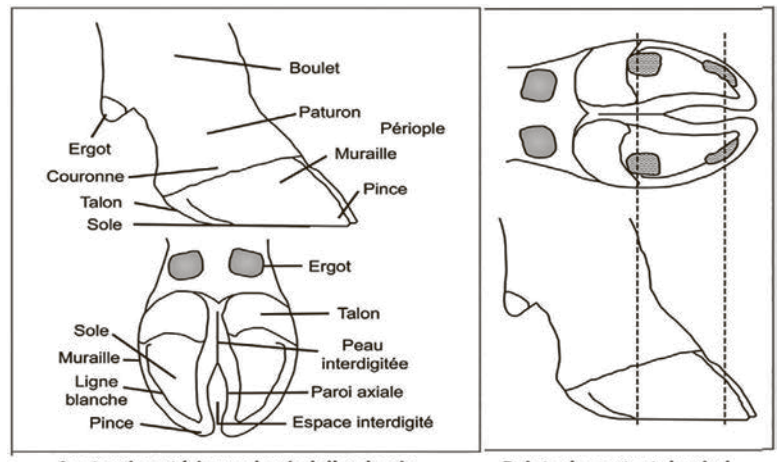
Les pareurs, spécifiquement formés, peuvent vous aider à sélectionner les animaux nécessitant une intervention. Ils disposent la plupart du temps de cages hydrauliques nouvelle génération avec des équipements spécifiques : anti-recul, levage des pieds postérieurs et antérieurs. Cela permet de réaliser les interventions dans de bonnes conditions tout en veillant au respect du bien-être animal.

Anticiper permet de réduire les délais d'intervention et de réaliser un parage préventif dans les meilleures. Les filiales des GDS de Bourgogne (réseau FARAGO) proposent des prestations de parage.

Aller plus loin dans la réflexion pour une meilleure prévention lors de problèmes récurrents

Les affections des pieds présentent souvent un caractère collectif et multifactoriel. La résolution d'un problème récurrent passe alors par une investigation globale au niveau de l'élevage pour mieux cerner les facteurs de risque et les moyens à mettre en œuvre pour une lutte et une prévention adéquates. Cela passe par une synergie d'action avec votre pareur, votre vétérinaire et vos techniciens d'élevage (bâtiment, nutrition …) Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site www.boiteries-des-bovins.fr.

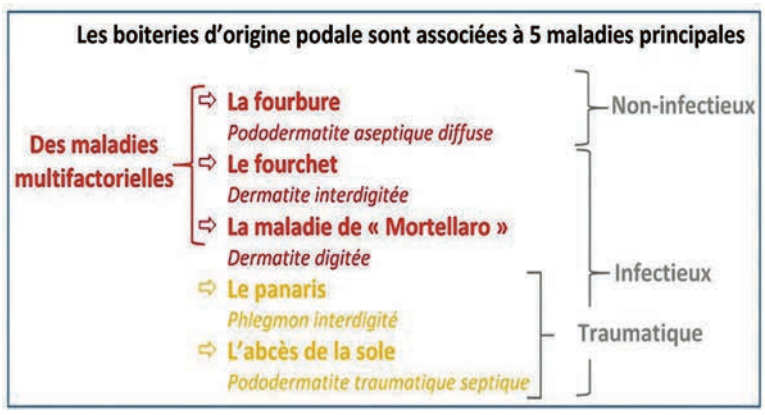
(Source : GDS23)



Anatomie extérieure du pied d'un bovin (vue de côté et vue de dessous)

Points de contact du pied de bovin au niveau du sol

Le parage présente d'abord pour but de ramener le pied à des dimensions normales d'où l'intérêt d'avoir une connaissance de l'anatomie du pied des bovins.



Les pathologies podales des bovins sont nombreuses, avec des causes multiples, seule une bonne connaissance permet de les gérer au mieux.

Chronique ovine

Un aspect de céréales à l'herbe pour assurer la croissance des agnelles

Le poids des agnelles à la mise à la reproduction est l'un des principaux critères qui influence leur taux de fertilité. L'objectif est d'atteindre les deux tiers du poids adulte, soit 47 kg pour des brebis de 70 kg, ou encore 53 kg pour des femelles adultes de 80 kg. Selon une étude de l'Institut de l'Elevage, l'écart de fertilité est de 33 % entre celles qui pèsent ou non ce poids objectif. Si les agnelles sont au pâturage, et que l'objectif est de les mettre en lutte avant l'âge d'un an, elles doivent continuer de croitre à raison de 100 à 150 g par jour au cours de l'été. L'apport de concentré devient nécessaire lorsque les quantités d'herbe deviennent limitantes. Une céréale (maïs, orge, triticale…) est alors apportée quotidiennement à raison de 300 à 500 g par agnelle.

36 kg au 1er septembre

La mise à disposition d'un concentré distribué à volonté entraîne des niveaux de consommation excessifs, sans aucune régulation des agnelles selon la quantité d'herbe. Un essai réalisé au Pôle régional ovin de Charolles (71) avec des agnelles nées au printemps fait état d'un niveau de consommation quotidien de 930 g par agnelle, et d'un surcoût de 10 € par agnelle sur la période de pâturage, par rapport à une modalité d'apport rationné.

Afin de contrôler le bon développement des agnelles, la pesée des plus petites est un bon indicateur. Si la mise en lutte est programmée en novembre, elles doivent alors peser au moins 36 kg au 1er septembre pour espérer atteindre le poids de 47 kg deux mois plus tard. Et si la mise à la reproduction est prévue entre février et avril prochain, le poids minimum est de 40 kg à la mi-décembre. Les agnelles qui n'ont pas atteint cet objectif sont vendues à la boucherie.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)



Apporter 300 à 500 g de céréale lorsque l'herbe commence à manquer

SSV « Le confort de l'électrique »

L'Earl du Val Hebert dans le Calvados s'est doté d'un SSV électrique apprécié pour sa simplicité et son silence de fonctionnement.

Lénaïc Le Gal et Philippe Marie, éleveurs laitiers à Le Locheur, dans le Calvados, ont investi depuis un peu plus d'un an dans un SSV électrique Polaris Ranger EV. *« Nous avons fait le choix de l'électrique après avoir testé des modèles thermiques trop bruyants à notre goût, notamment en diesel, reconnaissent les associés. Notre exploitation étant en bio, opter pour cette source d'énergie est plus en accord avec une démarche de respect de l'environnement »*. Le modèle électrique a d'autres avantages, à commencer par sa simplicité d'utilisation. *« Employant un salarié et des apprentis sur l'exploitation, cet engin est rassurant, avec un bouton pour sélectionner le sens de marche et une grande progressivité à l'accélération. Il faut toutefois garder un minimum de vigilance à 40 km/h dans les virages, car le poids de l'engin (815 kg à vide) génère une certaine inertie »*. Autre intérêt soulevé par les éleveurs, le silence de fonctionnement permet d'intervenir sans déranger les animaux.


Photo : M. Portier
Lénaïc Le Gal apprécie le confort d'utilisation de l'électrique.

Un engin multitâche

Le SSV est principalement utilisé pour aller chercher les vaches au pâturage. Avec sa caisse arrière, il est également très pratique pour embarquer des piquets et le matériel nécessaire à l'entretien des clôtures.

Le Polaris fait aussi office de bétaillère pour rapatrier un veau né au champ. *« Nous l'attachons dans la caisse, mais il existe aussi des barrières disponibles en accessoires qui pourraient nous simplifier le travail »*. Le transport des veaux s'effectue également avec une petite bétaillère routière qui peut embarquer trois ou quatre animaux, l'engin offrant une capacité de traction de plus de 600 kg. *« L'hiver, il nous sert à distribuer le concentré, en chargeant 200 à 250 kg dans la caisse. Nous envisageons par ailleurs de l'utiliser pour l'entretien des logettes, en l'équipant d'une balayeuse à l'avant et d'un distributeur de sciure dans la caisse, le tout entraîné électriquement »*.

2 à 3 jours d'autonomie

En moyenne, l'utilitaire est mis à contribution au moins quatre heures par jour. L'autonomie atteint trois jours, sauf l'hiver où le temps froid impacte la capacité des batteries, nécessitant une recharge tous les deux jours. *« À confirmer avec le temps comment va évoluer l'autonomie, car ces derniers temps, il nous arrive de ne pas réussir à tenir trois jours »*. Les associés regrettent d'ailleurs qu'en dessous de 30 % de capacité des batteries, les performances du SSV soient nettement réduites, et qu'arrivé à 10 %, l'autonomie est très aléatoire. *« On ne peut pas se permettre d'être en panne de batterie au milieu de la pâture et en même temps, il est conseillé de décharger au maximum la batterie avant de lancer une recharge »*. Cette dernière, qui dure 9 heures, est effectuée la nuit sur une prise standard.

Une simplicité mécanique

D'extérieur, le Polaris Ranger EV s'apparente à un SSV standard. Ce n'est qu'en soulevant la benne que l'on s'aperçoit que le moteur thermique est remplacé par un moteur électrique 48 volts. En escamotant les assises des sièges conducteur et passager, on découvre le pack de batteries au plomb, qui sont rechargées par un chargeur installé sous le capot avant, la prise électrique se situant au niveau de la boîte à gant. Le moteur électrique entraîne la transmission à quatre roues motrices intégrant un différentiel arrière verrouillable. En mode 4RM, la traction sur les roues avant ne s'enclenche qu'en cas de besoin. *« Nous ne travaillons quasiment qu'en deux roues motrices, l'adhérence est très bonne »*. La puissance de 22,4 kW (30 ch) délivrée par les batteries semble satisfaire les éleveurs. *« Il y a trois gammes de vitesse, mais on utilise le plus souvent le niveau intermédiaire, pour un bon compromis entre puissance et autonomie »*. Avec ses suspensions indépendantes à grand débattement et une bonne garde au sol, ce SSV est très à l'aise en franchissement. *« Le seul petit reproche à lui faire, c'est le manque d'assistance de la direction »*.

Côté entretien, l'électrique a du bon. *« Il suffit de refaire le niveau des batteries avec de l'eau déminéralisée toutes les dix charges et de vérifier six points de graissage toutes les 100 heures »*. Ce modèle électrique s'avère ainsi économique à l'usage, ce qui compense en partie son surcoût à l'achat. *« Nous l'avons acheté 17 600 euros TTC, le modèle thermique équivalent étant 2 000 euros moins cher »*.

Michel Portier



Photo : M. Portier
Trois sélecteurs sont dédiés à la transmission pour le choix du sens de marche, des 2RM/2RM avec blocage différentiel/4RM et des trois gammes.


Photo : M. Portier
Les batteries au plomb sont intégrées sous l'assise des sièges.


Photo : M. Portier
Le moteur électrique implanté sous la benne entraîne la transmission à quatre roues motrices.

SSV électriques Une offre encore limitée

On trouve encore peu de versions électriques sur le marché des SSV. La plupart n'offrent pas les capacités des gros modèles diesel ou essence, les plus appréciés en utilisation agricole.

Dotés d'un moteur électrique de puissance modeste et d'une transmission à deux roues motrices, le Gator TE de John Deere et le Jobber EV5 de Hytrack n'offrent pas les capacités d'un SSV thermique. Le Jobber profite toutefois de suspensions indépendantes et d'une vitesse maxi de 40 km/h (contre 25 pour le Gator).

Avec son moteur plus puissant, ses quatre roues motrices et une capacité de traction honorable, le Polaris Ranger EV est sûrement le plus polyvalent des modèles électriques.

Peu connu, le Ebox du petit constructeur français Little, est disponible en version 4RM, grâce à la combinaison de deux moteurs électriques, un pour chaque essieu. Si sa charge utile de 715 kg est appréciable, sa capacité de traction de 260 kg est très limitante. Ce modèle est le seul à être disponible avec une batterie au lithium, en remplacement des batteries au plomb. Cette option très onéreuse (deux tiers du prix de l'engin) permet de doubler, voire tripler l'autonomie et surtout, de nettement améliorer la durée de vie de la batterie. Le constructeur affiche en effet 400 cycles de recharge pour la batterie au plomb, contre 3 000 cycles pour le modèle au lithium.

LOISIRS CARS
2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-car.com
FINANCEMENT agilor CICAGRI CIC

UNE GAMME COMPLÈTE DE QUADS ESSENCE, DIESEL ET ÉLECTRIQUE


• LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS •

Access Motor L'Adventure en deux nouvelles cylindrées



Photo: Access Motor

Le catalogue de quads utilitaires de la marque Access Motor s'est récemment enrichi des modèles Adventure 200 et 400. Le premier, à deux roues motrices, est animé par un moteur de 176 cm3. Ce monocylindre refroidi par air développe 13,3 ch. Il est associé à une transmission à variateur et pourvu d'un entraînement des roues arrière par chaîne. Plus technique, l'Adventure 400 dispose de quatre roues motrices et de suspensions indépendantes à l'avant et à l'arrière. Son monocylindre de 359 cm3, à refroidissement liquide, délivre 20 ch. Il est combiné à un variateur à courroie couplé à une boîte mécanique à deux gammes. Sa transmission finale aux roues arrière est, elle, confiée à un cardan. Cet engin reçoit quatre freins à disques et un pont avant débrayable (commande au guidon). Il emporte respectivement 30 et 45 kg sur ses porte-bagages avant et arrière. Les nouveaux quads Adventure 200 et 400 reçoivent, de série, une prise 12 volts, un compteur à affichage digital et un attelage arrière. Ils bénéficient d'une homologation deux places comme tracteur (T3b).

Can-Am Freinage ABS sur le quad

Le modèle Outlander 1000 constitue désormais le quad le plus puissant de la gamme Can-Am. Cet engin, animé par un moteur bicylindre Rotax de 976 cm3, bénéficie de suspensions indépendantes à l'avant et à l'arrière, ainsi que de quatre freins à disque avec ABS. Il affiche une capacité de remorquage de 750 kg et emporte respectivement 45 et 90 kg sur ses porte-bagages avant et arrière. L'Outlander 1000 est homologué T3 comme tracteur agricole.



Photo: Can-Am

Can-Am Le SSV Traxter plus abordable

Un modèle moins puissant, le Traxter HD5 T, fait son apparition au catalogue des SSV, en complément des versions 800 et 1 000 cm3 existants. Contrairement à ces derniers qui sont équipés d'un moteur Rotax bicylindre en V, le HD5 T se contente d'un monocylindre de 427 cm3, carburant également à l'essence. Les autres organes comme le châssis, la transmission, les suspensions ou l'habitacle restent identiques. Pour offrir un tarif plus accessible, à partir de 12 499 €, certains accessoires deviennent optionnels, comme le pare-buffle, le treuil…

Poids à vide : 584 kg
Charge utile : 545 kg
Capacité de remorquage : 680 kg
Vitesse homologuée : 60 km/h



Photo: G. Coisel

Can-Am Les Outlander en 6x6



Photo: Can-Am

Les quads Outlander 450, 650 et 1000 se déclinent désormais tous en six roues motrices pourvus d'une benne arrière. Cette configuration leur procure une meilleure aptitude au franchissement. Elle s'accompagne de capacités de charge et de traction supérieures. Les Outlander 650 et 1000 sont ainsi conçus pour tirer une remorque de 850 kg et emporte 318 kg dans leur benne arrière. Ces valeurs sont respectivement de 907 et 159 kg pour le modèle 450. Ces variantes 6x6 accède à l'homologation T3 comme tracteur agricole.



Can-Am Un SSV économique



Photo: Can-Am

Avec le nouveau véhicule utilitaire léger Traxter HD5, Can-Am propose un SSV placé en termes de prix. Ce SSV à quatre roues motrices débrayables est animé par un moteur Rotax monocylindre de 427 cm3 délivrant 38 chevaux. Il emporte jusqu'à 272 kg dans sa caisse arrière basculante et tracte une remorque freinée d'un poids total de 1134 kg (822 kg pour une version non freinée).

• LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS •

CF Moto Un quad de 1 000 cm³



Photo: GD France

La marque CF Moto complète sa gamme de quads par le haut avec la commercialisation en janvier 2019 du modèle CForce 1000. Cet engin loge un moteur bicylindre en V à refroidissement liquide de 962 cm3 délivrant 80 chevaux en version libre. Il profite de suspensions indépendantes avec amortisseurs à gaz et d'une transmission à quatre roues motrices débrayable avec blocage du différentiel. Ce quad bénéficie en série de la direction assistée, de porte-bagages avant et arrière, de pare-mains et d'un siège avec dossier. Il est aussi équipé d'un treuil à l'avant, d'un attelage et de jantes en aluminium de 14 pouces. Ce nouveau CForce 1000 satisfait à l'homologation européenne T3 comme tracteur agricole.

CF Moto Le CForce 600 en édition anniversaire



Photo: GD France

Le quad CForce 600, arrive en 2019 en édition 30e anniversaire. Ce modèle à moteur monocylindre de 580 cm3 dispose d'un châssis long permettant d'embarquer confortablement deux personnes. Dans cette finition spéciale, il adopte un nouveau tableau de bord digital, des protège-mains redessinés, un treuil, une boule d'attelage et un pare-chocs avant. Il se décline en coloris bleu sans direction assistée. La version à direction assistée EPS profite de jantes en aluminium et existe en gris ou orange. Le CFORCE 600 est disponible en homologation T3 comme tracteur agricole et L7e (loisirs).

CF Moto UForce 1000, un SSV de grosse cylindrée



Photo: GD France

La gamme CF Moto s'enrichit du véhicule utilitaire léger UForce 1000. Ce SSV, pourvu d'une benne basculante, est animé par un moteur V2 de 962 cm3 à refroidissement liquide. Proposant 3 places assises, il est équipé d'une direction assistée et d'un treuil. Ce nouvel engin profite d'essieux moteurs avant et arrière intégrant chacun un différentiel.

Hytrack Le SSV Jobber se renouvelle

Le Jobber T-Boss 500 fait peau neuve. Son design, complètement revu, est plus agressif. Le châssis a été allégé. Il bénéficie d'un blocage de différentiel avant/arrière indépendant et d'une direction assistée. La transmission par variateur se compose de deux gammes avant et une arrière. Côté confort, les suspensions sont indépendantes. En cabine, le chauffeur gagne en agrément de conduite, comme avec la banquette de trois places rabattable ou l'apparition d'un port USB.



Photo: G. Coisel

Hytrack Un quad électrique

Le quad MP4 d'Hytrack vous permet de circuler en toute discrétion dans les bâtiments et dans la nature. Cet engin est en effet animé par un moteur électrique de 48 volts délivrant une puissance de 4 kW. Ses quatre batteries de 12 volts, d'une capacité unitaire de 100 Ah, se rechargent en cinq heures sur une simple prise de 230 volts. Le MP4 est homologué pour deux personnes et se pilote sans permis ou à partir de 14 ans avec le BSR. Il dispose de porte-bagages avant et arrière supportant respectivement 18 et 36 kg. Son tarif est de 4 990 euros TTC et sa carte grise est gratuite dans la plupart des départements français.



Photo: Deltamics



• LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS •

John Deere Une cabine grand confort pour le Gator

Les nouveaux Gator XUV 835M et XUV 865M, équipés respectivement d'un moteur essence de 50 ch et diesel de 23 ch, adoptent une cabine plus spacieuse (1 ou 2 passagers) et silencieuse, dotée d'un nouveau système de chauffage et d'un volant réglable. Ils profitent d'un rayon de braquage réduit, d'une répartition des masses optimisée et d'un réservoir de carburant de 42 litres. La benne modulable en matériau composite présente une charge utile de 454 kg. La capacité de traction atteint 907 kg. Reprenant le design du XUV 855M, le nouveau HPX 815E adopte la même benne et une charge utile identique que les deux nouveaux XUV. Il profite également d'un nouveau tableau de bord numérique, de phares à leds et d'un nouveau pare-chocs avant. Quant aux XUV 560E et 590M (sans et avec direction assistée), ils accueillent également un éclairage à leds et de nouvelles jantes en alliage.



Photo: G. Coisel

Kioti Un trois-cylindres diesel sur l'UTV



Photo: Polaris

La firme coréenne Kioti propose désormais un nouveau véhicule utilitaire léger au look moderne. Cet engin, dénommé UTV 2400 K9, loge un moteur diesel Kioti de 1 007 cm3 délivrant 24 ch. Circulant jusqu'à 40 km/h, il se conduit sur la voie publique avec le permis B grâce à son homologation route pour trois personnes. Ce nouvel utilitaire dispose de quatre roues motrices et d'une transmission à variateur à courroie associée à une boîte mécanique à deux gammes. Son freinage est assuré par quatre freins à disque. La garde au sol de 31 cm et le blocage de différentiel lui procurent une bonne capacité de franchissement. L'UTV 2400 K9 est pourvu d'une benne arrière basculante, de 110 cm de long et 148 cm de large, supportant jusqu'à 500 kg de charge. Sur le plan du confort, il est équipé de série d'une direction assistée, d'un volant réglable en inclinaison et d'un siège conducteur suspendu ajustable en hauteur et en profondeur. Le constructeur commercialise différentes options pour permettre aux acquéreurs de personnaliser leurs machines, à l'instar des jantes en aluminium, des trois profils de pneumatiques, du canopy, de la cabine chauffée et ventilée, du bennage hydraulique, de la protection de châssis, du treuil frontal…

Kawasaki La Mule fait peau neuve

Le Japonais Kawasaki renforce sa gamme de véhicules utilitaires légers (UTV) avec l'arrivée du Mule Pro-MX. Cette machine se distingue par l'adoption d'un châssis élastique, lui permettant de se plier sans se rompre et de revenir à sa forme d'origine. Elle est motorisée par un monocylindre de 700 cm3 associé à une transmission automatique à variateur. Cette nouvelle Mule dispose, à l'avant et à l'arrière, de freins à disque et de suspensions indépendantes. Elle présente une capacité de charge de 317 kg et tracte une remorque pesant jusqu'à 680 kg. Sa dotation de base comprend la direction assistée électronique, le volant ajustable en inclinaison, des doubles phares et un tableau de bord inspiré de l'automobile.



Photo: Kawasaki

Polaris Le Ranger en 1000 cm3



Photo: D. Laisney

Avec le Ranger XP 1000, Polaris dispose d'un SSV particulièrement puissant. Motorisé par un bicylindre à essence de 999 cm3, cet utilitaire léger développe en effet 82 ch, contre 68 ch pour le précédent modèle. Il affiche de grandes capacités de franchissement grâce à sa garde au sol de 33 cm (30,5 cm pour l'ancienne génération) et à ses suspensions à double triangulation présentant un débattement de 27,9 cm, à l'avant comme à l'arrière (25,4 cm auparavant). Le Ranger XP 1000 profite d'une capacité de traction de 1 000 kg et sa benne basculante emporte jusqu'à 454 kg. Il reçoit de base une structure de protection tubulaire et se complète en option d'un toit, d'un pare-brise, d'une lunette arrière vitrée et de portes. Le poste de conduite redessiné intègre un écran à affichage digital indiquant les principales informations (vitesse, régime moteur, niveau de carburant…). Il bénéficie de multiples rangements d'une capacité totale de 51 litres. Le volant s'ajuste en inclinaison et le siège chauffeur se règle en profondeur. La banquette biplace pour les passagers bascule pour dégager l'espace à bord, afin d'embarquer du matériel volumineux. Le Ranger XP 1000 accède à l'homologation européenne comme tracteur agricole. Ce sésame donne accès à la récupération de la TVA et permet de circuler sur la voie publique avec trois personnes à bord.



• LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS •

Polaris Le Ranger Diesel fait peau neuve


Photo: Polaris

Assemblé sur le site de production européen de Polaris, implanté depuis trois ans en Pologne, le nouveau Ranger Diesel a été spécialement conçu pour le marché européen, friand de véhicules utilitaires diesel. Il partage de nombreux composants avec le récent modèle essence Ranger XP 1000 : châssis, suspension, poste de conduite, design… Nous avons d'ailleurs pu constater lors d'un essai dans le Nord de l'Angleterre que ce Ranger conservait l'agilité et la capacité de franchissement de son cousin essence, à la différence que son moteur diesel impose un rythme moins sportif. Ce nouveau bloc 3 cylindres Kubota affiche toutefois des performances honorables et promet une bonne résistance à la charge. Le Ranger Diesel offre une capacité de traction de plus d'une tonne et une charge utile de 720 kg, supérieure à celle de son homologue essence. Ce moteur diesel bénéficie d'un intervalle de maintenance de 200 heures. L'accès aux filtres a été optimisé, l'aspiration d'air s'effectuant sous le capot avant. La transmission à variateur à deux gammes, équipée d'un système de retenue en descente (EBS), est complétée par un second dispositif (ADC) limitant la vitesse en descente, exclusif à ce modèle.
Cet engin diesel a d'ailleurs le grand avantage d'être homologué à 60 km/h. Polaris conserve une gestion automatique de l'enclenchement de la traction sur les roues avant, en fonction des conditions. Déclinée dans de nombreuses versions (filets, porte avec ou sans vitre, porte vitrée…), la cabine accueille trois places au confort amélioré et des rangements disséminés un peu partout. Même avec un habitacle fermé, le bruit et les vibrations du moteur restent très présents, un inconvénient commun à la plupart des SSV diesel du marché. Retenons plutôt l'offre pléthorique d'accessoires proposée par Polaris, qui va de l'attelage avant aux différents aménagements de la benne (réhausses, supports…).
Cylindrée : 898 cm³ Puissance : 24,8 ch Couple : 55,2 Nm Capacité de traction : 1 134 kg (1 000 kg sur route)
Charge utile : 720 kg Garde au sol : 33 cm Poids : 766 kg Tarif de base : 15 825 € HT

Yamaha Le Wolverine plus compact et plus costaud


Photo: G. Coisel

Véhicule utilitaire au caractère sportif, le Yamaha Wolverine 850 X2 affiche un gabarit plus compact que le Wolverine 700. Il mesure 150 cm de large, 291 cm de long et 188 cm de haut, des valeurs respectivement inférieures de 4 ; 5,5 et 0,5 cm à celles de son cadet. Il est plus costaud, car sa benne emporte 272 kg, soit 136 kg de plus que celle du Wolverine 700. Sa capacité de traction est aussi plus importante de 228 kg et atteint 908 kg. Ce SSV deux places, animé par un moteur essence bicylindre de 847 cm3, dispose d'une transmission automatique à variateur à courroie. Il profite de quatre roues motrices et d'un pont avant débrayable. Son freinage est assuré par quatre disques à commande hydraulique. La suspension à quatre roues indépendantes utilise des doubles bras superposés. Elle présente un débattement de 221 mm à l'avant et de 226 mm à l'arrière. Sur le plan de la finition, le Wolverine 850 X2 se voit doté en série d'une direction assistée, d'un volant réglable en inclinaison et de feux à LED à l'avant et à l'arrière. Ce SSV fabriqué à Atlanta (Etats-Unis) est en cours d'homologation routière.

Textron Off Road Un SSV silencieux


Photo: Textron Off Road

Nouvel acteur dans le domaine du quad et du SSV à la suite du rachat d'Arctic Cat en 2017, Textron Off Road a récemment étoffé sa gamme de véhicules utilitaires légers en lançant le Prowler Pro. Cet engin à trois places se veut particulièrement silencieux avec un niveau sonore annoncé de 76 décibels. Cette performance est notamment due à la discrétion de son moteur à essence de 812 cm3 développant 50 ch. Ce trois-cylindres est associé à une transmission à variateur à courroie. L'utilitaire dispose de quatre roues motrices débrayables électriquement et d'un différentiel arrière verrouillable. Il bénéficie en finition XT d'une direction assistée. Sa benne arrière basculante mesure 102 cm de profondeur et 137 cm de large. Elle présente une capacité de charge de 450 kg. Le Prowler Pro profite d'un large catalogue d'accessoires pour une personnalisation poussée. Sa structure de protection se complète, par exemple, d'un toit, d'un pare-brise, d'une vitre arrière, de portes souples ou rigides, d'une rampe de feux de travail à leds… Cet engin est assemblé dans l'usine Textron de Thief River Falls dans le Minnesota (ancien site Arctic Cat). Il est actuellement en cours d'homologation en Europe dans la catégorie T1b (tracteur agricole) limitant l'allure à 60 km/h. Les premières unités autorisées à circuler sur la voie publique devraient être disponibles au mois de février 2019.

Yamaha Nouvelle motorisation pour les Kodiak et Grizzly 700


Photo: Yamaha

Les quads Yamaha Kodiak 700 et Grizzly 700 du millésime 2019 embarquent un nouveau monocylindre de 686 cm3. Cette évolution fait suite à l'arrêt de production des moteurs de 708 cm3.
Selon la marque japonaise, la nouvelle motorisation présente les mêmes caractéristiques que la précédente, tant en termes de puissance, niveau sonore, vibrations et consommation. Ces engins de dernière génération adoptent au passage une nouvelle potence d'attelage, autorisant la traction d'une remorque de 600 kg. Les finitions EPS, équipées d'une direction assistée, profitent en plus d'un nouveau compteur à affichage digital, identique à celui des récents SSV Wolverine 850 X2. Ces quads sont tous disponibles en version homologuée tracteur T3b. Ils disposent dans cette configuration d'une boule d'attelage, d'une prise pour l'éclairage de la remorque et d'une prise électrique 3 plots. Les modèles Kodiak 700 EPS et Grizzly 700 EPS sont déjà commercialisés. Le modèle économique Kodiak 700 est annoncé pour février 2019. Il est notamment dépourvu de compteur digital et de direction assistée.

Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers
03 86 57 06 28
bruno.sabio@wanadoo.fr
Gamme TGB à partir de 4 408 €HT
Gamme POLARIS à partir de 7 100 €HT



TLM QUAD MOTO SCOOTER
un SSV selon vos besoins
12 490€HT
Hytrack Jobber 800D Max Full
Hytrack
CFMOTO
TGB

TONNERRE LOISIRS MOTORISÉS
Route de Paris - 89 Tonnerre 03 86 55 34 95
tlm.eric@orange.fr

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1544
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019

Démo Tour SV Pro

Amazone à la rencontre des agriculteurs



Le rendez-vous est désormais bien installé. Initiés il y a bientôt 2 ans, les démo Tour SV Pro trouvent leurs marques et leur public. Après une version élevage et deux orientées pulvérisateurs John Deere, SV Pro a réalisé son second démo tour estival Amazone sur les gammes sol-semis.

Durant une semaine du 29 juillet au 2 aout dernier, la caravane John Deere-Amazone a sillonné les routes de la région pour 5 présentations aux champs. *«Cette organisation ne pourrait se faire sans la mobilisation et l'investissement de notre équipe commerciale, des inspecteurs techniques et commerciaux d'Amazone et bien sûr les agriculteurs qui nous accueillent sur leurs terres. Je tiens à tous les remercier»* précise Michael Badault, directeur général de la concession. A Sergines, Champlost, Balot, Tintury et Clamecy, ce sont au final plus de 250 agriculteurs qui sont venus découvrir et essayer les déchaumeurs et semoirs Amazone. Trois déchaumeurs, deux semoirs et le nouveau pulvérisateur porté UF02 étaient présentés, dans des conditions rendues souvent difficiles par la sécheresse, un test grandeur nature au cours duquel, les visiteurs ont salué la performance des matériels Amazone.

Côté déchaumeurs, le nouveau Ceus, présenté en version semi-portée 6m, combine disques et dents, deux rangées de disques indépendants de diamètre 510 mm devant les trois rangées de dents C-Mix. Ces deux techniques sont complémentaires, les disques assurent un mulch superficiel, y compris dans les gros volumes de végétation, tandis que les dents évoluent à une profondeur pouvant atteindre 30 cm. Le contrôle de profondeur est assuré par le rouleau arrière, secondé par des roues centrales.

En plus, le réglage indépendant de la profondeur des disques et des dents permet de travailler avec les deux types de pièces travaillantes ou avec l'une ou l'autre. La gamme de déchaumeurs à disques Catros compte différentes versions et propose des largeurs de 3 à 12 m. SV PRO a présenté un Catros trainé 2 TX, disponible en 7, 8 et 9 m. Il dispose d'un élément central et deux latéraux totalement indépendants. Les disques crénelés ou lisses de 510 mm de diamètre et permettent des profondeurs de travail de 5 à 14 cm. De série, le réglage de la profondeur de travail du Catros 2TX est hydraulique. Le suivi du sol et le contrôle de profondeur des éléments latéraux sont assurés par une roue à l'avant et un rouleau à l'arrière, et piloté depuis la cabine. Le réglage en continu des vérins entraîne une rotation de la fixation du compartiment de disques, modifiant ainsi la profondeur de travail. De plus, le chauffeur peut ajuster depuis son poste de conduite l'inclinaison avant-arrière pour compenser l'usure différentielle entre les deux rangées de disques de 510 mm de diamètre. Egalement présenté en 6 m, le déchaumeur à dents Cenius repose sur un châssis à 4 rangées de dents, C-Mix Spécial, à sécurité à boulon, ou C-Mix Super, sur sécurité non-stop par ressort avec une force de déclenchement de 600 kg à la pointe pour les conditions difficiles. Une rangée de disques complète le travail. Les Cenius peuvent travailler jusqu'à 30 cm de profondeur en fonction des socs choisis.

Les semoirs Cirrus sont adaptés pour semer sur labour et préparation superficielle. Un trainé de 6 m faisait partie de la caravane. La version CC permet d'implanter simultanément deux espèces distinctes sur deux lignes différentes, ou de fertiliser simultanément au semis. Pour cela, ces appareils embarquent deux unités de distribution et une trémie double. Ils conservent la rangée arrière d'éléments semeurs RoTeC pro ou TwinTeC et accueillent, en complément, une ligne d'organes d'enterrage à simples disques FerTeC, placée devant le rouleau pneu. Cette configuration offre ainsi de multiples possibilités de semis. Véritable attraction de ce Démo Tour, le Condor en 12 m de large a suscité la curiosité. Ce semoir pour véritable semis direct, travaille avec les dents de semis ConTeC pro guidées individuellement et des largeurs de rangs de 25 cm et 31,3 cm/33,3 cm, permettant des conduites de culture particulièrement extensives dans les régions continentales sèches. La régularité de profondeur de semis est assurée hydrauliquement. Chaque rangée de socs est dotée sur chaque moitié de la machine de son propre vérin hydraulique. Ce dernier tourne la poutre de socs, de ce fait les socs sont alimentés en pression. Cela permet d'atteindre sur la pointe du soc une pression d'enterrage de 120 kg.

Le nouveau pulvérisateur porté UF 1602 de 1700 l peut être équipé de toutes les rampes Super-S2 de 15 m à 30 m. Le pilotage du circuit de bouillie de l'UF 1602 s'effectue du tableau de commande central SmartCenter. L'UF 1602 est proposé en option avec le pack Confort pour télécommander et automatiser le circuit de bouillie. Ce pack comprend de série l'arrêt de remplissage automatique de l'hydro remplissage et en option également le remplissage sous pression. Après l'application, le pack Confort permet un nettoyage entièrement automatique, intégralement télécommandé depuis la cabine du tracteur.

Toutes les machines présentées au travail sont compatibles Isobus et pilotées depuis le boitier AmaPad. Les tracteurs John Deere étaient bien entendu équipés de barres de guidage. Toutes les données recueillies peuvent être transférées de la console en cabine vers le site de stockage de données MyJohnDeere.com, grâce à la technologie JD Link. De même, des fichiers de configuration ou des cartes de prescription peuvent être transmises aux machines. Les différentes offres d'abonnement ont été détaillées aux intéressés.

SV PRO annonce d'ores et déjà une prochain Démo Tour cet hiver.

Inauguration de nouveaux bâtiments

La Sarl Ponge poursuit sa croissance

Avant la trêve estivale début août, le constructeur de Guipy (58) a inauguré ses nouveaux bâtiments flambant neufs et modernes en présence des collaborateurs de l'entreprise, des élus locaux, des fournisseurs et des artisans qui ont œuvré à ce projet.



Entreprise familiale depuis 1875, année de la création du tarare, dont un exemplaire trône encore dans les murs de l'entreprise, la famille Ponge a toujours construit des équipements pour l'agriculture. Roger Ponge, maréchal-ferrant, a connu la mécanisation de l'agriculture, l'arrivée des premiers postes à souder et toutes les révolutions techniques, qu'il a transmises à son fils Gérard, le père de Sébastien Ponge et sa sœur Mélanie Audouard, qui dirigent actuellement l'entreprise. Comme l'a rappelé Sébastien, *«Gérard Ponge a accéléré les évolutions de ce métier, par ses ambitions de construction de matériel telles qu'on les connait aujourd'hui»*. Outre la construction de bâtiments en 1976, 1984 et 1990 et les évolutions techniques qui accompagnent (cisaille, presse plieuse à commande numérique…), l'innovation a toujours été de mise et en 1985, le premier brevet a été déposé à l'INPI concernant la paroi mobile du couloir de contention. Cinq autres ont suivi jusqu'à aujourd'hui. Au fil des années, et avec l'arrivée des actuels dirigeants en 1999 et 2005, la société se spécialise dans la construction de matériels d'élevage : bétaillères, plateaux, porte-engins, herses de prairies, alimentation et contention fixe et mobile.

En 2012, la 5ème génération de dirigeants a débuté un plan d'investissement par la réalisation d'un bâtiment de 1800 m² avec atelier de peinture, puis un bâtiment de production de 800 m² en 2018 doté d'un centre de découpe laser et cette année, l'aménagement de 200 m² de bureaux administratifs, commerciaux et bureau d'étude. *«Petit à petit, nous avons cherché à intégrer toutes les étapes de fabrication de nos machines»* explique Sébastien Ponge *«L'atelier peinture nous permet de livrer des produits de la qualité de finition souhaitée et attendue par notre clientèle, et également d'offrir des conditions de travail prenant en compte le bien-être de nos collaborateurs et le respect de l'environnement. C'est aussi une meilleure réactivité pour nos clients comme, par exemple, avec la découpe laser, acquise en 2018. Aujourd'hui, seule la galvanisation est sous-traitée»*.

L'entreprise s'est également structurée commercialement. Finie la vente directe, même si les agriculteurs sont toujours les bienvenus à Guipy, deux commerciaux exclusifs sont chargés d'animer un réseau de concessionnaires et distributeurs sur l'ensemble du territoire et en Suisse également, marché qui représente 6 à 8 % du chiffre d'affaires. Depuis 1999, la société est présente sur les principaux salons professionnels, pour rencontrer ses utilisateurs.

L'entreprise Ponge, compte aujourd'hui 35 personnes et réalise plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel, après deux années de croissance à +10%. L'objectif est de passer entre 6 et 7 M €.

6 collaborateurs récompensés

«Notre métier est d'apporter un service, de livrer un matériel répondant aux attentes et à l'exigence de nos clients et de notre temps. Pour ce faire, il faut des collaborateurs émérites, des femmes et des hommes excellents à tous les niveaux, sans qui les moyens de productions les plus perfectionnées n'apporteraient pas les résultats escomptés».
Sébastien Ponge a tenu à rendre hommage aux collaborateurs de l'entreprise. 6 d'entre eux ont été mis à l'honneur en recevant la médaille du travail.
-Jany Lajambe, soudeur, 21 ans d'ancienneté
-Thierry Lefiot, monteur des produits finis et chauffeur, 28 ans de présence
-Isabelle Marillier, responsable de l'intendance des locaux, 30 ans de fidélité
-Albert Prospère, monteur, 37 ans de présence
-Jean Paul Simon, développement des nouveaux produits, 38 ans d'ancienneté
-Daniel Bloin, responsable de la fabrication des matériels de contention, 40 ans de carrière



▸ Nouveautés

New Holland
Nouvelles fonctions sur la gamme CX et CR



Les moissonneuses-batteuses haut de gamme CX7/8 and CR peuvent maintenant être équipées d'un système de correction longitudinal et latéral Everest Intégral..

Les modèles équipés de ce système sont conçus pour compenser les pentes latérales jusqu'à 20% et 37% au niveau du caisson grâce au caisson autonivelant de 6,5 m² sur la gamme 6 secoueurs.

Les modèles CX5 et CX6 peuvent être équipés d'usine du nouveau système de guidage IntelliSteer-Lite™ qui peut aussi *être adapté sur un tracteur après la saison de la récolte.*

Les modèles CX8.80 et CX8.90 respectent maintenant les normes sur les émissions Phase V, qui obligent à réduire de 40 % de plus la teneur en particules par rapport à la précédente réglementation Phase IV. Ils sont conformes aux nouvelles limites sur les émissions grâce au moteur Cursor 9 et à la nouvelle technologie SCR Ecoblue 2.0 mise au point par FPT Industrial.

En nouvelle version Phase V, les modèles phares gagnent en puissance *: la CX8.80 profite ainsi d'une augmentation de 14 ch, pour une puissance maximale passant à 415 ch.*

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 10/09/2019	Bourg-en-Bresse 10/09/19	St-Christophe-en B. 4/09/2019	National 4/09 au 10/09/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,90 € →	3,85 € ↗
	R	3,35 € →	3,50 € →	3,68 € →	3,52 € ↗
	O	3,20 € →	3,00 € →	-	3,20 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,05 € →			3,05 € →
	O	3,05 € →	2,95 € →		3,10 € →
Vaches lait (L)	O	2,70 € →	-	-	2,76 € →
	P	2,50 € →	2,45 € →	-	2,54 € ↗
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,14 € ↗
	R	3,30 € →	3,58 € →	3,88 € ↘	3,59 € ↗
	O	3,20 € →	3,00 € →		3,18 € →
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,55 € →	3,00 € →	2,83 € ↘

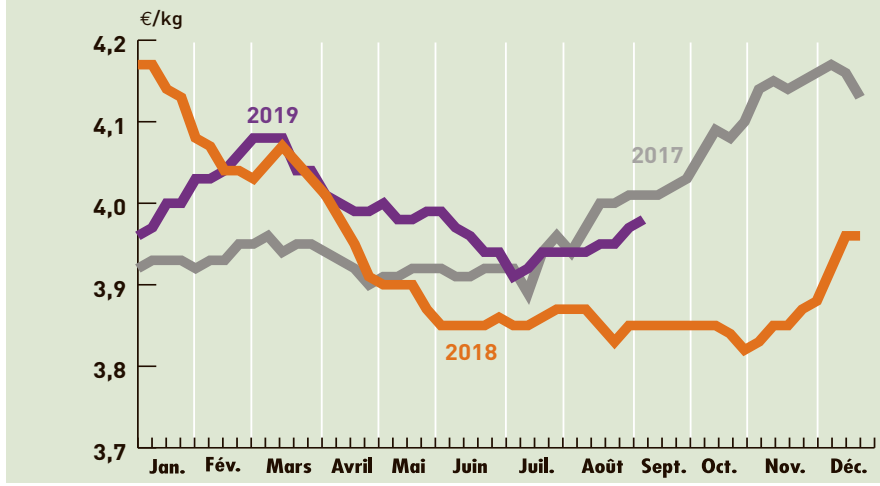
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 2/09/19 au 8/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,98 €	3,78 €	3,60 €			
Races mixte		-	3,37 €	3,37 €	3,34 €	-	
Races lait					-	3,08 €	3,04 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-		-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,06 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,87 €	3,77 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,84 €	3,76 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,07 €	3,92 €				
Races mixte				3,30 €	3,24 €	-	
Races lait				-	-	2,84 €	2,79 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,46 €	4,23 €	3,99 €	3,83 €			

Tendance : Marché ralenti après une bonne activité de rentrée.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 2/09/19 au 8/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,05 €	4,00 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,07 €	3,92 €	3,59 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,89 €	3,77 €				
Races mixte					-	3,26 €		
Races lait						-	2,83 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,57 €	4,47 €	4,07 €	3,97 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **10/09/2019**

Effectif total: 608 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	200-300	2,73 €	2,86 €	2,80 €	-
			300-350	2,52 €	2,70 €	2,60 €	
			350-400	2,44 €	2,70 €	2,52 €	
			400-450	2,41 €	2,52 €	2,48 €	-
			450-500	2,38 €	2,38 €	2,38 €	
		R	250-300	2,49 €	2,71 €	2,63 €	
			300-350	2,46 €	2,60 €	2,57 €	-
			350-400	2,42 €	2,49 €	2,45 €	-
			400-450	2,36 €	2,47€	2,41 €	-
	F	U	250-300	2,66 €	2,77€	2,74 €	-
			300-350	2,66 €	2,80€	2,73 €	-
		R	250-300	2,47 €	2,65 €	2,57 €	-
			300-350	2,47 €	2,60€	2,50 €	

BROUTARDS : L'offre est de bonne qualité et permet ainsi d'éviter un marasme commercial. Malgré tout il faut à nouveau faire quelques concessions tarifaires pour réussir à placer les broutards de 300 à 450 kgs (-0.05 euros / kilos). On constate néanmoins que 97 % des broutards présentés ont trouvé preneur et que les éleveurs sont contraints de se rendre à l'évidence.

LAITONNES : L'offre reste modérée face à des besoins importants en laitonnes italiennes vaccinées FCO avec des cours facilement maintenus.

Effectif total: 180 - Taux de vente: 84%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	350-400	-	-	-	-
		450-500	-	-	-	
		500 et +	-	-	-	-
	R	350-400	-	-	-	
		400-450	-	-	-	-
		350-400	-	-	-	-
F	U	300-350	-	-	-	-
		350-400	2,22 €	2,63 €	2,35 €	-
	R	300-350	-	-	-	-
		350-400	2,21 €	2,34 €	2,24 €	-

Effectif total: 326 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

VACHES / GENISSES 30 MOIS:

SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	+ 500 kg	1,51€	1,62€	1,56€	-
F	U	- 5 ans	1.78 €	2,16 €	1,91 €	-
		5 à 10 ans	1,74 €	2,17 €	1,87 €	-
		+ 10 ans	1,66 €	1,91 €	1,75 €	-
	R	- 5 ans	1.68 €	1,90 €	1,75 €	-
		5 à 10 ans	1,54 €	1,77 €	1,66 €	-
		+ 10 ans	1,33 €	1,68 €	1,59 €	-
	O	5 à 10 ans	1,22 €	1,53 €	1,40 €	
		+ 10 ans	1,25 €	1,52 €	1,42 €	
	U	24 à 36 mois	1,99 €	2,20 €	2,08 €	-
	R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/09/2019

Bovins (319)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
320 à 400 kg Broutards	890 - 1040	2,50 - 2,80
410 à 460 kg Laitonnes	-	-
325 à 405 kg Génisses 16-24 mois	-	-
240 à 310 kg Génisses 24-36 mois	540 - 740	2,23 - 2,39
420 à 820 kg Taureaux	820 -1900	1,83 - 2,32
970 - 1340 kg	1560 - 2200	1,59 - 1,64
Vaches légères	790 - 1050	
Vaches entre deux	1060 - 1210	
Vaches lourdes	1220 - 1710	

Apports plus importants et de bonne qualité en broutards mais qui ne permettent pas d'enrayer la baisse !!
Peu d'apports en femelles mais là aussi les prix sont plus discutés entrainant des invendus.
Meilleure demande en taureaux en état.
Présentation de bonne qualité permettant un placement rapide en jeune vaches viandées et une reconduction des tarifs en sujets plus âgés.

Bovins gras : 17
Vaches de viande : 3,36 à 3,64 Đ kg de viande.
Génisses de viande : 3,80 à 4,00 Đ kg de viande.

Présentation de bonne qualité en bêtes grasses. Cours sensiblement reconduits. Un invendu.

Foire aux bêtes formées lundi 16 septembre

Tendances SEM. 37/2019

Bovins de boucherie

Si les GMS affichent toujours leur proximité avec les éleveurs, le sujet de la répartition des marges et de la valorisation des animaux dans les campagnes restent au cœur des débats. L'enjeu de demain est de faire coïncider l'offre à la demande des jeunes générations urbaines, qui ont une perception beaucoup plus fine du bien-être animal et beaucoup plus flexible dans leurs alimentations. La tendreté et la qualité gustative (persillée) sont également recherchées. Cette demande correspond à la volonté de montée en gamme de la profession. Mais les chiffres montrent également une recherche de prix de la part d'une population moins aisée qui peine souvent à boucler la fin du mois. Cette demande du moins-disant s'appuie sur une hétérogénéité de la production française dans ces races et dans les pratiques d'élevage. De nombreuses entreprises qui découpent de la viande font également appel aux produits de l'UE pour répondre aux appels d'offres de la RHF. Quand sera-t-il quand les aloyaux du Canada ou du Brésil viendront concurrencer notre production ? Sur les marchés, l'activité commerciale est plus calme, même si les tarifs sont stables dans les bonnes Charolaises de qualité bouchère. Le recul de la demande sur la Côte d'Azur pénalise les bonnes vaches lourdes. Le commerce est également plus calme dans les allaitantes de choix secondaire, notamment dans les animaux en manque de finition. En réformes laitières, la tendance est au maintien des prix dans les vaches finies, mais l'écart se creuse avec les maigres. En jeunes bovins, le commerce est calme, mais les tarifs se maintiennent.

Broutards

Le climat commercial est tendu face au recul de la demande italienne et espagnole. Les tarifs ont fortement chuté depuis la reprise de l'activité à la mi-août. Cette dépression est marquée dans les Charolais de plus de 400kg, mais elles se généralisent progressivement aux autres catégories. L'écoulement reste assez régulier dans les mâles plus légers, même si les tarifs s'orientent également à la baisse. Dans les femelles, la valorisation reste convenable dans les Charolaises vaccinées pour le marché italien.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre progresse et les intégrateurs profitent de ce déséquilibre et par les mises en place des vacances de février pour donner un nouveau coup de serrage sur les prix dans les veaux laitiers ou mixtes avec un tri très sévère dans les veaux légers. Les transactions sont laborieuses avec des tarifs malmenés dans les jaunes, blanc-bleu, taupes ou gris, notamment dans les femelles. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 31/07/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 92 - Taux de vente : 100%

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Les animaux présentés sont de qualités moyenne mais les premiers laitons commencent de sortir. Les cours sont reconduits avec une légère hausse dans les animaux de bonne conformation.	M	U R	250 - 300	2,40 €	2,75 €	2,68 €	
			300 - 350	2,67 €	2,78 €	2,75 €	=
			350 - 400	2,48 €	2,66 €	2,54 €	-
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,55 €	2,72 €	2,68 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 31/07/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 79 - Taux de vente : 100%

	SEXE	Confor-mation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Vente difficile dans toutes les catégories qui engendre une baisse considérable des cours cette semaine. L'offre se porte plus particulièrement sur les animaux lourds avec un état corporel avancé.	F	U	- 5 ans	1,68 €	2,00 €	1,81 €	-0,12
			5 à 10 ans	1,52 €	2,12 €	1,71 €	-0,08s
			+ 10 ans	1,50€	1,73 €	1,68 €	+0,08
		U	de 24 à 36mois	1,88€	2,32 €	2,15 €	-0,03
		R	de 24 à 36mois	-	-	-	-
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,56€	1,74 €	1,64€	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **09/09/2019**

Effectif total: 1109 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 218 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS: Cours facilement reconduits. Vente totale. BELIERS : Sans changement.	M		M	0,95 €	1,18 €	1,08 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,16 €	1,30 €	1,22 €	
		R	< 60 kg (F)	0,93 €	1,00 €	0,96 €	
			> 60 kg (F)	0,96 €	1,15 €	1,06 €	
		0	< 60 kg (F)	0,37 €	0,87 €	0,62 €	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,81 €	0,78 €	
Effectif total: 835 - Taux de vente : 97%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Bonne tenue des cours dans les lots de 38 à 45 kgs. Léger tassement dans les agneaux plus légers.	M	U	32 - 38 kg	2,73 €	3,09 €	2,90 €	
			38 - 44 kg	2,60 €	3,28 €	2,96 €	-
			44 - 50 kg	2,47 €	3,09 €	2,83 €	-
			> 50 kg	2,24 €	2,63 €	2,50 €	-
	F	R	32 - 38 kg	2,41 €	2,74 €	2,54 €	
			38 - 44 kg	2,21 €	2,72 €	2,54 €	-
			44 - 50 kg	2,31 €	2,56 €	2,44 €	-
Effectif total: 56 - Taux de vente : 64%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	45 €	93 €	69 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 26/08/2019**

Ovins : 190	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	90 - 135	2,37 - 2,95
Brebis	30 - 100	0,64 - 1,06

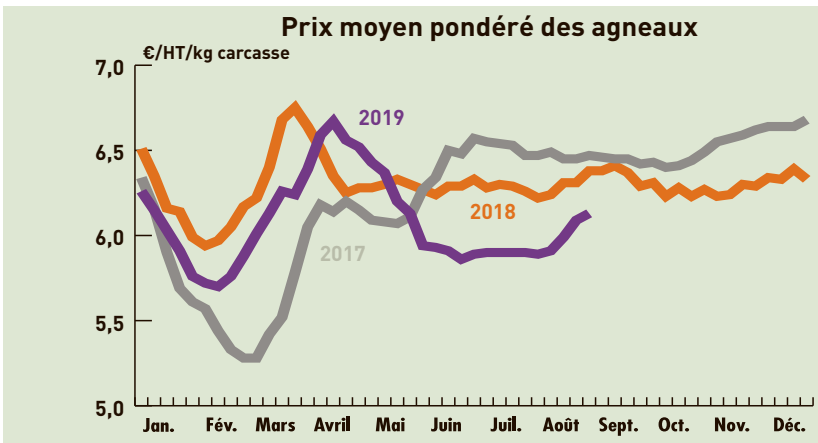
Vente plus active en bons agneaux. Légère baisse en brebis.
Prochain marché: le 16/09/2019

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — Cotations FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,70 €	6,14 €
Couvert	16 -19 kg	6,83 €	6,52 €	5,91 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,83 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,13 €	6,24 €	2,32 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 02/09/2019 au 08/09/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,44	6,40	5,67	-	-	-	-
	Var.		0,08	0,07	0,05				
	R	6,04	6,17	6,20	-	6,67	6,56	6,37	-
	Var.	0,10	0,20	0,11		0,20	0,09	0,08	
	O	-	5,85	-	-	5,81	5,75	-	-
	Var.					0,03	0,09		
3 (couverts)	U	-	6,38	6,41	5,36	-	6,83	6,56	5,82
	Var.		0,02	0,04	0,07		0,13	0,03	=
	R	6,09	6,20	6,21	4,99	6,70	6,52	6,30	5,71
	Var.	-0,03	0,02	=	-0,03	0,17	0,05	0,06	0,11
	O	5,92	6,01	6,11	5,55	6,14	5,91	5,65	-
	Var.	-0,02	0,06	0,13	0,30	0,08	-0,02	=	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,83	-	-
	Var.						0,04		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Écoulement facile pour les animaux de qualité, cours reconduits par une offre modérée pour les autres catégories. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

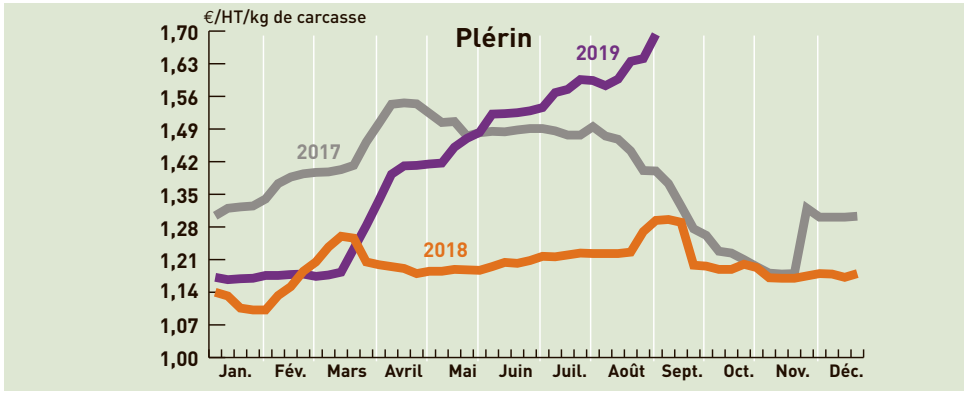
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 septembre 2019) :

«Marché difficile et offre accentuée par la sécheresse.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 951 porcs présentés) *Cotations du lundi 9 septembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,693 €**



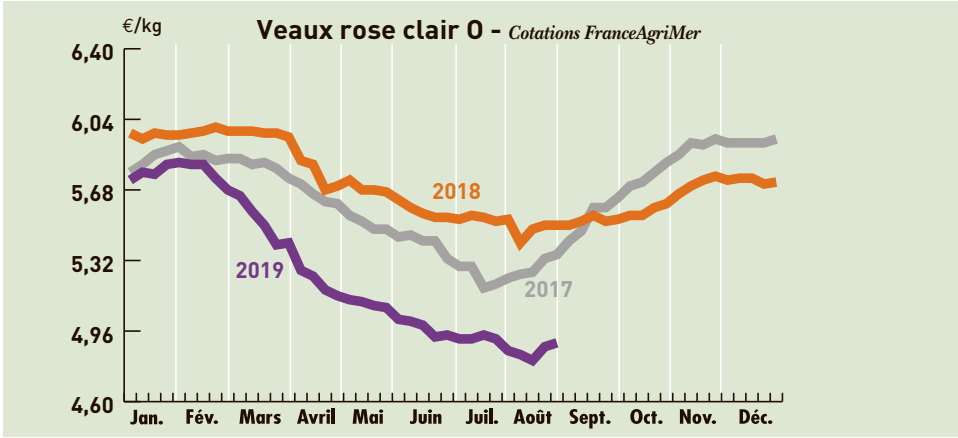
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 30/08 au 5/09/2019*

1,74 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,76 €	-	-
U	-	6,99 €	5,73 €	-
R	-	5,53 €	4,03 €	-
O	-	4,90 €	3,91 €	3,25 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	577	Les apports restreints permettent le maintien des cours, ventes toujours difficiles en marchandises inférieurs.
La Talaudière	502	Vente toujours calme en marchandise moyenne et inférieurs.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	180	(=)
Femelles	100	-3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	95	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,93	-	-

Céréales

Marché du 29 août 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	août - déc.	155	V	C
	fourrager	août - déc.	153	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	août - déc.	155	V	C
	fourrager	août - déc.	153	V	C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-déc.	153,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	154,50	N	C
	fourrager	sept.	145	N	C
	fourrager	janv.-mars	147	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	août - déc.	140	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	août - déc.	140	V	C
Aube	62/63 kg/hl	août - déc.	139	N	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	-	-	-	-	-
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl mini	3 d'août	145	N	C
SEIGLE PLANIFIABLE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		sept.-déc.	165	N	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or/Haute Saône		-	-	-	-
MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	155	N	C
POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	sept-déc.	184	N	C
Yonne	fourrager	sept-déc.	180	N	C
Côte d'Or	fourrager	sept-déc.	185	N	C

Matériel

Tracteur

26 - Vds 1 tracteur Fiat 766, 4900H bon état. 1 tracteur Dexta, 1 pulverisateur Technoma 600l, 1 atomiseur Berthout 400l.
✆ **06 31 20 03 01**

Travail sol

26 - Vds charrue Huard 375 EGD Claire voie + roue TBE. Pièces usure neuves
✆ **06 88 59 62 54**

38 - Vends cause retraite semoir Nodet 15R, Charrue Huard 375T, Herse 4M RH, Cultivateur 3M
✆ **06 83 21 12 59**

38 - Vds cause retraite semoir Nodet 15 r charrue Huard 375 T herse 4 m RH cultivateur 3 m.
✆ **06 83 21 12 59**

71 - Vds charrue Huard, 475 E, 5 corps, pièces d'usure changées.
✆ **06 83 13 82 29**

Récolte

38 - Vds laveuse à noix horizontal 2m75 : 700 euros, charrue 2 socs Kuhn c neuve 1000 euros, 6 masses de 30 kg : 200 euros.
✆ **06 71 80 58 52**

Arbo-viti

26 - Matériel à noix: 1 secoueuse semi hydraulique et 1 calibreuse
✆ **06 31 20 03 01**

69 - Vd 5 cuves fibre de verre plafond mobile 20 à 50 Hl - 4 cuves inox 40 Hl - 3 pompes 100 Hl / H.
✆ **06 80 43 07 11**

Irrigation

01 - Vds tuyaux irrigation roto et crochet 125, 50 plastiques pompe 50m3 à rénover
✆ **04 74 67 82 85 hr**

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vds cse retraite divers matériels : tracteur, remorque, herse rotative, pulvé, masses 600 kg, + divers
✆ **06 60 81 36 65**

18 - 18 – Cause retraite, vends 1 remorque La Campagne BBC 18, état neuve - 1 tracteur Steyr 8180 - 1 presse Bamford BL 59 - 1 moteur GM 252 CV, très bon état.
✆ **06 03 43 47 67.**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 350B)
✆ **06 30 11 59 25**

42 - Vds rototilleur kuhn 3M EL162 TBE + semoir gaspardo 3M a sabot TBE vendus ens ou séparé
✆ **06 20 80 10 88**

42 - Vds cse cessation dessil pailleuse silodis 5000 barrière stab glissière abreuvoir cultivateur 3m bétaillère
✆ **06 86 31 20 99**

42 - Vds charrue kuhn master 111 4 corps NSH reversible mélangeuse BVL 10m3 déchargement avant droite et gauche
✆ **06 83 20 84 12**

58 - Vends brabant 3 socs Naud, TBE, - pailleuse Euromark TX 2701, goulotte orientable, - cornadis 5 m., 4 m. (réf. 370A)
✆ **06 15 97 93 39**

71 - Cause cessation, vds presse New Holland BR 740.
✆ **06 09 44 66 09**

71 - Vds cause retraite herse Lely, semoir Nodet 3 m, faneuse Kuhn 8501 TBE, round baller NH 648, presse MD Claas markant 50 TBE.
✆ **06 20 67 41 28**

89 - Vends cause cessation : - tracteur NHTS 115, 6 700 h., - bétaillère 5 vaches avec parc 6 barrières, - benne Loriot 6 tonnes, - herse rotative 3 m. Rabewerk 540 TM + port à court, - vibro 4,50 m. repliage cable, - canadien 3 m., 17 dents, NSM, - rouleau 7 m. autoporteur, - barbant Hard 4 corps NSH, - semoir à grains Vicon 4 m., pneumatique avec semoir anti-limaces, - MB Soméca 132, 4,20 m., cabine, broyeur, - herse Foucher 4 m., - pulvé Seguip 20 m., 2 500 litres, ordinateur, - semoir engrais Kuhn 1 800 litres, 20 m., - rouleau Gourdin Souplese 6 m. auto-porteur, - roues de traitements 9-5-44 8 trous (réf. 350A)
✆ **03 86 32 16 11 HR**
07 63 74 04 01

89 - Vends benne 8 tonnes Brimont TBE, P A, flèche ressort, roues 49 x 17 et compresseur, benne 10 tonnes Leboulch, TBE, P A, bennage flexible, roues 18 x 22,5, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Mat. divers



Elevage

58 - Vends ratelier pour bottes rondes ou rectangulaires, BE (réf. 3701)
✆ **06 18 62 86 76**

69 - Vds salle de traite Lacho Fullwood 2x3, possibilité en 2x4 - Portes pneumatiques, lavage automatique, sécurité tanck, tout inox. Cause arrêt lait - Année 2001.
✆ **06 88 83 47 29**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds benne bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK
✆ **06 87 05 63 94 HB**

69 - Bétaillère Beiser bon état - Van pour transport chevaux - Citroën Jumper pour pièces - Semoir engrais Vicon.
✆ **04 78 05 25 70**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne bio 4ème coupe bottes rondes enrubannées 180Ð/t à la ferme, possibilité de livrer avec supplément.
✆ **06 08 09 22 22**

38 - Vends paille blé foin rouleaux 270 kg qt 90 : 25 euros pièces.
✆ **06 80 45 64 29**

39 - Vds paille et foin de qualité, livraison assurée, laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Producteur vds maïs épis botte ou vrac récolte prévue sept. 2019
✆ **06 14 96 23 01**

42 - Vds luzerne enrubannée et maïs ensilage en bottes enrubannées.
✆ **06 38 48 42 77**

69 - Vds 1,1 Ha maïs ensilage TB rendement.
✆ **06 42 43 20 66**

69 - Vds pommes différentes variétés Gala Golden Chanteclerc Pinova Daliclass Jeromine Fuji Etc...
✆ **06 37 13 42 89**

Fourrage

01 - Vds 75 balles rondes paille
✆ **06 76 38 25 03**

18 - Vends ensilage balles maïs, 120x120, qualité et prix correct - paille botte carrées, livraison possible.
✆ **06 17 84 34 79**

SARL LAGARDE
Vends paille blé et orge
maïs ensilage enrubanné
Tel. 06 24 02 19 94

18 - Vends enrubannage ray grass, avec conservateur, récolte 2019.
✆ **02 48 73 74 14**

39 - Vends luzerne enrubannée par camion de 44 bottes de 570 kg
✆ **06 15 26 60 79**

58 - Vends foin BIO en bottes rondes , paiement comptant (réf. 3702)
✆ **06 18 62 86 76**

71 - Vends enrubanné herbe de pré, trèfle mélange, département 71.
✆ **06 84 27 13 81**

Bâtiment



Culture abris

84 - Vends deux serres Richel 180 m X 7,5 m. Très bon état. Prix : 3 euros le m2
✆ **06 20 70 06 60**

Proriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

21 - Vends cuve à fuel ou GNR double paroi métal, 4 000 litres, kit détecteur de fuite, pompe cube (réf. 370B)
✆ **06 74 75 57 67**

26 - Recherche agriculteur partenaire pour implanter des essais et participer aux travaux d'expérimentations variétales.Culture contractualisée. Les missions seront à définir. Située dans la plaine de Valence et Romans, votre ferme est irrigable et vous faites des grandes cultures. Idéal pour installation ou complément de revenu régulier. Vous aimez les nouvelles technologies de l'agronomie? Vous avez la fibre semencière? Contactez-nous!
✆ **04 75 45 38 22**

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

42 - Vds bois de chauffage brut ou prêt à bruler déstockage très sec ou au choix
✆ **06 65 12 58 95**

42 - Vds chalumeau 2 bouteilles HT 0.90m diam 200mm posées sur chariot à pneus 400 euros St Chamond
✆ **06 35 93 46 44**

42 - Particulier passionné recherche liqueur chartreuse objet affiche bouteille
✆ **06 85 31 68 51**

Location

Agricole

84 - Cherche terre à louer environ 1 ha pour pépinières viticoles
✆ **06 12 93 08 54**

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves rouges oct-nov
✆ **06 76 03 14 55**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.

Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.

Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.

Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.

Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.

De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.

Rémunération selon profil et expérience.

Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

38 - La SENuRA (Chatte) cherche du personnel saisonnier pour la récolte manuelle et le triage des noix à partir du 25 septembre. Fiche d'inscription à retirer à l'accueil.
✆ **04 76 38 23 00**
Contact HB

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

38 - SARL BEL ET ASSOCIES, Entreprise de travaux forestiers basée dans le Nord Isère propose plusieurs postes : - Nous recherchons des bûcherons-élagueurs. - Nous recherchons également un conducteur d'engins type tracteur forestier et élagueuse grande hauteur. Permis PL et SPL exigés. Les deux postes peuvent nécessiter des déplacements. Bonne rémunération et avantages. CV par mail bel@bel-associes.fr
✆ **04 74 83 80 97**

39 - EXPLOITATION LAIT AOP COMTE CH. OUVRIER AGRICOLE POSSIBILITÉ INSTALLATION
✆ **06 07 40 17 16**

69 - Chauffeur PL et VL CDI ou prestataire de services au 01/09/2019. Envoyer CV à :
contact@pepinieres-imbert.fr

71 - Recherche ouvrier viticole homme/femme, 35h, CDI, Smic mini. + primes, secteur Montbellet.
✆ **06 88 95 42 64**

84 - Cherche tractoriste avec PL salaire à convenir secteur Pernes 84
✆ **06 07 25 33 31**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends 2 TB reproducteurs charolais, HBC, de 18 mois (pour vaches) et un taureau adulte né le 6 février 2016 dans l'élevage Goujat, mère Comtesse et père Dakar (pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Breton vd choix de tb taureaux charolais de 18 mois, HBC, avec des qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends 3 taureaux, 18 mois dont 1 VF, toutes garanties sanitaires, inscrits HBC. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94.**

Sicafome - Moulins Engilbert
VENTE de CHEPTEL
JEUDI 19 SEPTEMBRE
à 13h30
95 femelles gestantes
5 taureaux, cheptel qualifié IBRA
Velages d'hiver
SICAFOME
06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75

21 - Cause cessation vends très bonnes vaches et génisses CHAROLAISES pleines pour novembre - décembre très calmes (réf. 370C)
✆ **06 82 02 82 54**

38 - Vends taurillon Limousin 16 mois bonnes origines garanties sanitaires.
✆ **06 71 72 04 51**

39 - Vends 15 très belles jeunes vaches et génisses pleines et 10 génisses de 18 mois race limousine livraison poss indemne IBR BVD
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds 5 génisses laitières 3PH et 2 Mbt cause santé terme du 29 10 au 02 12 CL GS
✆ **06 95 38 89 17**

42 - Vds cse retraite cheptel charolais vêlage facile garantie sanitaire
✆ **07 88 11 13 07**
ou 04 77 65 52 21

58 - Vends 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche Francois - Cercy la Tour (réf. 350C)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends cause cessation ensemble cheptel charolais HBC, IBR A, indice moyen FN 100, terme à partir de novembre. Guinot - Sermages (réf. 350E)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Cause cessation Vends 4 taureaux, vêlage facile, qualifiés RVS, 1er prix Charolles - Gueugnon - Autun, TGS. GAEC Guillien -Epiry (réf. 350F)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Cause cessation Vends génisses 30 mois pleines, vaches pleines, HBC, TGS, vêlage janvier - février. GAEC Guillien - Epiry (réf - 350G)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Vends taureaux 18 mois, type viande + 1 de 30 mois + 2 génisses culardes 30 mois charolais, IND IBR (réf. 370D)
✆ **06 68 67 23 23**

71 - Cause cessation, vds taureau reproducteur charollais 4 ans, génisses charollaises et limousines 18 mois pour la reproduction, cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Portes ouvertes au Gaec Bonnot Fernand et fils, élevage charolais HBC, La Forêt - 71220 La Guiche, le 21 septembre 2019. Mise à la vente à l'amiable. Veaux mâles de l'année, 70 taureaux de 20 mois, 70 laitonnes HBC, génisses de 18 mois HBC, génisses de 30 mois pleines HBC. Très bonne qualité et bonne origine. Livraison assurée, prix raisonnables. Buvette belge, repas convivial offert. Présentation des successeurs. Vidéos sur simongenetic.com et gaecbonnot.free.fr.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Élevage limousin Jouanin vds tx 18 mois HBL ou non, génisses pleines, TGS, TBO, livraison.
✆ **03 85 25 36 41 HR**

71 - Vds taureau limousin 4 ans, vêl. fac., mis sur génisse, tx lim. 18 mois, vêl. fac., vaccin FCO.
✆ **06 45 27 64 40**

71 - Cause cessation, vds 20 génisses, 30 mois, HBC, FCO 4-8, terme mi-novembre. Pallot, Oudry 71. ✆ **06 16 50 72 21**

71 - Portes ouvertes les 21 et 22 septembre 2019. 3 élevages Charolais : HBC Berthier Pierre, Les Apports, 71 Marizy, tél. 06 07 08 76 39 - GAEC Pornon, La Combe, 71 Viry, tél. 06 74 53 49 72 - EARL Chemarin, Les Tatins, 71 Marizy.
✆ **06 83 89 75 08**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux gras
✆ **06 07 96 23 40**

58 - Vends agneaux, antenais reproducteurs charollais non inscrits, bonnes origines. Jean-François Pannetier (réf. 3501)
✆ **03 86 50 04 29**
ou 06 83 24 55 99

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers de 30 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem. disponible toute l'année
✆ **06 83 81 45 79**

Chien

01 - Vds 3 chiots Braque français type pyrénéen nés le 21/02/2019, vaccinés et pucés mère LOF ID250268712350602 Siret 85181504300019
✆ **06 61 98 66 66**

21 - Vends chiots Beauceron non lof, pucés. Corpoyer la Chapelle 21150, 250 euros, mère 250269810687460, SIRET : 35245201500014 nés le 23/07/19 (réf. 3703)
✆ **03 80 96 22 89**

38 - Cse maladie vds chienne Jad Terrier 2 ans1/2 créancé sur sangliers N°250269608136651, vaccinée et pucée.
✆ **06 84 11 95 33**



PORTES OUVERTES d'élevage

EN SAÔNE-ET-LOIRE

VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2018

Portes Ouvertes

Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes

Elevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél 06 62 14 35 44

Elevage Guillaume Mateuil
71420 OUDRY - Tél. 06 85 67 72 75

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON

Elevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70

PORTES OUVERTES
Vend. 20 et Sam. 21 Septembre
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables

Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

3 élevages Charolais HBC vous ouvrent leurs PORTES
Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019

- **BERTHIER Pierre**, Les Apports, 71 Marizy — Tél. 06 07 08 76 39
- **EARL CHEMARIN**, Les Tatins, 71 Marizy — Tél. 06 83 89 75 08
- **GAEC PORNON**, La Combe, 71 Viry — Tél. 06 74 53 49 72

Le **Gaec GAUTHÉ** vous propose
une vente organisée LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE
• 5 taureaux de 18 mois HBC • 40 veaux reproducteurs HBC
• 10 veaux reproducteurs HBC sans cornes
Visite à partir de 10h00 - Vente à 14h00
Domaine St-Etienne - 58290 VANDENESSE
Contact 06 14 51 43 04 - www.gaec-gauthe.fr

Élevage charolais HBC
GAEC BONNOT Fernand et Fils
«La Forêt» - 71220 LA GUICHE

PORTES OUVERTES
le Samedi 21 Septembre 2019

Mise à la vente à l'amiable
• Veaux mâles de l'année
• 70 Taureaux de 20 mois
• 70 Laitonnes HBC
• Génisses de 18 mois HBC
• Génisses de 30 mois pleines HBC
Très bonne qualité et bonne origine

BUVETTE BELGE - REPAS CONVIVIAL OFFERT
Présentation des successeurs, la famille LAURYSSEN
Livraison assurée, prix raisonnables.

Plus d'informations : Guy : 06.81.89.18.52. - Simon : 06.89.53.18.41.
Vidéos sur www.simongenetic.com et gaecbonnot.free.fr

PORTES OUVERTES
Vendredi 20 et Samedi 21 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - Taureaux 18 mois
élevages HBC IBR A TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PERRIN Guy - 03 86 85 06 37 • 06 87 48 78 23
Theury - 58120 St Léger de Fougeret
ÉLEVAGE HBC VOUS INVITE À DÉCOUVRIR SON TROUPEAU
Les 20 - 21 - 22 septembre
Le meilleur accueil vous sera réservé

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
SAS **Ferme du ROMPOUE**
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
Les 20, 21 et 22 septembre
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs ainsi que veaux
à aptitudes vêlages faciles + génisses de 18 mois + génisses de 30 mois pleines. Une simple visite de votre part nous fera plaisir
N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil
Hervé **06 26 01 58 72** - Olivier **06 26 01 58 71** - Jérôme **06 09 97 30 97**

PORTES OUVERTES
20 et 21 septembre
Veaux de l'année, taureaux 18 mois et adultes élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

PORTES OUVERTES les 20, 21, 22 septembre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteur veaux et taureaux 18 mois TGS
Rosanne Lemaitre (SCEA LEMAITRE Raymond) Chevannes
58250 Montaron - 03 86 30 61 65 - 06 72 13 50 59

Rusticité - Docilité - Performance - Génétique sans cornes
La solution Limousine
JOURNÉE PORTES OUVERTES
les **21** et **22** septembre
Visite complète des troupeaux
BREUGNOT François - Rangleau - 58120 Blismes — 06 76 29 30 60
THOULE David - Le Couault - 58340 Diennes-Aubigny — 06 10 09 65 69

PORTES OUVERTES
Vendredi 20 & samedi 21 septembre
AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS

VENTE de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles
Garanties sanitaires - Livraison assurée

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	**06 89 28 18 82**
Scea RAYMOND JC et S	Villecourt - 58300 Decize	JC **06 81 06 35 07**
		Sophie **06 87 47 38 99**
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	**06 19 82 08 94**
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	**06 16 63 93 25**



Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES visite de l'élevage au pré
les 27, 28 et 29 septembre
60 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 35 génisses de 18 mois - 10 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

R.V.S. RECYCLAGE, VALORISATION SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social :
2, route de Varanges,
21110 TART LE BAS
811 383 603 RCS DIJON

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 juin 2019 : l'associée unique a nommé la société DESTAMPES EMBALLAGES, Société anonyme au capital de 685 125 euros, ayant son siège social, 16150 ETAGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 320 330 061, en qualité de Directeur général à compter du 28 juin 2019. Pour avis.

AL213724885

FIDAL

Société d'Avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

COMPAGNIE D'EMBOUTEILLAGE ET DE VINIFICATION

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 37 000 euros
Siège social
10 rue Jacques Germain - ZI Beaune-Savigny
21420 Savigny les Beaune
441 716 503 RCS Dijon

CHANGEMENT DE PRESIDENT et NOMINATION D'UN VICE PRESIDENT

L'associée unique, en date du 22/07/2019 a : - pris acte de la démission de Monsieur Bernard LAGARRIGUE de son mandat de Président à compter de ce jour et a nommé en remplacement la Société GRANDS VINS SELECTION domiciliée 696 route de Champanard - Saint Jean d'Ardières - 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, à compter du même jour, - décidé de nommer en qualité de Vice Président M. Bernard LAGARRIGUE demeurant 128 route de Dijon - 21200 BEAUNE à compter de ce jour. Pour avis, le Président

AL213724917

R. LAURENT

SAS au capital de 50.000,00 euros
Siège social
route de Mirebeau - ZI Maxilly
21270 Pontailler sur Saône
331 827 121 RCS Dijon

Le 20.08.2019, l'Associée unique a pris acte de la nomination de la société FNC, SA au capital de 10.758.176,00euros, située à REIMS (51065), 45, rue des Moissons, immatriculée sous le n° 337 080 089 RCS REIMS, en qualité de co-comissaire aux comptes titulaire.

AL213724934

TRANSFERT DE SIÈGE

WOUAILLE

EURL au capital de 5000 €
Siège social
20 Rue Pierre Guidot, 21200 Beaune
820 120 202 RCS de Dijon

L'AGE du 01/06/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 34B rue des Vignes, 25220 Roche-lez-Beaupré, à compter du 01/06/2019. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Besançon

AL213724920

MODIFICATION DE CAPITAL

FI2T

SARL au capital de 75 000 €
Siège social
29 rue du Professeur Louis Neel
21600 Longvic
RCS Dijon 810293316,

Par l'AGE du 20.06.2019 et de la décision de gérance du 09.08.2019, le capital social a été réduit de 25 000 €, pour être ramené de 75 000 € à 50 000 €, par rachat et annulation de 250 parts sociales, la modification des statuts apelle la publication des mentions antérieurement publiées suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : AM : Le capital social est fixé à 75 000 € - NM : Le capital social est fixé à 50 000 €.

Pour avis La Gérance

AL213724909

AX CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 60H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE
519 726 582 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 juin 2019, a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 500 000 euros et divisé en 10 000 actions de 50 euros de nominal chacune, d'une somme de 250 000 euros pour le porter à 750 000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ». Pour avis.

AL213724936

AS COURTAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros porté
à 15 000 euros
Siège social
60h avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE
834 562 357 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 juin 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 14 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital pour le porter à 15 000 euros. Pour avis

AL213724937

APPORTS

ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE 21-71

AFPI 21 71

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social
10 Allée Andre Bourland 21000 Dijon
52.658.186 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29 juillet 2019 enregistrées à DIJON sous la mention 2019 00051139 référence 2104P01 2019 A 04513 et d'un Contrat d'apport en date du 28 mai 2019 à DIJON, l'association AFPI BOURGOGNE 21 71a fait apport à la Société, à titre d'apport partiel d'actif, de sa branche complète et autonome d'activité relative à la formation professionnelle continue à destination des entreprises du secteur de la métallurgie. L'actif transmis est évalué à 3 391 826,22 euros, et le passif pris en charge à 3 030 433,63 euros, soit un apport net évalué à 361 393 euros avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019 ; L'associée unique a donc augmenté le capital social de 361 393 € par voie d'apport en nature, pour le porter de 2 000 € à 363 393 €. Pour avis

AL213724939

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Avis de changement de nom patronymique Madame VICTOR Sarah Rebecca Rachel , née le 28/06/1995 à Dijon (Côte-d'Or), demeurant 5 allée claude jade, 21000 Dijon (Côte-d'Or), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir El hansali. Pour avis

AL213724940

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP DUCHARME BELLEVILLE LEVERT
Avocat à la Cour
9 Rue Jean Renaud 21000 DIJON
Tél : 03.80.50.98.50.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MERCREDI SEIZE OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF
A DIX HEURES TRENTE
(16/10/2019 A 10 H.30)

Tribunal de Grande Instance de DIJON
Cité Judiciaire -Salle A- 13 Boulevard Clémenceau
21000 DIJON

COMMUNE DE BOUILLAND (21420)

Partie d'un ensemble immobilier situé 1 Rue de la Forge, à usage d'hôtel et à usage privatif avec un surplus de l'ensemble immobilier, le tout lieudit « La Couture Sous Pierre Chaude ».

MISE A PRIX :

CENT VINGT ET UN MILLE EUROS
(121 000 €).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de DIJON.

Une visite du bien aura lieu le 20 septembre 2019 à 10 heures.

AL213724948

MODIFICATION DE STATUTS

CMB DIÉTÉTIQUE

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
7 rue Saint Germain 21121 Darois
831 389 432 RCS Dijon

Par décision du 28 juin 2019, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau avec l'adoption de nouveaux statuts. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000'euros, divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes': Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par Mme Charlotte MATHIEU, sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Mme Charlotte MATHIEU demeurant 7 rue Saint Germain à 21121 DAROIS POUR AVIS

AL213724921

SACICAP BOURGOGNE NORD

Par délibération du 26 juin 2019, la collectivité des associés de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable minimum de 82.500 €, dont le siège social est DIJON (21000) – 7, Boulevard Rembrandt, immatriculée au RCS de DIJON n°015 950 173, a décidé du transfert du siège social à DIJON (21000) – 14 N, Rue Pierre de Coubertin – Parc Mirande, à compter de ce jour et de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

Par ailleurs, l'assemblée générale a procédé à la ratification de la nomination de M. Eric AUBERTOT, demeurant à TALANT (21240) – 3, rue de la Chaumière, en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 décembre 2018.

Par délibération du 13 mai 2019, le conseil d'administration de la société sus-nommée, a pris acte de la démission de :

- M. Noel MONJARDET, demeurant à COURTOIS-SUR-YONNE (89100) – 8, rue du Moulin,
- M. Yves SOUCHET, demeurant à JOIGNY (89300) – 1, rue Bourdois,
- M. François JACQUET, demeurant à JOIGNY (89300) – 45, rue du chevalier d'Albizzi,

En leur qualité d'administrateurs, avec effet le 26 juin 2019, en raison de l'atteinte de la limite d'âge.

Par délibération du 26 juin 2019, le conseil d'administration de la société sus-nommée, a décidé de coopter, M. Jacques BARTHELEMY, demeurant à CHAMBOEUF (21220) – 17, rue des Nouroys, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Noel MONJARDET, démissionnaire.

Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL213724932

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

M&M SARL CANNET MIGNOT Cabinet d'avocats 2 bis rue du cap vert 21800 QUETIGNY www.scpmcm.com

BCP HOLDING

SARL au capital de 5000 €
Siège social
20 rue Jean-François Champollion
21200 Beaune
514 003 144 RCS de Dijon

L'AGO du 31/05/2019 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. BOURGUIGNON Alain, à compter du 31/05/2019. Modification au RCS de Dijon

AL213724911

SCORRE SARL

SARL au capital de 8000,00 Euros
13 allée du Haut de la Grapine
21410 Fleurey sur Ouche
480952381 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 11/07/2019 il a été pris acte de la nomination de Madame ODILE LACOUR, demeurant 13 ALLEE DU HAUT DE LA GRAPINE 21410 FLEUREY SUR OUCHE en qualité de nouveau Gérant, à compter du 11/07/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur PATRICK LACOUR, décédé Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL213724925

LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à LAIGNES (21330) 1 Rue sous les Saules, confiée par acte sous seing privé par la société DISTRIBUTION CASINO France, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE, à la société TEN, SAS au capital de 1 000 euros, siège social CHESLEY (10210) 23 Rue Orme GRAPPIN RCS 834 546 111 TROYES, a pris fin d'un commun accord le 12/08/2019.

AL213724943

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/08/2019 à BRON (69) et du 09/09/2019 à ST-ETIENNE (42) la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE a donné en location-gérance à la société SODI Nord, SAS à associé unique, au capital de 10 000 euros, siège social BRON (69500) 6 et 8 Rue du 35ème Régiment d'Aviation RCS 793 315 490, représentée par la société RGS son Président, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à LAIGNES (21330) 1 rue sous les Saules, pour une période d'un an à compter du 12/08/2019 pour se terminer le 11/08/2020 sans RPTR.

AL213724944

NON DISSOLUTION

RACINES ET CULTURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 900 euros
Siège social
1 rue des Roches - 21420 Bouilland
822 592 705 RCS Dijon

Par AGE du 30/09/2018, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société, par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.

Pour avis . La Gérance.

AL213724908

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL VALET JEAN-LOUIS

Société civile en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21290 Bure les Templiers
401 342 795 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 août 2019, l'associé unique, Monsieur VALET Jean-Louis, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter des présentes et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur VALET Jean-Louis, demeurant à 21290 BURE LES TEMPLIERS, a la qualité de liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21290 BURE LES TEMPLIERS, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur

AL213724914

IMPRIMERIE PAPETERIE DE MONTCHAPET

SARL en liquidation au capital de 12.000 €
Dont le liquidateur est M. Jean-Louis LAMY
Siège de liquidation
16 Rue des Alleux
21490 Saint Julien
433 876 760 RCS Dijon
et 433 876 760 RM 21

Suivant AGE du 31/12/2018, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur

ont approuvé les comptes de liquidation en date du 31/12/2018, et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL213724924

TRADITIONNELLEMENT VOTRE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social
9 B rue de Cromois 21850 Saint Apollinaire
824 074 090 RCS Dijon

Par décision du 15/03/2019, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/03/2019, nommé en qualité de liquidateur Abdelghani IBRAHIM-PUTIGNY, demeurant 43 Rue Paul Doumer 21110 GENLIS, et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Modification au RCS de DIJON.

AL213724929

TRADITIONNELLEMENT VOTRE

SARL en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social
9 B rue de Cromois 21850 Saint Apollinaire
Siège de liquidation
43 Rue Paul Doumer 21110 Genlis
824 074 090 RCS Dijon

Par décision du 29/07/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2019. Radiation au RCS de DIJON.

AL213724931

EARL DES SIX RAIES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège social
Rue des Savelles – 21310 Arceau
423 292 325 RCS Dijon

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 31/05/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL213724941

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AISEREY: Terre - Zone A du PLU

15 ha 31 a 35 ca - La louviere: ZK-1(J)-1(K)-1(L) - Les grands champs volants: ZE-113[39](J)-113[39](K) - Ligne de la riviere: ZH-9(J)-9(K)-38[9](J)-38[9](K)

21 a 60 ca - Ligne de la riviere: ZH-8

74 a 70 ca - Ligne de la riviere: ZH-6-7

BRAUX: Terre, pré - RNU

3 ha 18 a 70 ca - Chatoueille: ZB-30(A)-30(B)

BUSSY-LE-GRAND : Pré et landes - zonage : RNU

1 ha 12 a 03 ca - Sous la foret: AI-57-59-76 - Vaut de l orme: AB-383-398

SAINT-THIBAULT: Bâtiment d'exploitation - Classification urbanisme RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant en place.

26 a 00 ca - Le village: C-128(A)-128(Z)-129

Vignes et Terres à vigne en AOC VOLNAY 1er CRU / VOLNAY/ BOURGOGNE/ COTEAUX BOURGUIGNONS - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant en place.

POMMARD: 12 a 14 ca - Les aures: BM-30

VOLNAY: 78 a 54 ca - En mon poulain: AL-6 - La bouchere: AB-26 - Les famines: AE-201[P1] - Robardelle: AT-103-105

AUXEY-DURESSES: Pré - Classification urbanisme: RNU - Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles à vocation agricole

1 ha 11 a 10 ca - Corloin: AR-1

VAL-MONT: Pré et Bois - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles à vocation agricole.

19 ha 29 a 03 ca - Les quintes: A-1-2-3-5-184

SAINT-ROMAIN: Vigne en AOC SAINT ROMAIN, Terre à vigne en AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE, Pré et bois taillis - Classification urbanisme : Zone N de la carte communale - Objectif : Maintien de l'exploitant en place.

1 ha 65 a 99 ca - Combe bazin: D-857-2095[844]-2097[842] - Derriere les gamays: E-323[F1]-323[F2]-324 - Les pierres percees: C-638

BLIGNY-SUR-OUCHE: Parcelles situées en AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE - Classification urbanisme : RNU

1 ha 67 a 50 ca - Au cheval mort: ZA-151[680] - La patrie: ZM-11-12-17

POMMARD: Parcelles de Landes - Classification urbanisme : PLU : zone N

3 ha 70 a 55 ca - Le bas des rouards: BS-32-76-77-87-91-93-99-105-113-114 BT-92-101-104-105-110-111-112-113-120-126-127-128-130-132-133-137-139-140-147 - Les fas: BN-102 - Les rouards: BS-206-227-236-237 BT-10-15-16-24-27-84-89

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/09/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213724945

CANALWATT

SNC au capital de 3.000 €
Siège Social
15 Rue Saint Roch
21220 Morey Saint-Denis
RCS de Dijon n°504.401.696

Par décision du 1er septembre 2019, la société EFC, associée unique, personne morale, de la Société CANALWATT a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution de cette société par confusion de patrimoine et sans liquidation à effet du 1er septembre 2019.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société CANALWATT au profit de la Société EFC, Société Confondante, associée unique, personne morale, de la Société CANALWATT, Société Confondue, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues par EFC 15 rue Saint Roch – 21220 Morey Saint Denis.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL213724947

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Dijon (21) du 29/08/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: DMN DISTRALIM

Siège: 9, Rue Dunant 21000 Dijon.

Objet: commerce de gros de produits alimentaires, produits d'emballages et divers.

Durée: 99 ans

Capital: 10 000 €

Gérance: M et Mme OULD BESSI, demeurant au 9, rue Dunant à Dijon.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Dijon.

La gérance

AL213724883

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à ARNAY-LE-DUC du 25/07/2019, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 €, dénommée SCI SAINT-LAURENT, dont le siège social est situé 8, rue Saint-Honoré - 21230 ARNAY-LE-DUC, qui a pour objet exclusif l'acquisition, la gestion, la location nue et l'administration d'un logement situé 30, rue du Bas - 21540 MESMONT.

Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : Toute cession de part sociale est soumise à l'agrément de l'unanimité des associés.

Monsieur Louis-Marie FLOURIOT et Madame Pauline VITAL-DURAND épouse FLOURIOT, demeurant ensemble 1, chemin des Mourons - 21320 THOISY-LE-DESERT assurent la gérance sans limitation de durée.

AL213724910

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à FONTAINE-LES-DIJON du 01/09/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée TW'EASY LOC, dont le siège social est situé 1, rue Combe Belle Fille - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, qui a pour objet l'acquisition, la gestion et la location sans chauffeur d'un parc de véhicules automobiles avec ou sans permis. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Les cessions d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. M. Nicolas CHAMBADE, demeurant 18, rue de Cîteaux - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL213724913

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 2.9.2019, il a été constitué une SARL dénommée : SAINT CHANCE. Capital : 1 000€. Siège : 2 avenue Franklin D. Roosevelt, 21000 Dijon. Objet : Import-export de perruques, extensions et autres accessoires pour cheveux. Durée : 99 ans. Gérance : Mr HABERMACHER Nicolas, 2 avenue Franklin D. Roosevelt, 21000 Dijon. Mr TOMBARELLE Sébastien, 53 rue du 26e Dragon, 21000 Dijon. Mme N'DRI Affoue Isabelle, 2 avenue Franklin D. Roosevelt, 21000 Dijon. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213724922

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMBOLLE MUSIGNY du 29 aout 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SAS AMONT

Siège : 6 rue Amont, 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes

nécessaires au déroulement de ce cycle biologique végétal ou animal et plus spécialement l'exploitation d'un domaine viticole. L'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole, la prise à bail de tous biens ruraux et leur exploitation. La vente des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Gérald FUNES, demeurant 1, chemin des Craies 70150 CHENEVREY ET MOROGNE

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis,

Le Président.

AL213724923

BATI-CENTRE EST

Aux termes d'un acte sous seing privé

établi à SAULON-LA-CHAPELLE en date du 31 Juillet 2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BATI-CENTRE EST

SIEGE SOCIAL : Impasse Le Lierre 21910 SAULON-LA-CHAPELLE

OBJET SOCIAL : Maçonnerie générale, couverture, zinguerie

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : Monsieur VANGI Gérard demeurant 31 Rue Frédérique Chopin 21000 DIJON.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis unique : Le Président

AL213724927

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SUCCESSION

Par testament olographe en date du 8 janvier 2003, Mr SIMON Roland Alexis né à PERROY (Nièvre) le 17 juillet 1928, dt à PERROY (Nièvre) « Le Bréau », célibataire, décédé à PERROY (Nièvre) le 7 avril 2019, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE suivant procès-verbal en date du 30 aout 2019 dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 6 septembre 2019.

Les oppositions sont à former en la SCP JP JACOB, 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL583725130

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI KARUKERA 58

au capital de 1 000 €
Siège
La Chaume 58250 LANTY
RCS Nevers SIREN 768928240

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY le 2/08/2019, enregistré au SPF de Nevers le 7/08/2019 ref 5804P01 2019N 00489, les associés de la SCI KARUKERA 58 ont décidé à l'unanimité de :

transférer le siège social à 10 rue de la République 58170 LUZY nommer Mr John COGE gérant

Pour unique insertion

Le gérant

AL583725108

SAS WMF

SAS au capital de 256.514 €
10 bis rue yves cogoi, 58600 fourchambault
845158088 RCS Nevers

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 04/09/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à rue du Marechal Lyautey, 58000 NEVERS, à compter du 05/09/2019.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

AL583725111

PG FINANCES CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital variable de 11.433,68 €
Siège social
46 Rue Jean-Pierre Timbaud
92400 Courbevoie
404 718 686 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 5 septembre 2019, le président a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Marnay 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN.

Pour information : Président : M. Pierre GUENEAU, demeurant Marnay, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Nevers désormais compétent à son égard.

Le président

AL583725120

MODIFICATION DE CAPITAL

Office Notarial de Me Sophie KREICHER
Notaire, 2, place du Docteur Bondoux
58120 CHATEAU CHINON

AUGMENTATION DU CAPITAL

SARL FAMILLE COPPIN
Société à responsabilité limitée
Siège
Lieudit Port de L'Homme
58120 Château Chinon Campagne
Capital de 10.000 €
Immatriculée au RCS de Nevers
N° SIREN 792 886 061

Aux termes de l'augmentation de capital social par apport en nature réalisé par M. Jean-Jacques COPPIN et Mme Dominique COPPIN née SAVIN au profit de la «SARL FAMILLE COPPIN», ayant son siège Port de l'Homme – 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° SIREN 792886061, dressé par Me Stéphane SA NDELLI, notaire en l'Office Notarial de CHATEAU CHINON (58120), 2 place du Docteur Bondoux, en date du 28/03/2019, publié au SPF de NEVERS I, le 02/04/2019, volume 2019P, n°1600, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire de la SARL FAMILLE COPPIN, en date du 27/09/2018, le capital social initial de 10.000,00 € a augmenté d'un montant de 90.000,00 € par apport de biens immobiliers, afin de le porter à 100.000,00 €, par la création de 9.000 parts sociales nouvelles de 10,00 € chacune, numérotées de 1.001 à 10.000. M.Jean-Jacques COPPIN et Mme Dominique COPPIN libèrent leurs souscriptions de 9.000 parts représentant un capital de 90.000,00 €, suite à l'apport en nature à titre pure et simple de biens immobiliers sis à CORANCY (58120), « Port de l'Homme », cadastré Section A N°452 et à CHATEAU

CHINON CAMPAGNE (58120), « Port de l'Homme », cadastrés Section A n° 145, 146, appartenant aux apporteurs chacun pour moitié indivise, jouissance avec effet rétroactif au 01/01/2018 .

L'article 8 des statuts ont été modifiés en ce sens :

Ancienne mention : Capital social : 10.000€.

Nouvelle mention : Capital social : 100.000€.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis et mention.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL583725107

PRIMA

Société Civile
au capital de 1 000 € porté à 5 800 €
Siège Social
199 ter, route de Lyon – 58000 Challuy
535 328 769 RCS Nevers

Il résulte d'un acte ssp du 30/07/2019 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

Ancienne mention : 1 000 €

Nouvelle mention : 5 800 €

AL583725123

RF ELEC

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros porté à 30 000 euros
Siège social : 47B rue Henri Bouquillard<\ n>58000 Nevers
842 208 597 RCS Nevers

AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant PV des décisions de l'associé unique du 30.07.2019 et suivant acte SSP du 30.07.2019 enregistrés au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 01/08/2019 : Monsieur Redouane FRIFRA a fait apport à la Société RF ELEC société par actions simplifiée au capital de 100 euros, ayant son siège social 47B rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 842 208 597 RCS NEVERS, d'un fonds artisanal de travaux d'installation électrique dans tous locaux (électricité générale) exploité rue Jean-Georges Appt 28 –

58000 NEVERS et inscrit au Répertoire des Métiers sous le numéro 803 826 247.

L'apport sus désigné évalué à 29 900 euros a été consenti à charge pour la Société bénéficiaire de l'apport de régler le passif de l'apporteur. Il a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur à titre d'augmentation de capital de 2 990 actions de 10 euros de nominal émises par la Société RF ELEC. La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée au 1er janvier 2019.

L'augmentation du capital de 29 900 euros par voie d'apport en nature entraîne en conséquence la modification des articles 7 - apports et 8 - capital social des statuts, et notamment la publication des mentions suivantes : article 8 Capital social :

Ancienne mention : Capital social : 100 euros.

Nouvelle mention : Capital social : 30 000 euros.

Pour avis Le Président

AL583725126

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Patrick, Jean-Paul ROMARY, et Madame Sabine, Louis, Thérèse, Marie, Joseph LAFOSSE-MARIN, son épouse, demeurant ensemble à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 67 avenue Gambetta.

Monsieur né à LUXEUIL-LES-BAINS (70300) le 10 avril 1960,

Madame née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 28 juillet 1959.

Mariés à la mairie de BORDEAUX (33000) le 25 août 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques ROUMAZEILLES, notaire à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), le 22 août 1983.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale.

Notaire rédacteur de l'acte : Me Emmanuel CLERGET, notaire à l'Office Notarial de LA CHARITE SUR LOIRE.

Date de l'acte : 6 septembre 2019.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et insertion Le notaire.

AL583725118

MODIFICATION DE STATUTS

J.L.G.

SARL Au capital de 8 000 € - Siège social : 30, rue des Docks 69009 LYON - 429 198 237 RCS LYON. Par décision du 06/08/19, l'associé unique a transféré le siège social au 108, route du Panorama à MARZY (58180), et a modifié les statuts, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS NEVERS, d'étendre l'objet social à l'activité d'apporteur d'affaires dans le domaine immobilier et a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000€, Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte chaque associé dispose a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Jean Louis GOUBY sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est Présidée par Mr Jean-Louis GOUBY demeurant 108, route du Panorama à MARZY (58180

AL583725026

UNA NIEVRE SAAD

Aux termes d'un acte SSP du 25/06/2019, l'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Nièvre le 19/11/1987, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel - département Nièvre ayant son siège social à SAINT BENIN D'AZY (58) – Parc Rosa Bonheur – Place de la République, ayant actuellement pour objet « d'organiser et de gérer les soins et l'aide à domicile et plus généralement tous les services de soutien à domicile » et l'association UNA CENTRE NIEVRE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Nièvre le 14/2/1986, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel - département Nièvre ayant son siège social à MAGNY COURS (58) – 1, rue du Relais de Poste, ayant actuellement pour objet « de promouvoir une politique de maintien, de soutien et d'accompagnement à domicile ou à partir du domicile » ont établi un projet de traité de fusion.

Aux termes de ce projet, l'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées serait absorbée par la société UNA CENTRE NIEVRE. En conséquence seraient transférés à UNA CENTRE NIEVRE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de l'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées sans exception ni réserve y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de l'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées devant être dévolue à l'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

Désignation et évaluation de l'actif et du passif apporté

L'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées et UNA CENTRE NIEVRE ont procédé aux évaluations des éléments d'actif et de passif apportés à leur valeur nette comptable.

L'actif apporté comprend :

- Immobilisations incorporelles Pour mémoire
- Immobilisations corporelles Pour mémoire
- Créances 30 302 €
- Disponibilités 31 343 €
- Charges constatées d'avance 187 €

Passif pris en charge :

- Fournisseurs 8 024 €
- Dettes fiscales et sociales 59 939 €

Actif net apporté :

- actif apporté : 61 832 €
- passif transféré : 67 963 €

Valeur nette des biens apportés : - 6 132 €

Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport, UNA CENTRE NIEVRE s'engage à :

· conserver aux biens apportés la destination et l'usage qu'ils avaient au sein de l'association absorbée ;

· assurer la continuité de l'activité de l'association absorbée ;

· admettre comme membres, sauf manifestations de volonté contraire de leur part, tous les membres de l'association absorbée jouissant de cette qualité à quelque titre que ce soit au dernier jour avant sa dissolution ;

· admettre comme membres de son conseil d'administration au minimum deux administrateurs désignés par l'association absorbée.

Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans le délai de 30 jours auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Le projet de traité de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des deux associations prévues le 18 octobre 2019.

AL583725116

SCEA JUILLET ET CIE

La Métairie Buchet - 58150 Pouilly/Loire
Société Civile au Capital de 150.920 €
RCS Nevers – 349.887.190

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2019, il a été procédé à l'augmentation du capital le portant à 150 940 € et à la nomination à la cogérance, Mme JUILLET Roselyne – La Métairie Buchet – 58150 Pouilly sur Loire.

Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis, la gérance

AL583725125

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

EARL LES AMOGNES

Société civile au capital de 156 825 €
Siège social
La Chaume - 58270 St Benin d'Azy
415 149 921 RCS Nevers

AVIS DE MODIFICATIONS

Selon l'AGE du 31/05/2019, les associés ont décidé de transformer l'EARL en SCEA, à cpter du 01/06/2019 sans création d'un être moral nouveau. La dénomination sociale a été modifiée en SCEA LES AMOGNES. Les associés ont décidé d'étendre l'objet social, à la production d'électricité par installations de panneaux photovoltaïques.

Les autres caractéristiques de la sté demeurent inchangées, ainsi que la gérance.

Mention au RCS NEVERS.

Pour avis.

AL583725128

GFA DU BUISSON

Société Civile
au capital social de 228 673,53 €
Siège social
Le Buisson – Narcy
58400 La Charité sur Loire
RCS de Nevers - N° 400 507 182

Suivant délibération d'AGE en date du 1er septembre 2019, les associés ont agréé à effet du 1er septembre 2019, l'arrondi du capital social suite à la conversion en euros pour le fixer à 228 000 € et le transfert du siège social à 57 avenue du Maréchal Leclerc – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, la gérance.

AL583725129

NON DISSOLUTION

LA LYCEENNE

LA LYCEENNE, SARL au capital de 5000 €, Siège social : 4 bis rue Ernest Renan, 58000 Nevers, 489 748 889 RCS de Nevers, L'assemblée générale du 21/06/2019 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Nevers

AL583725109

DISSOLUTION LIQUIDATION

CHAROLAIS EXPANSION

SARL en liquidation
au capital social variable de 8 800 Euros
Siège social
Agropôle du Marault 58470 Magny Cours
R.C.S. Nevers 453 383 762

Le 17.07.2019, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17.07.2019. M. Dominique LOULERGUE demeurant La Chapelle 23480 SAINT MICHEL DE VEISSE a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL583725105

ML INVEST

Société civile immobilière
Au capital de 400 euros
131 Bis Rue des Montapins
58000 Nevers
803 730 381 RCS Nevers

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2019, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr MOREAU Mathias, 131 B Rue des Montapins 58000 NEVERS de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

AL583725110

SOCIETE EN NOM COLLECTIF PHARMACIE CARNOT

Madame CHENU Madame COLAS
Société en Nom Collectif en liquidation
au capital de 2.744,08 euros
Siège de liquidation
5 rue Pasteur 58000 Nevers
332 359 587 RCS Nevers

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 29 juin 2019 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à Mme Marie-Françoise CHENU et Mme Brigitte COLAS de leur mandat de liquidatrices.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

AL583725117

ROLAND MASSE

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
2, Rue du Montignon
58220 Cessy les Bois
R.C.S. Nevers 395 079 478

Décision du 22/07/2019 : L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 19/07/2019, déchargé M. Roland MASSÉ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

AL583725124

EARL DE LA MAISONNETTE

Société civile en liquidation
Au capital de 444 000 €
29 route de Charmoy – 58500 Oisy
RCS Nevers – N°798 744 363

Suivant délibérations d'AGE du 1er septembre 2019, l'associé unique de l'EARL DE LA MAISONNETTE a décidé la dissolution de la société à compter du 1er septembre 2019. M. Didier MILLOT est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DE LA MAISONNETTE en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis. Le liquidateur

AL583725127

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/08/2019 à ST PIERRE LE MOUTIER, il a été constitué pour une durée de 99 ans une SELARL dénommée SELARL ABIAN au capital de 2.000 euros en cours d'immatriculation au RCS NEVERS ayant pour objet l'exercice de la profession de Chirurgien-Dentiste, dont le siège social est Chemin de la Chaume Champierre 58240

ST PIERRE LE MOUTIER

Le gérant est : M Sébastien ABIAN dmt 25 route de L'Etang 58160 SAUVIGNY LES BOIS.

Les cessions de l'Associé Unique sont libres, en cas de pluralité d'associés, toutes cessions de parts doivent être agréées par l'assemblée générale des associés.

L'immatriculation au RCS NEVERS est réalisée sous la condition suspensive de l'inscription au Tableau de l'Ordre des Chirurgien-dentiste.

AL583725030

SAS SEFORT

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/08/2019 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SEFORT

Siège social : 151 avenue du Maréchal Leclerc, 58200 Cosne sur Loire

Forme : SAS

Capital : 40000 Euros

Objet social : Vente de bois de chauffage et transport public de marchandises

Président : SARL Thibaut LENOBLE, au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 832 105 746, domiciliée 13 rue des cottages, 92150 Suresnes représentée par Thibaut Lenoble élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL583725106

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LLAS ; Siège social : 2, Chemin des Chaumes - Noilles – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 200 € ; Gérance : M. Arnaud LÉGRAND dt à MONTIGNY AUX AMOGNES (58) – 2, chemin des Chaumes – Noilles ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583725113

Etude de Me Jean Chinchole
Notaire à Luzy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le28/08/2019, enregistré à NEVERS (58) le 2/09/2019, réf 5804P01 2019 N 00529, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU CHATEAU DEUX

Siège : Le Bourg 58170 CHIDDES

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 1000 € divisé en 100 parts de 10 euros

Apports en numéraire 1.000 euros

Gérants Mr Djamel MEDJEKANE demeurant à CHIDDES (58170) 44 rue de la Fontaine

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL583725121

SOCIETE D'AVOCAT GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI DES RENARDIERES, au capital de 2.000 € composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété, la gestion, la location, la mise à disposition de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 3 route de Nevers - 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE. Les gérants sont Mme Anne-Florence GRIVEAU dt Domaine des Billauds - 03400 SAINT ENNEMOND et M. Stanislas LORET dt 3 route de Nevers - 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE.

Les cessionnaires de parts sociales sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, A-F. GRIVEAU

AL583725122

YONNE

SUCCESSION

Notaires

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à DRUYES LES BELLES FONTAINES (89560) du 09/05/2018, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 23/08/2019, Monsieur Laurent PAUTRAT, demeurant à DRUYES LES BELLES FONTAINES (89560), 8 rue de Chanzy, célibataire, né à AUXERRE (89000), le 10 mars 1969, décédé à AUXERRE (89000), le 30 juillet 2019, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL893725178

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye (Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE

UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 16 septembre 1987, et les codicilles en date du 19 septembre 1987 et du 3 mars 1989

Monsieur Lucien Georges Charles GABARD, en son vivant retraité, demeurant à MONTHOLON (89110) 7 rue Pierre Larousse. Né à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

(94190), le 8 avril 1936. Veuf de Madame Mireille Nicole GABARD et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE) 3 quai de l'Hôpital où il se trouvait momentanément, le 20 janvier 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 24 juillet 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de SENS le 5 août 2019.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Jacques FERRON, notaire à AILLANT SUR THOLON, référence CRPCEN : 89043, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893725199

➜ NOMINATION

Crowe Fideliance

CINEMA CONFLUENCES MENNECY

SASU au capital de 1000 €
Siège social
Impasse Edouard Charton
89100 Sens
817 670 086 RCS de Sens

Par décison de l'associée unique du 28/06/2019, la société FRANCE AUDIT CONSEIL, commissaire aux comptes suppléant, est devenue titulaire suite au départ de Jean-Luc HOUDART. Modification du RCS de Sens

AL893725171

Crowe Fideliance

CINESSOR

SAS au capital de 2200000 €
Siège social
Impasse Edouard Charton, 89100 Sens
534 416 631 RCS de Sens

Par l'AG du 28/06/2019, la SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE DE GESTION ET DE REVISION, commissaire aux comptes suppléant,est devenue titulaire suite au départ de Jean-Luc HOUDART. Modification du RCS de Sens

AL893725175

ADB CONSEINL

SAS au capital de 1.000 €
17 rue du Terrier, 89100 Maillot
827684010 RCS Sens

CHANGEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Aux termes d'une décision en date du 04/09/2019, le président a pris acte de la modification de la direction à compter du 04/09/2019 :

- Directeur général : M. Idriss HAMEK, demeurant 35 rue des Gaudrets, 95170 Deuil-la-Barre (nomination)

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL893725180

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

PHARMACIE DAVAL

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.00 €
Siège social : 20 bis rue Bienvenu Martin
89530 ST BRIS LE VINEUX
388 820 771 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'associée unique du 29 juillet 2019 :

Le siège social a été transféré, à compter de ce jour, de 20 Bis Rue Bienvenu Martin, SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne), à 3 Chemin des Vaux de Villiers, SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis, la gérance

AL893724854

Dénomination : EURL B.S.E..

Forme : EURL.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 2 Le Champ Bouchet, Villefranche Saint Phal, 89120 Charny oree de puisaye. 503353716 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 1 septembre 2019, l'associé unique a décidé, à compter du 1 septembre 2019, de transférer le siège social à 1 Allée de Vaucorbon, 89000 Auxerre.

L'article 4 des statuts a été mis à jour.

Gérant : Monsieur Sébastien BONNICHON, demeurant 20 Rue de l'Alouette, 89000 Auxerre

Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Sens et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL893725170

STEFIA

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 8000 €
Siège social
1 Rue des Champs Pluviers - ZI Les Vauguillettes
89100 Sens
498 683 325 RCS Sens

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er aout 2019 : Le siège social a été transféré, à compter du 01/08/2019, de 1 Rue des Champs Pluviers, SENS (Yonne),à MALAY LE GRAND (Yonne) Rue des Charonnes.En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL893725186

BOCQUET BENJAMIN PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
22 Rue Saint Jean 89290 Vincelles
810 036 392 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue Saint Jean 89290 VINCELLES au 6 Rue des Saulers 89240 ESCAMPS à compter du même jour.

AL893725209

LES JARDINS DE BENJAMIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
22 Rue Saint Jean 89290 Vincelles
809 815 582 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue Saint Jean 89290 VINCELLES au 6 Rue des Saulers 89240 ESCAMPS à compter du même jour.

AL893725210

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION CAPITAL

L'AGM du 28.6.19 des associés de la SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN - BLN au capital de 109.760 €, siège social à SENS (89100) 76, rue René Binet, 480 212 505 RCS SENS, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 208 parts. Aux termes d'un procès-verbal établi le 2.9.2019, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 2.080 €. Ancienne mention publiée : Capital social : 109.760 € - Nouvelle mention : Capital social : 107.680 €.

AL893725182

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Vendredi 18 octobre 2019 à 14 H 00**

au TGI d'AUXERRE (89), 1 Place du Palais de Justice

UNE GRANGE en pierre à SAINT-PERE (89)

3 rue de la Mairie

A RENOVER, comprenant : une pièce principale, une cuisine, une arrière-cuisine.

Grenier aménageable sur la totalité.

SURFACE habitable : 132,74 m² - Dépendance attenante.

Le tout cadastré section AB n° 361 pour une contenance de 90 ca

Et terrain à usage de passage commun cadastré section AB n° 362 pour 01 a 40 ca.

Les lieux sont LIBRES de toute occupation

MISE A PRIX : 5.000 Euros

Consignation pour enchérir : 3.000 Euros (Chèque de banque)

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'AUXERRE où il a été déposé sous la Référence Greffe 19/00014, à **Maître Marie-Christine LANFRANCONI,**

Avocat à AUXERRE (89000), 21 rue Faidherbe, **Tél : 03 86 51 00 10**

à Maître Jean-Luc SABBAH, SELARL CABINET SABBAH & ASSOCIES,

Avocat à PARIS (75002), 14 rue Vivienne, **Tél : 01 42 97 54 25**

VISITE sur place le Jeudi 10 octobre 2019 de 14 h 30 à 15 h 30.

AL893725203

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EURL B.S.E.

EURL au capital de 5 000 euros
2 Le Champ Bouchet, Villefranche Saint Phal
89120 Charny Orée de Puisaye
RCS Sens 503 353 716

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions prises par l'associé unique le 1/09/2019, la société susvisée, dont le gérant est Sébastien BONNICHON demeurant 20 Rue de l'Alouette 89000 Auxerre, le siège social est transféré du 2 Le Champ Bouchet, Villefranche Saint Phal 89120 Charny Orée de Puisaye au 1 Allée de Vaucorbon 89000 Auxerre, à compter du 1/09/2019.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Sens sous le n°503 353 716, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

De plus l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 195 000 € pour le porter de 5 000 € à 200 000 € par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 5 000 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 200 000 euros.

Pour avis,

Le gérant

AL893725172

SAS VITHOMAG

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 Juin 2019 de la SAS VITHOMAG au capital de 120.000 Euros, dont le siège social de BEAUNE (21200) 22 Avenue du Lac, 482 836 376 RCS Dijon a décidé :

1°) de transférer son siège social de BEAUNE (21200) 22 Avenue du Lac à JOIGNY (89300) Parc commercial de la petite ile Rue des entrepreneurs, et ce à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

2°) pris acte de la démission de Monsieur Dominique BEGIN de son mandat de Président, nomment pour une durée illimitée en qualité de nouveau Président de la Société Madame Laurence BEGIN demeurant à BLIGNY LES BEAUNE (21200) 11, rue Montby

3°) nommer en qualité de nouveau Directeur Général pour la durée du mandat du Président Monsieur Dominique BEGIN demeurant à BLIGNY LES BEAUNE (21200) 11, rue Montby en remplacement de Madame Laurence BEGIN.

La société sera immatriculée au RCS de SENS

Mention en sera faite au R.C.S. de Sens.

Pour avis

AL893725188

VINOT FRERES

Société à responsabilité limitée
Transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 14 478 euros
Siège social
Rue des Gueux-ZA Des Lys
89800 Chablis
417810942 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 31/07/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3

du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 14 478 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Gilles VINOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :Monsieur Thomas VINOT, né à AUXERRE le 26 novembre 1983, de nationalité française, demeurant 4 Grande Rue 89800 CHICHEE.

DIRECTRICE GENERALE : Madame Marion VINOT, née à AUXERRE le 8 janvier 1997, de nationalité française, demeurant 15 C route d'Appoigny 89113 FLEURY LA VALLEE

Le Président

AL893725192

TOITURES ICAUNSAISES

S.A.S au capital de 8 000 euros
Siège social
24 rue Montegros
Champvallon 89710 Montholon
RCS Sens 819.379.827

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 16 novembre 2017, l'assemblée générale

extraordinaire à pris acte :

- du décès du Président et à décider de nommer Monsieur FAUQUET TONY demeurant 24 rue Montegros – Champvallon 89710 MONTHOLON, Président de la société

- par la nomination à la fonction de Président de Monsieur FAUQUET Tony, celle-ci met fin à ses fonctions de directeur général, et que personne ne reprend la fonction de directeur général.

- de la modification en conséquence des articles 30 et 31 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL893725196

Notaires

SCI AVENIR

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 €
6 route de Toucy
L'Etang Jussier
89240 Chevannes
RCS Auxerre 340 917 863

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/11/2018, les associés de la société ont pris acte du décès de Mr Jean-Claude Pautrat, co-gérant de la société, survenu à Auxerre, le 08/12/2017, et procédé à la nomination pour une durée indéterminée en qualité de co-gérant, de Mr Eric Pautrat, demeurant à Charrey/Saône (21170), 6 rue Basse, né à Auxerre (89000), le 18/03/1963.

Par ailleurs, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social de la société de Chevannes (89240), 6 route de Toucy, L'Etang Juissier, à Druyes les Belles Fontaines (89560), 8 rue de Chanzy.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

Le gérant

AL893725217

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 24 aout 2019 à MOUROUX et du 27 aout 2019 à RENNES, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE VANNES le 2 septembre 2019, Dossier 2019 00060062, référence 5604P01 2019 A 03614.

La société YVES ROCHER FRANCE, société par Actions Simplifiée, au capital de 228 661 780 euros ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184, représentée par Madame Annaïck COLLIN,

Donne en location gérance à la SARL BEAUTY BY J ayant son siège social à SENS (89100) Centre Commercial Auchan en cours d'immatriculation au RCS de SENS représentée par Madame Véronique VETTER,

Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à SENS (89100) Centre Commercial Auchan Porte de Bourgogne et ce à compter du 22 octobre 2019 pour une durée indéterminée.

Pour insertion unique,

AL893725174

SARL ALLIANCE MEDICAL

Le 4.9.2019, l'associé unique de la SARL ALLIANCE MEDICAL, au capital de 200.000 €, siège social AVALLON (89200) C/C AUCHAN - Route de Tonnerre - 821 732 245 R.C.S. AUXERRE, a constaté la démission du gérant et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau gérant. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Gérant : P. QUINCY - 32, rue de Meluzien 89200 AVALLON ; NOUVELLE MENTION : Gérant : M. Ch. BERTHELON - 14, rue de l'Eglise 21460 VIEUX-CHATEAU.

AL893725183

VAL DE MERCY GRANDS VINS

SARL au capital de 500 000 €
Siège social
1 rue René Alban, 89580 Val-de-Mercy
343 054 474 RCS d' Auxerre

L'AGE du 05/09/2019 a nommé en qualité de co-gérant M. COLOMBI Roberto, demeurant Via Fermo Stello n.14, Caravaggio, Italie, à compter du 05/09/2019. Modification au RCS d' Auxerre

AL893725184

SCEA DOMAINE DU CHATEAU DE VAL DE MERCY

SC au capital de 152479,50 €
Siège social
8 Promenade du tertre, 89530 Chitry
389 480 922 RCS d' Auxerre

L'AGE du 05/09/2019 a nommé en qualité de co-gérant M. COLOMBI Roberto, demeurant Via Fermo Stello n.14, Caravaggio, Italie, à compter du 05/09/2019. Modification au RCS d' Auxerre

AL893725185

S.J.B. Société d'Avocats

PRINCE DE SAINT FRANCOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social
13 Rue du Port - 89400 Epineau les Voves
388 147 647 RCS Sens

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHABLIS - terre destinée à la plantation de peupliers

2 ha 71 a 40 ca - Les pres des roches: YC-52

zonage : zone A du PLU

SAINT-FLORENTIN - terre

19 a 60 ca - Les volailles: ZI-102

zonage : 2AUE du PLU

SEIGNELAY - terre

18 a 40 ca - Champ nanceau: D-264

zonage : Nj du PLU

TURNY - 2 poulaillers équipés poules pondeuses

2 ha 11 a 31 ca - La perte: ZP-61[52](J)-61[52](K)-64[53]-66[54]-69[65]-70[60]

zonage : zone A du PLU

ETAULE – terre et bois

73 a 82 ca - Serdolle: ZD-11

Zonage : RNU

GUILLON-TERRE-PLAINE (GUILLON et VIGNES) - terre et bois

1 ha 33 a 40 ca sur la commune de GUILLON - La corvee: ZB-23 - Le patis: ZB-83 - Les communaux de verre: A-31 - Roche aigue: AE-34 ZB-116-120 -

3 ha 34 a 57 ca sur la commune de VIGNES - Cormarin: AC-2-6 - Jean boue: AB-150 - La guillemette: AB-222 - Les commes: AD-4 - Les pres de seigne: AD-5 - Sous bonbaron: AD-41-42 - Sous rouget: AB-155

Zonage : RNU

ISLAND – terre et bois – les parcelles sont occupées à l'exception de D 85

2 ha 68 a 38 ca - Champs bazins: E-52-59 - Champs ruy: E-281 - Champs veaux: E-153(BA)-156 - Crots bizeaux: D-85 - Les cras: E-332

Zonage : RNU

PISY - bois

1 ha 11 a 39 ca - Bois cavaux: ZR-39

Zonage : RNU

SAINT-PERE – terre et bois

1 ha 62 a 35 ca - Champs sur saint sebastien: E-235 - Chatillon: C-23 - Cul de boeuf: D-895 - Grand pre: C-676 - Les robines: ZB-104-121-124 - Vignes neuves le haut: J-804 - Champ morillon: ZC-40-41

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30 septembre 2019 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893725215

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Rémi FRANCOIS, demeurant 42 bis Rue Pasteur - 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE, pour une durée illimitée à compter du 1er septembre 2019, en remplacement de Madame Gisèle FRANCOIS, démissionnaire.

AL893725201

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ADS

SARL au capital de 2000 euros
Siège social
47 Boulevard Du Nord 89300 Joigny
835270877 RCS de Sens

Par AGE du 31/12/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2018. M. SANDLI Mehdi 52 Rue Carnot 93230 ROMAINVILLE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL893725161

ADS

SARL au capital de 2000 euros
Siège social
47 Boulevard Du Nord 89300 Joigny
835270877 RCS de Sens

Par AGE du 31/12/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. SANDLI Mehdi 52 Rue Carnot 93230 ROMAINVILLE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2018

Radiation du RCS de SENS

AL893725162

MAYA

Société Par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social
12, rue Fécauderie
89OOO Auxerre
R.C.S. Auxerre N° 839 882 594

Par décision du 31 AOUT 2019, l'asssociée unique et Présidente a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'associée unique exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé, à Chez Madame Manoha Véronique au 64, Grande rue - 89000 SAINT GEORGES 5UR BAULCHE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, tout acte et document, relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces, relatifs à la liquidation sera effectué, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Mention sera faite ou RCS d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur

AL893725139

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : TOUROUL MULTI-SERVICES. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 1 Rue du Moulin du Président, 89000 Auxerre. 520438847 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juillet 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Daniel TOUROUL demeurant 2 ALLEE DU TASTE VIN, 89000 Perrigny et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur

AL893725164

LIQUIDATION

SAS PKL TRANSPORT CONSULTING Société par actions simplifiée en cours de liquidation au capital de 1 000 euros Siège social et siège de la liquidation : 3 ruelle Rougeot, 89700 VEZINNES Liquidateurs : M. Patrick LOUCKEVITCH et Mme Dominique LOUCKEVITCH, demeurant ensemble 3 ruelle Rougeot, 89700 VEZINNES 803 271 915 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Les liquidateurs.

AL893725167

ROBINKOZ

SAS en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social
2 Rue du Maréchal Leclerc 89800 Chablis
Siège de liquidation
13 bis Rue du Foulon
89800 Chablis
524 231 750 RCS Auxerre

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12 août 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anna ROBIN, demeurant 13 bis Rue du Foulon 89800 CHABLIS, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL893725177

GOURDIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège
2-4 rue du Pont, 89000 Auxerre
Siège de liquidation
9 rue du Thureau, Jonches
89000 Auxerre
421707555 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale réunie le 28/08/2019, 9 rue du Thureau, Jonches 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles GOURDIN, demeurant 9 rue du Thureau, Jonches 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL893725189

AXED IMMOBILIER

SARL au capital de 7 500 €
Siège social
5, Place François Mitterand
89100 Sens
433 813 896 RCS Sens

Le 03/09/2019, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Michèle JUSSEAUME, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 15 Faubourg Saint-Laurent, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL893725197

SCI DE LA ROUTE DE GENEVE

A SAINT-FLORENTIN

L'AGE du 15.6.2019 des associés de la SCI DE LA ROUTE DE GENEVE A SAINT-FLORENTIN au capital de 1.529,49 €, siège social à St-FLORENTIN (89600) Route de Genève, 420 324 808 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. JP VUKADIN jusque-là gérant a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à St-FLORENTIN (89600) Route de Genève. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL893725206

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 7/08/2019 constitution de la SCI: SCI KHEDJAM

Capital: 1.000euros. Siège social: 34 rue Champbertrand, 89100 Sens. Objet : gestion immobilière. Gérance: Teva-Jan Khedjam, 21 rue des fauvelles 92400 courbevoie. Mohammed Khedjam, 34 rue champbertrand 89100 sens. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en AG.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL893725053

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/08/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination:Cilé. Objet social:Vente de papiers-peints.Siège social:5 t Rue Philibert Roux,89000 Auxerre. Capital:500 €.Durée:99 ans.Président:Mme pasquier cécile,demeurant 5 t Rue Philibert Roux,89000 Auxerre.Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL893725055

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/09/2019, il a été constitué une SCI dénommée : IMMOBILIÈRE BTA Siège social : 21, rue d'En Bas, 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE Capital : 10.000€ Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers Gérance : M. Thomas BOURIQUET, 21, rue d'En Bas, 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893725160

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 02/09/2019 à Saulieu (21) il a été constitué la société suivante :

DENOMINATION : GT3

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 6 Chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY

OBJET : Achat et vente de véhicules neufs et d'occasion, dépôt-vente de véhicules, ventes de pièces et accessoires, location de véhicules. Entretien et réparation de véhicules, travaux de carrosserie, convoyage de véhicules en sous-traitance.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1 000 € entièrement libéré.

GERANCE : Mme TISSIER Florence demeurant 18 Rue des fossés 21210 SAULIEU et M. IMBERT Didier demeurant 29 Rue du marché 21210 SAULIEU

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL893725143

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 septembre 2019, à Perreux.

Dénomination : L'EPICERIE AMBULANTE DE NOS AÎNÉS. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 3 rue de l'Auberge - Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Objet : Distribution de produits alimentaires, services et biens divers, Epicerie, vente et locations de matériels divers, réceptions, spectacles, franchiseur. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros Gérant : Monsieur Didier Lucien Jean DUJARDIN, demeurant 3 rue de l'Auberge - Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Didier DUJARDIN gérant

AL893725168

LSD SPORT

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social
Z.A. Les Champs Gilbards
89240 Pourrain

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à POURRAIN en date du 7 AOUT 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LSD SPORT,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : Zone Artisanale Les Champs Gilbards 89240 POURRAIN,

Objet social : Location de matériel ; achat et revente de matériel et véhicule neuf et d'occasion ; récupération et destruction de matériel, de machine et de véhicule ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 4 000 euros,

Président : Monsieur SANCHEZ Cyril, demeurant Vergeot 89240 POURRAIN.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Présidence

AL893725169

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/07/2019, il a été constitué une SAS dénommée : JUICY FROG Sigle : JF Siège social : 25 Grande Rue, 89100 SAINT-MARTINDU-TERTRE Capital : 30€ Objet : Développement de jeux-vidéo Président : M. Maxime LITTIERE, 12 ter Rue de l'église, 60117 VAUMOISE. Directeur Général : M. Charles LAMARQUE, 25 Grande Rue, 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE. Directeur Général : M. Jean-Baptiste GOURMAUD, 4 Passage Cardinet, 75017 PARIS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions cessibles à l'agrément préalable de la Société. Durée : 5 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL893725173

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée GFC PATRIMOINE au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 1 rue des Grands Champs 89240 LINDRY, ayant pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

La gérance est assurée par M. Geoffrey CHANTEMILLE, demeurant 1 rue des Grands Champs 89240 LINDRY. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute cession à des tiers.

Pour avis

La Gérance

AL893725176

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 septembre 2019 à SAINTS-EN-PUISAYE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : TERRASSEMENT MAÇONNERIE COTTEREAUX ANTHONY Sigle : TMCA Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Maçonnerie, travaux publics, terrassement, VRD. Capital social : 9 000 euros. Siège social : 5 bis Les Piloux - 89520 SAINTS-EN-PUISAYE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Anthony COTTEREAUX demeurant 5 bis Les Piloux - 89520 SAINTS-EN-PUISAYE. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL893725179

Notaires
SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
26, rue Dilo

SCI INAISE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 12/08/2019 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire Associé à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SCI INAISE ».

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : SAINT FLORENTIN (89600), 15 rue Landredies.

Durée : 99 années

Capital social : TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR).

Apports en numéraire : 300,00 euros.

Associés indéfiniment et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Monsieur Dominique DESPONS, demeurant SAINT FLORENTIN (89600), 8 rue du Faubourg Saint Martin.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire.

AL893725114

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Dannemoine en date du 6 septembre 2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI TOKI DOKI

Forme: Société civile immobilière

Siège: 3 Petite Rue – 89310 NOYERS SUR SEREIN

Objet: La société a pour objet acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 1 000 parts de 1 €

Gérance : Madame TAGUCHI Nami 6-11-84 Minamino Shijonawate -575 0021 à OSAKA (JAPON) non résidente en France, nommée pour une durée indéterminée

Les parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

Pour avis et mention

La gérance

AL893725190

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée ENT. PAURON SIEGE SOCIAL : RN6 - Lieu dit Les Grands Champs - 89100 ROSOY OBJET : L'activité de Paysagiste ainsi que tous travaux liés à l'aménagement des espaces extérieurs. DUREE : 99 années CAPITAL : 10 000 euros GERANCE : Monsieur GUILLOUX Frédéric demeurant 21 Rue de la Croix Jacquelin - 89100 GRON

IMMATRICULATION au RCS de SENS

Pour avis,

AL893725191

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 01/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : CORSIKAMA

Capital variable : de 300€ à 30 000 €

Siège social : 5 RUE DES ROSIERS - 89000 PERRIGNY

Objet: L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

Gérant: Mme KARINE SIMON demeurant 5 RUE DES ROSIERS 89000 PERRIGNY

Clause d'agrément: Cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

AL893725193

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/09/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SENS CONTRÔLE

Capital : 10 000 €, divisé en 1 000 parts de 10 €.

Siège social : 24 boulevard Kennedy 89100 SENS

Objet : La création, l'extension, l'achat, la vente, la prise à bail, la location de tous établissements ou fonds de commerce de contrôles techniques automobiles.

Durée : 99 ans.

Gérant : Monsieur Miguel MONTEIRO demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100), 23 rue René Froissard.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL893725194



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/07/2019, il a été constitué une SAS dénommée : HDA-HDE. Siège social : 4 rue des ecoles, 89130 LEUGNY Capital : 500€ Objet : Fourniture et pose de matériaux dans l'isolation, petite maçonnerie et peinture. Président : M. Emmanuel PIERRON, 12 rue Paul Arrighi, 89130 MOULINS-SUR-OUANNE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.Clauses d'agréments :Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893725198

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 26/08/2019, avis de constitution d'une SARL dénommée: AURELIE BREUILLE SARL

Capital : 4 000 € divisé en 40 parts de 100 € chacune.

Siège social : 7 Rue Max Pautrat , 89170 SAINT-FARGEAU.

Objet : Salon de coiffure mixte, soins esthétiques, prothésiste ongulaire, en salon ou à domicile, et la vente de tous produits et accessoires liés à ces activités.

Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaire ou connexe de nature à favoriser son extension ou son développement

Gérance : BREUILLE Aurélie demeurant 3 chemin de la Barre 89130 MEZILLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL893725200

AVA Conseil. Contentieux Yonne & Aube
AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc 89100 SENS
4 rue Aristide Briand 10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

AF BURO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
1 Rue de l'Europe 89100 Maillot

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAILLOT du 5 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : AF BURO Siège : 1 Rue de l'Europe, 89100 MAILLOT Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : La création et/ou la prise de participation dans toute société ou entreprise. Toutes prestations de services au profit des entreprises en général en matère de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, commercial. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Frédéric AMARAL, demeurant 9, rue Pasteur, 89100 MALAY-LEGRAND La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président

AL893725202

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 juillet 2019, à FLOGNY LA CHAPELLE.

Dénomination : ALLIANCE CONTROLE ET FORMATION.

Sigle : ACF.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 24 Rue des Epris, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE.

Objet : Prestation de services- notamment techniques, commerciales, administratives, comptables et financiers aux sociétés de son groupe.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Joël FLOQUET 21, Allée Beauregard 91760 Itteville.

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

AL893725204

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/08/2019 il a été constitué une SAS dénommée: FAST FOOD JOIGNY

Siège social : PLACE COLETTE 89300 JOIGNY. Sigle : JOIGNY. Capital : 1.000 euros. Objet : RESTAURATION RAPIDE. Président : M BELMEHAREM MOUNIR, 3 BOULEVARD GODALMING 89300 JOIGNY. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL893725205

AVIS DE CONSTIUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 septembre 2019, la société CM CHIAVAZZA, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros a été constituée pour une durée de 99 ans entre ses associés et dont le siège social est situé au 33 rue du Pavillon 89380 APPOIGNY. Monsieur Cédric SCHIED né le 13 mars 1975 à Auxerre et demeurant 33 rue du Pavillon à Appoigny _89380 a été nommé gérant pour une durée illimitée. Les associés sont Monsieur Cédric SCHIED, Madame Maryline SCHIED née le 22 juillet 1977 à Auxerre, et Monsieur Corentin SCHIED né le 18 janvier 2000 à Auxerre, tous demeurant à la même adresse, ainsi que la société PECHENOT, SARL au capital de 100.000 euros, ayant son siège social au 33 rue du Pavillon à Appoigny 89380, immatriculée au registre du commerce et des sociétés près le Tribunal de commerce d'Auxerre sous le numéro 449.381.029. L'objet social de la Société la peinture, vitrerie, isolation, revêtements, tous les agencements et la vente de produits se rattachant à cette activité (papiers peints…), et sera immatriculée auprès du Tribunal de commerce d'Auxerre

AL893725211

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TCMS

FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 2, Rue des Petits Prés 89210 ESNON

OBJET :

- La réalisation de tous travaux de bâtiment : pose de menuiseries, travaux de petit maçonnerie, serrurerie, métallerie, plâtrerie, isolation.

- La Société aura également le rôle de négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE :

- M. Thierry CORDIN demeurant 2, Rue des Petits Prés 89210 ESNON

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

Pour avis,

AL893725213

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Villeneuve sur Yonne (89500) du 3/09/2019 il a été constitué une société à responsabilité limitée Objet : l'acquisition, l'administration, la mise en location des biens immobiliers ou mobiliers, exceptionnellement l'aliénation de ces biens. Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Dénomination : ROMEREL PLAGE Siège social : VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), 8 quai du commerce. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR). Les apports sont en numéraires. le premier gérant est M. Romain Noël LENDAIS domicilié à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 25 rue du collège Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. L'exercice social commence le 1/01et se termine le 31/12 de chaque année. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL893725214

LE SAVIEZ-VOUS ?

"Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces de moins d'un an !"

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

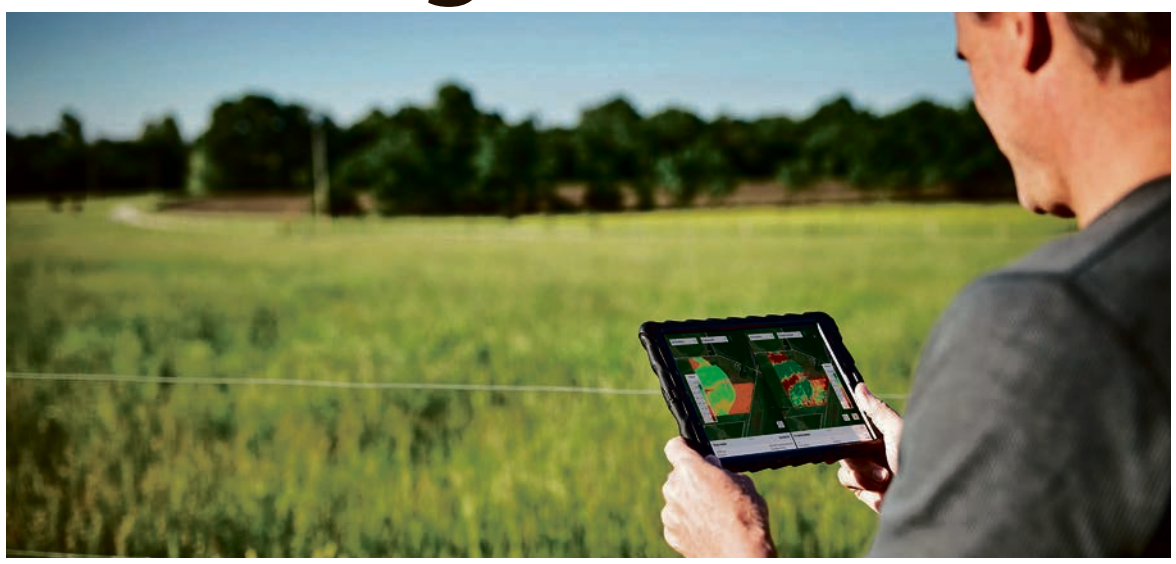
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

Nouvelles technologies

Un virage à 360° pour les agriculteurs

Le web et le numérique sont progressivement rentrés dans les fermes obligeant les agriculteurs à adapter leurs pratiques. Aujourd'hui, deux tiers d'entre eux sont utilisateurs de nouvelles technologies pour les besoins de leur activité.



En 2019, plus de huit agriculteurs sur dix utilisent Internet pour leur activité et six sur dix se connectent au moins une fois par jour.

Pour Fabrice Monnery, céréalier à Saint-Vulbas dans l'Ain, travailler sans écrans semble aujourd'hui impossible. Avec pas moins de 50 applications de tout genre sur son téléphone, il en utilise une dizaine par jour au travail. Avec elles, il règle son semoir à maïs et à engrais, il profite des données de quatre stations météo connectées et gère l'irrigation de ses parcelles. La pluviométrie ou encore les besoins de ses terres sont ensuite stockés en temps réel dans un serveur auquel il peut accéder via son ordinateur ou son smartphone.

Le web au service des technologies

«Avant, j'étais obligé de rejoindre mes parcelles à pied pour relever les tensions tous les deux jours. Aujourd'hui, le système que j'utilise est autonome. Il me permet d'être beaucoup plus précis et de gagner du temps, explique l'agriculteur. *Désormais, les constructeurs d'engins ne vous vendent plus des catalogues techniques mais des applications pour régler vos machines»,* ajoute-t-il. L'agriculteur utilise aussi la solution Web *Olympe parcelles* qui lui permet d'enregistrer son parcellaire, ses travaux et observations sur le terrain, comme la présence d'adventices, de ravageurs ou de maladies. Il peut aussi éditer son cahier d'épandage ou calculer son plan de fumure. *«Cela me permet d'avoir un historique complet de toutes les opérations effectuées sur mon exploitation et de les retrouver en un clic»*, reprend Fabrice Monnery. Une série d'informations auxquelles n'avaient pas accès ses parents dont il a repris l'activité, qui regardent parfois leur fils d'un air stupéfait. *«Parfois, ils se demandent pourquoi j'utilise autant mon portable, ils sont curieux de voir leur métier évoluer»*.

Un nouveau confort de travail

Comme lui, la famille Coste a connu une véritable transformation il y a quatre ans avec l'arrivée d'une salle de traite robotisée. Basés à Cheminas en Ardèche, les éleveurs de vaches laitières peuvent désormais consulter à distance des informations précieuses sur l'état de leurs animaux. *«La détection des chaleurs, la reprise de poids en début de lactation… Nous recevons des alertes lorsque la traite dure plus longtemps que prévu, lorsqu'il y a un bug ou un problème»,* explique Jean-Baptiste Coste, ayant rejoint son père, François et son oncle, Emmanuel, il y a un an. *«L'accès à ces informations par le Web permet un confort de travail inexistant il y a encore quelques années et une souplesse de travail plus importante»*. Les éleveurs ont aussi placé une unité de méthanisation dans leur ferme. *«Nous pouvons la gérer de chez nous, intervenir pour régler des dosages, vérifier le niveau de remplissage des cuves, leur température»*. Une simple connexion Internet est également nécessaire pour accéder à l'outil digital *Mesparcelles.fr* proposé par les chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes depuis une dizaine d'années pour simplifier le travail des agriculteurs. Ici encore, le Web permet de renseigner et de récupérer des informations précieuses. Réalisation de déclaration Pac, vérification de la conformité du registre phytosanitaire ou encore connaissance des stocks disponibles. *«Beaucoup de céréaliers, d'éleveurs et de viticulteurs s'en servent, notamment en zones vulnérables»*, informe Frédéric Moigny, animateur régional à Aubière (Puy-de-Dôme). *Toutes les données enregistrées sur serveurs, sont protégées et accessibles sur la déclinaison mobile de l'outil, Mes parcelles Touch»*.

Des formations digitales appréciées

La formation agricole n'est pas en reste. Le digital est venu transformer aussi les pratiques des formateurs. De nouvelles formations mixtes digitales (FMD) sont proposées aux agriculteurs depuis 2015 et encadrées par Vivea, fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant. Mooc (massive open online course), drives, espaces collaboratifs, quizz, plateforme de learning management system, vidéos sont désormais des outils pédagogiques utilisés pour sensibiliser les stagiaires à une nouvelle forme d'apprentissage. Et globalement, ça plaît ! *«Le fait de pouvoir accéder à une partie de la formation par le Web limite les déplacements des personnes en formation, c'est pratique. Les modules digitaux permettent une application des acquis plus proche de leurs pratiques de travail. On va leur demander, par exemple, de construire un argumentaire et d'en réaliser un podcast qu'ils pourront ensuite débriefer en présence du formateur»*, explique Estelle Bernard, référente Vivea en formations digitales. Plus impliquantes, selon elle, celles-ci sont notamment adaptées pour les projets de vente de produits en ligne. Exemple avec la plateforme de commercialisation *Cagette.net*. Les fondateurs de l'entreprise Alilo à l'origine de l'outil numérique proposent des formations mixtes, en salle et sur le Web. *«Les participants peuvent créer leur catalogue de produits en ligne, enregistrer les dates et les lieux de livraisons ou encore y retrouver le récapitulatif de leurs bons de commande»*, ajoute-t-elle. Une vitrine en ligne intéressante pour l'agriculteur et un drive utile pour leur clientèle connectée.



Le Web est un allié pour l'utilisation des technologies dans les exploitations agricoles.

Alison Pelotier

Juridique

L'allongement du congé paternité

Pour les bébés nés depuis le 1er juillet 2019 et qui nécessitent une hospitalisation immédiate après la naissance dans une unité de soin, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant assorti du versement d'indemnités journalières pour les salariés et de l'allocation de remplacement pour les exploitants agricoles est allongé.

L'allongement du congé de paternité en cas d'hospitalisation du nouveau-né

La naissance ouvre droit au salarié, père de l'enfant, à un congé d'au moins 3 jours pris au moment de la naissance et rémunéré par l'entreprise (pouvant être majoré par la convention collective applicable à l'entreprise). Ce congé est également acquis au salarié en cas d'arrivée à son foyer d'un enfant en vue de son adoption.

Le salarié, père du nouveau-né ou conjoint de la mère ou lié à cette dernière par un PACS ou vivant maritalement avec elle, bénéficie par ailleurs d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. La durée de ce congé est de 11 jours consécutifs, porté à 18 jours consécutifs en cas de naissances multiples.

Pour les bébés nés depuis le 1er juillet 2019, lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite son hospitalisation immédiate après la naissance dans une unité de soins spécialisés, un congé supplémentaire de paternité et d'accueil de l'enfant est accordé de droit au père, au conjoint de la mère ou à la personne liée à elle par un Pacs ou vivant maritalement avec elle. La durée de ce congé s'ajoute à celle du congé de naissance et de paternité ou d'accueil du jeune enfant *«de droit commun»*. Il est accordé pendant la période d'hospitalisation pour une durée maximale de 30 jours consécutifs. Ce congé supplémentaire qui peut être accolé ou pas au congé de paternité de 11 jours, doit être pris dans les 4 mois de la naissance de l'enfant.

Le salarié qui souhaite bénéficier de ce congé avertit son employeur au moins un mois avant la date à laquelle il envisage de le prendre et lui transmet un justificatif de l'hospitalisation de l'enfant dans une unité de néonatalogie, de réanimation néonatale, de pédiatrie de nouveau-nés et de nourrissons ou de réanimation pédiatrique et néonatale.

Le congé entraîne la suspension du contrat de travail. Le salarié n'est pas rémunéré par l'entreprise mais perçoit de la MSA des indemnités journalières dont le montant est aligné sur celles versées pendant le congé de paternité de 11 jours.

L'assuré exploitant agricole perçoit une allocation de remplacement pendant la durée d'hospitalisation du nouveau-né dans la limite de 30 jours consécutifs. Il devra cesser tout travail sur l'exploitation pendant cette durée.

Nathanaëlle Gabard

Bambou

Une voie de diversification pour l'agriculture française ?

La société italienne de production industrielle de bambous géants Consorzio Bambù Italia (C.B.I), s'installe en France. En mai dernier, elle est venue planter une bambouseraie de 17 hectares à Villars-les-Dombes dans l'Ain. Il s'agit de sa première plantation en France dans le but d'une future commercialisation. De quoi susciter la curiosité des passionnés mais aussi la défiance et le doute des professionnels de la filière.



En France, les cannes de bambous ont vocation d'ornement, en particulier pour la décoration de jardins. Les pépinières de la bambouseraie d'Anduze produisent une centaine de variétés.



Une trentaine de kilos de pousses de bambous ont été récoltés sur la parcelle de Gianfranco Bisterzo près de Latina en Italie.

Ce jour de mi-mai, ils sont plusieurs agriculteurs à avoir fait le déplacement jusqu'au château des Creusettes dans l'Ain. C'est dans le jardin de cette demeure majestueuse, en plein cœur de la Dombes, que Fabrizio Pecci, gérant de la société de production de bambous géants Consorzio Bambù Italia (C.B.I) est venu planter les premiers plants de bambous en France.

Premières plantations dans l'Ain

La vente et l'export de bambous géants, particulièrement développés en Chine, ont donné des idées à l'entrepreneur Italien qui a créé sa société il y a quatre ans. «*En Italie, le bambou n'existait qu'en ornement lorsque nous nous sommes lancés. L'intérêt, c'est qu'on le plante qu'une seule fois et qu'on n'a pas besoin de produits chimiques pour qu'il se développe*», explique Fabrizio Pecci. En France, Étienne Dill, responsable de la filiale française Onlymoso, est en charge du développement de la variété moso, de son nom scientifique *Phyllostachys edulis*, «*la plus résistante et la mieux adaptée au climat tempéré parmi les quelque 1500 existantes*», selon la société italienne. «*Elle aime la chaleur mais elle est capable de résister à des températures allant jusqu'à - 25°*», affirme Consorzio Bambù Italia (6,5 M€ de chiffre d'affaires). La plantation des premiers bambous géants dans l'Ain par la société italienne a attisé la curiosité d'agriculteurs du Loiret et de l'Aisne venus à la pioche d'informations, «*pour une éventuelle diversification*» sur leur exploitation. «*Dans 5 ans mon mari et moi partons à la retraite. On regarde ce qu'il se fait autour de nous. Nos enfants ont pour projet de reprendre l'activité. Le bambou pourrait être une piste…*», estime Alain Templier, céréalier dans le Loiret. Arnauld Malhomme, agriculteur installé en céréales, betteraves, colza dans le département de l'Aisne, s'interroge, lui, sur la capacité de ses sols argilo-calcaires au pH plutôt alcalin à accueillir cette variété de bambou, s'épanouissant davantage dans des sols au pH acide. «*Vu la situation économique de la betterave aujourd'hui et la faible rentabilité des autres cultures, je me pose des questions. Je suis à la recherche d'un nouveau challenge. Le bambou est une piste mais l'activité est encore trop peu connue en France pour se lancer…*», soutient-il.

Une rentabilité à prouver

La société italienne propose la commercialisation de pousses de bambou à visée alimentaire et de cannes de bambou utilisées aujourd'hui dans le mobilier, le papier, les textiles ou encore dans la construction de ponts, de murs ou de cloisons. La rentabilité économique du bambou géant en France reste encore à prouver, malgré un business plan très alléchant établi par Onlymoso. «*La première récolte de pousses a lieu 4 ans après la plantation. La pleine capacité est atteinte 6 ans après la plantation*», prévoit-elle. Les coûts d'implantation (préparation du terrain, labour et mise en place d'irrigation goutte-à-goutte) sont importants : autour de 35 000 € par hectare. Une bambouseraie Onlymoso permettrait de générer un revenu net annuel moyen d'environ 26000 €/ha (1 800 plants) pour une rentabilité de 69 % par an pondérée sur 15 ans. Des chiffres qui laissent perplexes certains professionnels du bambou français. «*Je suis hyper-sceptique par rapport à la pousse de cette variété, surtout dans le Nord de la France. Sur des sols profonds de bonne qualité du côté de Bordeaux, Nîmes, Montélimar, le moso poussera mais jamais aussi vite. Les rendements annoncés me paraissent surestimés*», avance Denis Forge, directeur des pépinières de la bambouseraie d'Anduze. Onlymoso qui affime développer depuis quelques mois son activité en France et en Belgique compte déjà 900 clients en Italie (voir encadré) ayant planté des bambous géants sur plus de 2 000 hectares du Nord au Sud de la péninsule. «*Parmi eux, un tiers sont des agriculteurs*», indique Massimiliano Colombo, commercial de C.B.I. «*Cette installation d'avril 2017, en 4-5 ans pourrait nous donner des cannes de plus de 20 mètres de haut*», indique Antonio Iaropoli, consultant Onlymoso. Ce à quoi peine à croire Denis Forge. «*En Chine, dans les meilleures conditions possibles, on arrive à cette taille six ans après la première plantation*». «*En plus, le moso ne se développe qu'en flanc de vallée, en pente. Il a besoin d'un environnement spécifique pour se développer. En France, je ne le vois pas atteindre cette taille avant huit neuf ans dans les territoires les plus adaptés comme les Landes*», avance Stéphane Alzaix, gérant de Newfi Bamboo, société qui œuvre pour la promotion du bambou.

ALISON PELOTIER

Quels débouchés pour le bambou ?

La Chine possède près de 30 % des plantations de bambou dans le monde et détient la première place du marché mondial. Ses habitants apprécient les pousses de bambou dans l'alimentation, une spécialité culinaire traditionnelle qui s'exporte dans de nombreux pays européens. Cette plante qui appartient à la famille des poacées (graminées) trouve son utilisation dans une multitude de secteurs. Alternative au béton, au PVC, au plastique et à l'acier, elle fait ses preuves comme matériaux biosourcés dans l'écoconstruction pour sa capacité à stocker une grande quantité de carbone (une bambouseraie de 1 hectare peut capter jusqu'à 60 t de CO2 par an suivant l'espèce et le type de culture, soit 5 fois plus que les arbres). Meubles, bâtiments et toits, revêtements de sol, plafonds ou encore cadres de portes et fenêtres, le bambou trouve sa place dans le secteur du bâtiment. Ses fibres naturelles sont aussi utilisées dans l'industrie textile pour la fabrication de vêtements. Le monde de la cosmétique et de l'hygiène n'est pas en reste. Un vaste choix de crème, coton, shampoing ou encore couche pour enfants ou litière pour animaux à base de bambou ont trouvé leur place sur le marché.



Christian Prost, premier client Onlymoso, à l'occasion de l'inauguration de sa plantation de bambous, le 17 mai à Villars-les-Dombes.



CANTAL (15)

Paroles de jeune

PÉDICURE

Ostéopathe pour animaux de formation, Maurine Caisey vient de s'installer à Tournemire comme pédicure pour bovins. Sa mission : prévenir les boiteries et rééquilibrer la posture des vaches.



Pour que les vaches repartent du bon pied...

Comme beaucoup de petites filles, Maurine Caisey rêvait jadis de soigner, plus tard, des animaux. À une différence près : pas des chats ni des hamsters ou d'autres animaux familiers mais des vaches dans les fermes. Une prédisposition qui ne doit pourtant rien à ses origines familiales, Maurine n'ayant pas de parents agriculteurs. Qu'importe, la jeune Francilienne ne lâche pas le morceau et, le bac en poche, s'expatrie en Normandie pour suivre un BTS Productions animales à Saint-Lô avant de poursuivre à l'École française d'ostéopathie animale. *« Je me suis alors rendu compte que beaucoup de problèmes venaient des pieds. Du coup, je me suis renseignée pour devenir pédicure bovin »*, relate la jeune femme de 26 ans dont les parents, tombés sous le charme du Cantal, s'y sont installés au début des années 2010, à Tournemire. Perspicace, Maurine Caisey enchaîne donc avec une spécialisation en pédicure bovine dans la seule école de l'Hexagone, à Rennes, dédiée à cette discipline. Elle vient juste de décrocher son diplôme et, dans la foulée, de s'installer en indépendante comme pédicure pour bovins dans la vallée de la Doire, à quelques encablures seulement de la forteresse médiévale. Huit mois de formation durant lesquels elle a pu allier théorie et pratique via de nombreux stages avec son tuteur aveyronnais et en se perfectionnant sur les vaches et taureaux de ses voisins éleveurs.

Parage : prévenir plutôt que... curer

Son ambition à terme : allier ses connaissances et compétences de pédicure à celles d'ostéopathe au service de la santé des cheptels. *« Mais je veux d'abord constituer ma clientèle en pédicure, avant d'aller sur l'ostéopathie. »* Sachant que les conditions d'exercice de cette discipline se sont durcies ces derniers temps, explique la jeune femme, persuadée que les politiques et réglementations tant françaises qu'européennes vont de plus en plus conduire les éleveurs à recourir à des solutions alternatives et/ou complémentaires aux antibiotiques. *« Un virage à 180° »* que Maurine veut accompagner. Elle entend pour ce faire décliner une palette de prestations, à commencer par le parage fonctionnel préventif. *« L'objectif de ce parage est de limiter le curatif qui va avoir un impact économique pour l'éleveur et altérer le bien-être de l'animal »*, indique-t-elle, en rappelant qu'il s'agit par ce geste d'enlever l'excès de corne[1], de redonner du talon au pied de la vache et répartir le poids de l'animal sur ses huit onglons. Ce parage fonctionnel, elle le recommande au minimum deux fois par an, à des périodes stratégiques dans la vie du bovin : deux mois post-vêlage - *« c'est là qu'on voit apparaître des lésions liées au stress du vêlage, notamment chez les primipares »* - et au tarissement. Voilà pour l'idéal ! Dans la pratique, elle propose aux éleveurs de la solliciter deux fois par an mais en fonctionnant avec deux lots pour mieux intégrer ces phases plus sensibles.

Prestations et clientèle diversifiées

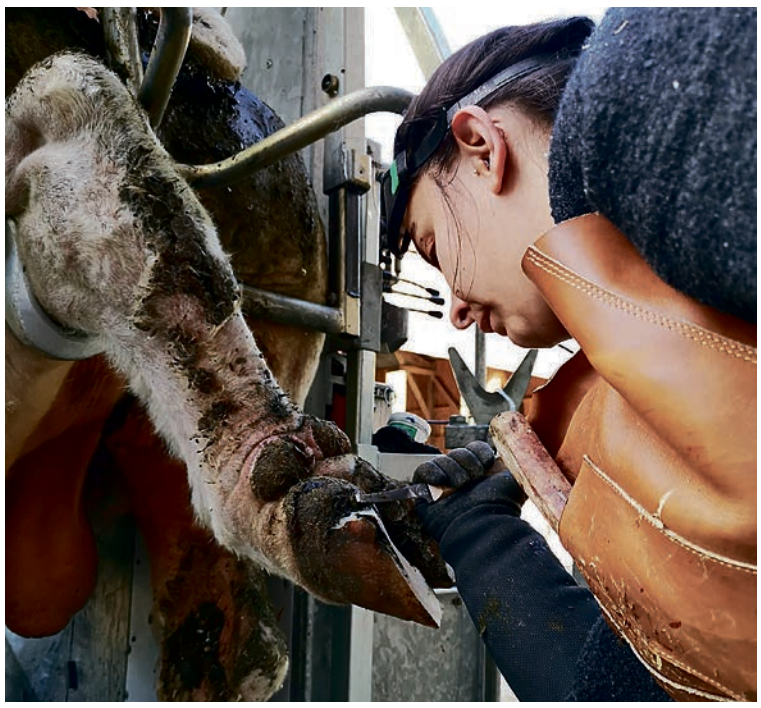
Dans les cas où ce parage préventif ne suffit pas à enrayer des boiteries récalcitrantes, Maurine, qui est intervenue il y a peu auprès de sa première cliente (sur une vache salers et un taureau charolais), peut réaliser un audit pour identifier les pathologies dominantes et les facteurs aggravants dans le bâtiment (mauvaise aération, présence d'un nid bactérien...). *« Parfois, ça peut être tout bêtement un manque d'espace linéaire à l'abreuvoir qui va conduire à une déshydratation de l'animal et à une boiterie »*, expose la pédicure qui, pour toucher une plus large clientèle, a entrepris d'ajouter d'autres prestations à son arc. Elle compte ainsi développer du conseil auprès des marchands de bestiaux *« pour les aider, entre autres, à repérer si tel ou tel animal est atteint de la maladie de Mortarello par exemple, dont les lésions sur les pieds sont caractéristiques »*. Et parallèlement, proposer aux éleveurs du conseil à l'achat, en intervenant lors de manifestations, comme Cournon.

Contention automatisée

Maurine Caisey, dont la carte de visite a déjà pas mal circulé ces derniers temps *« grâce aux éleveurs de Tournemire qui jouent vraiment le jeu, comme le maire, les habitants... »*, met en avant d'autres atouts : la flexibilité de ses horaires du fait de son statut *« me permettant de m'adapter aux horaires des éleveurs »*, un service d'urgence sous 48 heures pour ses clients, un forfait visite unique sur tout le territoire cantalien, des tarifs préférentiels sur abonnement mais aussi une cage de contention dernière génération entièrement automatisée. La jeune femme travaille actuellement avec une cage de location mais la sienne - attendue pour août - sera identique et lui permettra de manipuler cet engin de 1,6 tonne avec une simple télécommande et d'intervenir en toute sécurité tant pour l'animal, l'éleveur que le pareur. Outre ses premiers pas auprès de sa clientèle naissante, la professionnelle a sur la feuille de route de ses prochaines semaines d'aller rencontrer les vétérinaires *« dont nous sommes complémentaires »*, les marchands de bestiaux, groupements de producteurs, lycées agricoles... Une entreprise qu'elle aborde avec enthousiasme et confiance.

Patricia Olivieri

(1) L'usure naturelle ne permet généralement pas d'éliminer la croissance de 0,5 mm par mois de la corne des onglons.



Maurine Caisey, lors de sa première intervention « officielle » auprès d'une cliente. DR

IMPACT ÉCONOMIQUE

Des boiteries qui peuvent coûter un bras...

On estime l'impact économique d'une boiterie à 250 € par jour et par animal en moyenne. Une perte qui grimpe à 600 € en cas d'ulcère voire 1 000 € pour une nécrose de la pince. *« Parfois, c'est la carrière laitière ou allaitante de l'animal qui est finie »*, relève la pédicure. Avec, dans tous les cas, un cercle vicieux : boiterie égal bien-être perturbé égal douleur égal moindres déplacements, égal sous-nutrition égal impact sur la production et la reproduction...

Gradée A

Le projet d'entreprise de Maurine Caisey a reçu le soutien d'Initiative Cantal via un prêt d'honneur. Le jury lui a attribué « un grade A », soit la plus haute cotation. France Active se porte par ailleurs garant du prêt que la jeune femme a contracté pour l'achat de sa cage de contention (40 000 € HT). Son seul gros investissement, sachant que son business plan a été établi sur le traitement de 20 à 30 000 bovins annuellement...



Sortie

Musée du Pays Châtillonnais : des trésors à partager

Installé dans le vaste bâtiment de l'ancienne Abbaye Notre-Dame à Châtillon-sur-Seine, le Musée est surtout connu pour abriter le trésor de Vix. Mais ce sont bien d'autres trésors historiques qui se dévoilent à la vue du visiteur tout au long d'une visite à la découverte d'une histoire sans fin, qui va de l'âge du fer à l'époque moderne.



© R. Krebe

Le vase de Vix en majesté… Le plus gros récipient en bronze que l'antiquité nous ait légué à ce jour. Car le vase décoré avec raffinement aurait une origine grecque et aurait été confectionné dans le sud de l'Italie avant de se retrouver enseveli dans une tombe princière en Bourgogne.

Qui n'a pas entendu parler du Vase de Vix, un trésor souvent évoqué… Mais qui a vu *«en vrai»* ce fameux vase de Vix ? Tous ceux qui ont eu le plaisir de découvrir le Musée du Pays Châtillonnais et ses nombreux trésors. Si ce n'est déjà fait c'est le moment de sortir des routes toutes tracées pour découvrir les collections évoquant le riche passé historique de cette région aux confins de la Bourgogne, tutoyant la Champagne proche et traversée par la Seine en sa naissance.

Si ce lieu est chargé d'histoire c'est qu'à l'âge du fer, la région était une zone d'échanges fructueux du fait de sa position géographique entre sillon rhodanien et bassin de la Seine. La pierre et la sidérurgie étaient déjà bien présentes, la forêt favorisant aussi des formes d'industrie et de commerce prospères. En témoigne le fameux trésor de Vix qui s'est révélé à l'ouverture de la tombe de la Dame de Vix. Entre 800 et 500 av. JC, les activités ne manquaient pas et les progrès de la sidérurgie naissante bouleversaient durablement l'art de la guerre, tout en profitant à l'agriculture avec l'invention du soc de charrue. La possession d'une épée, si difficilement travaillée et forgée, manifestait l'importance du guerrier et sa place dans la hiérarchie sociale.

Tout au long de la vallée de la Seine, de Sainte-Colombe à Vix en particulier, des témoignages de l'industrie et de l'art celtes sont sortis de terre et se trouvent maintenant rassemblés au Musée du Pays Châtillonnais. L'art et l'industrie ne faisaient alors qu'un, comme le révèlent ces objets d'exception d'un âge ancien que l'on aurait tort de confondre avec un âge des ténèbres.

Les Celtes dominaient le paysage et le moindre objet usuel révèle un raffinement et un sens artistique maîtrisé. Les salles du musée laissent une large place à ces évocations du passé, avec en point d'orgue la vision du vase de Vix dans toute sa splendeur, chef-d'œuvre intemporel de la créativité, de l'ingéniosité et du brassage des cultures dans l'Europe d'alors.



© Mathieu Rabeau - RMN Grand palais

Lébès sur trépied en bronze, trouvé à Sainte colombe sur Seine et datant de la fin du 1er âge du fer. C'est une pièce exceptionnelle d'inspiration typiquement étrusque qui montre l'importance des échanges entre les pays de la Méditerranée et les régions plus septentrionales comme la Bourgogne.

La colonisation romaine qui a suivi a souvent relégué dans les brumes de l'histoire antique cet âge du fer, imposant son propre raffinement et ses réalisations monumentales, non sans mêler les peuples plus anciens sous le commun vocable de barbares.

La période gallo-romaine ne durera guère, le haut Moyen Âge a ouvert un nouveau millénaire de l'an 476 à l'année 1492, marquée par la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb et l'entrée des civilisations dans l'âge moderne.

Un millénaire chasse l'autre dans notre mémoire collective, mais la juxtaposition des collections du Musée atteste toute la diversité et la richesse des apports des uns et des autres, sans exclusive. Cette vue d'ensemble permet aussi de mesurer le formidable potentiel d'un génie humain multiforme, qui n'a cessé de s'exprimer au cours d'une histoire mouvementée, où chaque société a voulu imprimer sa marque exclusive.

Pour qui sait observer, l'histoire n'est pas linéaire et tout l'art d'un musée est de raconter le passé sans hiérarchiser les époques mais, en laissant percer leur mutuel enrichissement.

AMK



© RMN-Mathieu Rabeau

La torque en or, un trésor au sens propre du terme. Ce bijou évoque également un mélange de cultures illustrant le dynamisme des échanges en Europe à la fin du premier âge de fer.

Août/novembre 2019 : une nouvelle campagne de fouilles à Vix



Pendant trois mois, une nouvelle campagne de fouilles va concerner le tombeau de la Dame de Vix, le vaste monument funéraire qui abritait le trésor de Vix n'ayant jamais fait l'objet d'investigations plus poussées. Après des années d'attente, la sépulture de la Dame de Vix pourrait révéler de nouveaux secrets à la lumière des progrès technologiques faits depuis l'ouverture du monument dans les années soixante. Les moyens d'investigation dont les chercheurs disposent aujourd'hui sont sans commune mesure avec ceux employés il y a 66 ans. Vix et sa région attendent beaucoup de cette nouvelle campagne de fouilles qui devrait renseigner plus précisément sur l'histoire du site et la vie quotidienne de ce carrefour de civilisations important à son époque. Le site de Vix est emblématique du phénomène princier celtique. Hormis la célébrissime tombe de la Dame de Vix, il englobe un promontoire dominant la Seine, fortifié par un vaste et complexe réseau de remparts. En son sommet est implanté un habitat, siège vraisemblablement de l'aristocratie locale. Racheté par la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, le site a été classé récemment au titre des monuments historiques. Les journées du Patrimoine vont arriver à point nommé pour réaliser une première évaluation des fouilles et évoquer un chantier par ailleurs strictement interdit au public. Des journées portes ouvertes sont ainsi prévues le samedi 21 septembre puis les mercredis 9 et 23 octobre et ensuite le 5 novembre.